U d'/of OTTAWA
39003003322210

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/contributionsl00loth

CONTRIBUTIONS A L'ÉTUDE

DES

ROMANS DE LA TABLE RONDE

PRINCIPAUX OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

En vente à la même librairie

Vocabulaire vieux-breton avec commentaire, contenant toutes les gloses en vieux breton, gallois, cornique, armoricain connues. Précédé d'une introduction sur la phonétique du vieux breton et sur l'âge et la provenance des gloses. 1884, gr. in-8 ..... **10** fr. »

Remarques et corrections au lexicum cornu-britannicum de Williams. 1902, in-8 ..... **2** fr. »

L'année celtique d'après les textes irlandais, gallois, bretons et le calendrier de Coligny. 1904, in-8 ..... **3** fr. »

Contributions à la lexicographie et l'étymologie celtique. 1906, in-8 ..... **2** fr. »

Les noms des saints bretons. 1910, in-8 ..... **3** fr. »
Origines, étymologies, histoire et archéologie des prénoms bretons.

La langue romane et bretonne en Armorique. 1908, in-8, 30 p. **2** fr. »

Questions de grammaire et de linguistique brittonique. Fasc. 1. La particule verbale *Ro* dans les langues brittoniques. 1911, in-8, 164 p ..... **6** fr. »

Remarques et additions à l'Introduction to Early Welsh de Strachan. 1912, in-8, 113 p ..... **5** fr. »

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

MC

CONTRIBUTIONS A L'ÉTUDE

DES

Romans de la Table Ronde

Université d'Ottawa
BIBLIOTHÈQUES
LIBRARIES
University of Ottawa

PAR

J. LOTH

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

AVEC UNE CARTE

PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE H. CHAMPION, ÉDITEUR

5, QUAI MALAQUAIS, 5

—

1912

Téléphone 828-20.

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

PQ
203
.L68
1912

A MES AMIS DU CORNWALL

LE RÉVÉREND TAYLOR

DE

SAINT-JUST EN PENWITH

ET

HENRY JENNER

CONTRIBUTIONS A L'ÉTUDE

DES

ROMANS DE LA TABLE RONDE

I

LE DRAME MORAL DE TRISTAN ET ISEUT EST-IL D'ORIGINE CELTIQUE ?

Dans sa remarquable édition du poème de Tristan de Thomas, M. Bédier est amené à se demander si le drame moral qui domine le roman et en fait l'unité est d'origine celtique (tome II, p. 160 et suiv.). « Le conflit douloureux de l'amour et de la loi, c'est toute la légende. Or, est-on fondé à croire que les Celtes, outre leurs fabliaux sanglants, aient inventé encore ce sans quoi la légende, peut-on dire, n'existe pas, cette conception centrale : un couple de héros liés à jamais par l'amour, mais sentant encore sur eux la pression de la loi sociale qui soumet la femme à l'époux, le vassal à son seigneur, et subissant cette loi en telle guise que chacune de leurs voluptés se mêle d'horreur ? » M. Bédier cite ensuite un certain nombre d'articles du code gallois d'Howel da [1], d'où il résulte que le divorce peut avoir lieu par consentement mutuel ou pour des causes en apparence peu importantes, et aussi que l'adultère peut se racheter par des compensations pécuniaires. Puis, il conclut en ces termes :

« On le voit : l'amant ne risque jamais rien, que de payer des amendes. Le mari peut, s'il lui plaît, répudier sa femme

1. Ces articles sont du code de Dyvet ou Sud-Galles (Aneurin Owen, *Ancient Laws*, I, Dimetian Code, p. 524-526).

sans motifs, pourvu qu'il lui rende sa dot, et pareillement sous la seule condition qu'elle renonce à sa dot, la femme peut quitter son mari sans motifs... Selon les coutumes galloises, le mari a droit sur la dot d'Iseut, mais non sur sa vie. Elle peut le quitter. » Plus loin, M. Bédier conclut en ces termes : « La légende est fondée tout entière sur la loi sociale, reconnue comme bonne, nécessaire et juste. Elle est fondée sur le mariage indissoluble. Peut-elle avoir été conçue par un peuple qui a considéré le mariage comme le plus soluble des liens ? »

L'argumentation de M. Bédier paraît d'abord spécieuse, mais elle ne résiste pas à un examen sérieux. Il s'est abusé sur la valeur du texte des lois galloises qu'il cite, et, s'il lui a attaché tant d'importance, c'est qu'il ne connaît pas autre chose du droit celtique, qu'il ne s'est inquiété ni du temps, ni des circonstances dans lesquelles ce code a été élaboré, et surtout parce qu'il a négligé de le contrôler et l'éclairer par l'étude des mœurs et des coutumes des Celtes, telles que leur histoire et leurs traditions écrites nous les présentent dans la vie réelle.

La partie qu'on peut appeler celtique est d'ailleurs, malgré les louables efforts qu'il a faits pour se documenter, le point faible de son œuvre, si brillante et, en général, d'une érudition si sûre.

Le droit celtique est fondé sur les mêmes principes que le droit qu'on peut appeler indo-européen, car il se retrouve tel anciennement chez toutes les familles ethniques de ce groupe, et il s'est même conservé plus longtemps avec ses traits primitifs chez les Celtes que chez les autres peuples apparentés. Il y a à la base le talion et le droit à la vengeance, mais avec cette restriction essentielle qu'en dehors de certains attentats, par exemple, contre ce qu'on peut appeler improprement l'État, le crime ou délit *pourra être racheté*, payé par le coupable, ou sa famille, ou son peuple. Ce droit existe chez les Indous, les Grecs, les Germains[1] ; il est inscrit dans la *loi des XII tables* : on y lit expressément que l'offensé ou sa famille a le choix entre la vengeance et la composition (d'Arbois de

1. Les lois anglo-saxonnes sont très nettes à cet égard, par exemple les lois d'Æthelstan.

Jubainville, *Étude sur le droit Celtique* I, p. 78). En dehors des crimes contre l'État, il n'y avait pas de vindicte publique : la vengeance privée seule s'exerçait avec l'appui de la famille de l'offensé. C'est assurément, comme l'a fait remarquer très justement Summer Maine (*Anc. Inst.*, 23), un grand progrès sur l'ancien droit du talion. D'ailleurs, malgré tout, le talion, le droit au meurtre, en cas d'homicide, n'était pas, en principe, aboli : s'il manquait la moindre parcelle de la composition consentie entre les deux parties, la valeur d'un *penny*, dit la loi galloise (*Anc. Laws*, I, p. 600), le coupable peut être mis à mort ; il en est de même, en Irlande, en cas d'insolvabilité (d'Arbois, *Études*, p. 81). Il y a mieux : dans le droit irlandais, il y a des cas où le meurtre est nécessaire ; par exemple : tuer le meurtrier d'un parent jusqu'au degré de cousin germain est si bien considéré comme un meurtre nécessaire, qu'aucune indemnité n'est due pour le second meurtre, à moins que la famille du meurtrier n'ait prévenu l'exercice de la vengeance en payant l'indemnité fixée par la coutume : les deux meurtres sont considérés comme se compensant (*ibid.*, p. 66). Chez les Gaulois, si on ne paye pas la composition, on peut échapper au châtiment par l'exil. On avait aussi, chez les Irlandais, recours, dans des cas particuliers, à un autre moyen de résoudre les conflits que la compensation : au duel conventionnel. Il a existé aussi chez les Gallois ; il y en a au moins deux exemples dans les Mabinogion (J. Loth, *Mabinogion*, I, p. 129 ; p. 224, 270).

D'après un curieux passages des *Anomalous Laws* galloises (*Anc. Laws*, II, p. 622 ; livre XIV, chap. XIII, 4), le duel conventionnel, ainsi que l'épreuve par le fer rouge ou l'eau bouillante, aurait été supprimé par Hywel dda et ses législateurs, comme injuste, et remplacé par la compensation.

Si nous envisageons en particulier les lois concernant le mariage et les atteintes qui peuvent y être portées, nous nous trouvons en présence des mêmes principes.

Tout d'abord, chez tous les peuples indo-européens, le mariage est un simple contrat, on peut même dire un achat d'un côté, et une vente de l'autre, entre deux familles de rang égal. Le fait est tellement connu que je crois inutile d'insister.

Chez les Indo-Européens, l'homme n'est pas tenu à la fidélité conjugale ; il peut à côté de sa femme avoir des maîtresses et des concubines. La femme légitime, en revanche, est obligée à la fidélité envers son mari. Pour le cas d'adultère, la législation chez les différents peuples s'est lentement modifiée.

Primitivement, en cas de flagrant délit, la femme était punie de mort, avec son complice : c'est la loi chez les Romains, les Germains (une partie d'entre eux), les Slaves du sud (v. Schrader, *Reallexicon der indogerm. Altertumskunde* à *Ehebruch*). Un premier adoucissement à cette loi, c'est tout en maintenant la peine de mort pour l'amant, d'épargner la vie de la femme ; on la frappe de mort morale, d'*atimie*. A Kyme, en Asie Mineure, elle était exposée sur une pierre et promenée sur un âne par la ville. Chez Tacite (*De moribus German.*, cap. 19), le mari chasse la femme adultère de chez lui, devant ses proches, et la mène par la bourgade, en la fustigeant, les cheveux coupés et nue.

Du temps d'Homère, la compensation est admise pour l'adultère, comme il ressort d'un passage bien connu de l'*Odyssée*, VIII, 261-366. Hephaistos fait constater par les dieux le flagrant délit d'adultère entre sa femme Aphrodite et Arès. Il réclame à Arès, comme dans la loi galloise en pareil cas, la somme qu'en se mariant il avait payée à Zeus, père d'Aphrodite. Comme Arès se trouve dans l'impossibilité de payer, à ce moment, Poseidon est obligé de se porter caution pour lui. La compensation est également admise pour l'amant dans la loi de Gortyne. Schrader (*Reallexicon* à *Ehebruch*) a jusqu'à un certain point raison, en disant que l'adultère, chez les Indo-Européens, ne constitue pas un cas particulier ; il rentre dans la catégorie des transgressions intéressant le droit de propriété du chef de maison : c'est une irruption sur un terrain réservé ; c'est, suivant son expression, *labourer sur le champ d'autrui*. Et à l'appui, il fait remarquer que l'amant de la fille, de la sœur ou même d'une des proches parentes est passible, s'il est surpris, des mêmes peines que l'amant de la femme mariée. Il y a cependant un point important qu'il oublie et qui donne à l'adultère une gravité particulière : c'est qu'il peut introduire dans la famille un élément étranger et nuire à la pureté de la race familiale, ce qui, surtout chez les Celtes, avait une extrême importance.

Chez les Celtes, on paraît, à l'époque au moins où nous mènent les lois irlandaises et gâlloises, en être arrivé, en ce qui concerne l'adultère, au point d'évolution que nous avons constaté dans l'Odyssée : la compensation est inscrite dans la loi ; mais, pas plus que chez les Grecs, l'adultère n'était considéré comme une faute légère, facilement réparable, comme on semble autorisé à le croire par les articles du code gallois cité par M. Bédier. Pour donner à ces articles leur valeur réelle, il faut se rendre compte de l'organisation sociale des Celtes, en particulier des Irlandais et des Bretons insulaires.

On a remarqué avec raison que le droit à la vengeance avec son rachat légal a perdu de son importance pour s'éteindre finalement, au fur et à mesure que se dégageait la conception de l'État. Avant la constitution d'un pouvoir central suffisamment fort, la famille seule exerçait ce droit : elle seule pouvait arrêter le bras du vengeur en admettant ou proposant une compensation : or, chez bien peu de peuples indo-européens, la notion de l'État a été moins nette que chez les Celtes ; et, nulle part, l'État n'a eu moins de force : c'est la cause réelle de la chute de la puissance celtique. On comprend dès lors l'extrême importance du droit de compensation chez eux et l'extension excessive même qu'il a prise. Il n'y avait pas, en effet, de race plus violente et plus vindicative. Giraldus Cambrensis, normand par son père, gallois par sa mère, nous dit que ses compatriotes « sont vindicatifs et cruels dans leur colère ; qu'ils sont prêts à venger non seulement les injures récentes, mais même les anciennes et comme si elles venaient d'être commises »[1]. Dans son *Itinerarium Kambriae* (lib. II, cap. VII), il répète que les Gallois et les Irlandais sont plus que tout autre peuple prompts à la colère et à la vengeance ; il ajoute même cette curieuse remarque que *les saints d'Irlande sont de tempérament vindicatif*. Il y a un autre point sur lequel il insiste, c'est que les Gallois aiment par-dessus tout leur race, et qu'ils punissent âprement les dommages faits à leur sang et toute atteinte à leur honneur[2]. Ce trait explique la disposition la plus curieuse de la législa-

1. *Descriptio Kambriae*, lib. I, cap. XVII.
2. *Ibid.*, même livre, même chapitre.

tion des Irlandais et des Bretons, la principale innovation qu'ils aient fait subir au droit primitif indo-européen. Outre le dommage matériel fait à la personne, le *wergeld* germanique, la loi chez eux envisage le *tort fait à l'honneur*, et ce tort donne droit à une compensation spéciale. Il paraît certain que si le législateur a été amené à cette institution, c'est que la réparation pour le dommage matériel ne suffisait pas pour arrêter la vengeance, lorsque le Celte croyait son honneur atteint. En reconnaissant publiquement devant les deux familles intéressées le tort fait à l'honneur et en le rachetant par une réparation spéciale, on donnait satisfaction dans la mesure du possible à l'orgueil de race et on prévenait de sanglantes querelles.

La législation galloise du xe siècle n'a fait que pousser à l'extrême limite ces principes, même jusqu'à l'abus, et on comprend que ce soit à ce moment que cette extension logique se produise ; à cette époque, et depuis longtemps déjà, le pays de Galles est perpétuellement en état de guerre ; guerre avec les Angles, avec les Saxons, avec les Scandinaves ; guerre acharnée entre les différents chefs et luttes à main armée, vengeances sanglantes entre les familles importantes. C'est, la plupart du temps, une véritable anarchie. A l'habitude de se faire justice soi-même ou par son clan, à main armée, la loi répond par des moyens relativement faciles d'arrêter l'effusion du sang. Jamais on n'a donné une telle extension à la compensation ; jamais on n'a autant facilité le rachat du droit de vengeance *parce que jamais on n'en a usé avec autant de facilité et de cruauté*. La loi n'est souvent qu'une réaction contre les mœurs, un obstacle trop souvent impuissant contre les passions, surtout lorsqu'il n'y a pas de pouvoir central assez fort pour en imposer le respect et aussi, point des plus importants, lorsque l'usage n'en est souvent que facultatif. Aussi bien des usages abolis dans le code n'en persistent pas moins dans la réalité.

Je citais plus haut un passage des *Anomalous Laws* d'après lequel Hywel Dda aurait aboli l'épreuve du fer rouge. Or, au XIIe siècle, nous en avons un exemple dans un poème de la Myvyrian Archaelogy of Wales (p. 205, col. 2).

Un barde guerrier, Llywarch ap Llywelyn (surnommé *Prydydd y Moch*), accusé du meurtre de son chef, doit se disculper par l'épreuve du fer rouge. Le court poème qu'il a composé au moment de la subir est une éloquente invocation au *juge d'acier, à la lame d'épée rougie* à laquelle il demande de le disculper.

Arrivons au mariage. Ici encore les lois ne nous donnent que le point de vue juridique du xe siècle, mais ne nous instruisent pas sur les mœurs réelles du temps. C'est du droit spéculatif fondé sur un principe unique poussé à ses conséquences extrêmes ; mais ce n'est pas le droit coutumier national, accepté en tout cas et par tous.

Le mariage est resté chez les Celtes, en plein christianisme, ce qu'il était à l'époque de l'unité indo-européenne. Le mariage est un contrat chez les Irlandais et les Bretons, et un contrat naturellement soluble à de certaines conditions ; il peut l'être par consentement mutuel. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, étant donné le principe. Aussi trouvons-nous le divorce par consentement mutuel inscrit dans les lois romaines[1]. Quant au droit personnel de la femme de rompre le contrat, la loi galloise, en l'accordant après un troisième adultère du mari, a évidemment altéré le droit ancien. En droit indo-européen, non seulement la femme légitime était tenue à la fidélité envers son mari, mais même elle ne pouvait en aucun cas volontairement l'abandonner. Schrader (Reallexicon, *Ehebruch*), après Marquardt, explique par cette indissolubilité absolue du mariage les nombreuses tentatives de meurtre commises à un certain moment par les matrones romaines contre leurs maris ; en 329 avant J.-C., 190 matrones empoisonnèrent leurs maris. Les mêmes faits ont dû se produire, ajoute-t-il, chez les Gaulois. C'est ainsi sans doute qu'il faut expliquer le passage où César (*De bello gallico*, VI, 19) nous dit qu'en cas de mort suspecte d'un chef illustre, on mettait à la torture ses femmes et ses esclaves, et que, si le fait était prouvé, on les brûlait ; il s'agit sans doute, comme à Rome, d'accusations de tentatives

1. Viollet, *Histoire du droit civil français*, 3e éd., p. 444 ; cf. d'Arbois de Jub., *La famille celtique*, p. 179.

de meurtre de la part de la femme mariée, accusations que la fréquence de ces crimes rendait plausibles.

Comme chez tous les Indo-Européens, le mari, chez les Irlandais et les Gallois, n'était pas tenu, en droit, à la fidélité. Il y avait chez les Irlandais des mariages annuels entre un homme riche et une femme pauvre : le mariage était d'un an et non d'un an et un jour, ce qui eût entraîné le droit de propriété. Il y avait aussi, comme chez les Gallois, le simple concubinat. Mais la femme légitime, chez ces deux peuples, avait une situation à peu près égale à celle de son mari. Elle jouissait même de privilèges supérieurs à ceux de la femme mariée de nos jours. Nulle part, elle n'a joué un rôle aussi considérable[1]. Il est donc évident qu'une faute grave de sa part portant atteinte à l'honneur conjugal ne pouvait être considérée comme une peccadille. C'était d'autant plus sérieux, que, comme je l'ai dit, l'adultère blessait au vif un des sentiments les plus profonds chez les Celtes, surtout chez les Gallois : l'orgueil de race, et de plus la pureté de la race à laquelle ils tenaient extrêmement était également compromise. C'est par l'exagération de ces sentiments que Giraldus Cambrensis explique surtout la fréquence des unions consanguines chez eux ainsi que chez les Bretons armoricains (*Descr. Kambriae*, lib. II, cap. VI). On peut donc être sûr que dans la réalité l'adultère était autrement châtié que les lois du Xe siècle ne permettent de le supposer. Il y en a déjà un indice dans un court passage des *Leges Wallicae* (*Anc. Laws*, II, p. 881, lib. II, cap. 1, 2) : c'est le droit suivant la coutume de Powys; le manuscrit où a été pris le texte est du commencement du XIVe siècle. Parmi les *naw affeith galanas* traduit par *novem affinia homicidii* figure *guereictra* (pour *gwreic-tra*) traduit par *adulterium* ; le neuvième cas est le *meurtre* même. Quant au châtiment au cas où il n'y a pas compensation, et l'offensé peut la refuser, nul doute que ce n'ait été le feu. Nous avons vu que c'est

1. Voir les différents ouvrages de M. d'Arbois dans le cours de littérature celtique : *Études sur le droit celtique. La civilisation des Celtes et celle de l'épopée homérique*. Cf. *La famille celtique*. — Joyce, *A Social history of Ireland*, 2 vol. 1903 : on y trouvera de nombreux textes juridiques et autres cités.

ainsi que les Gaulois faisaient périr les femmes convaincues d'avoir donné la mort à leurs maris. En Irlande, une étymologie absurde d'ailleurs du Glossaire de Cormac, au mot *drúth*, femme impudique ou prostituée, prouve qu'au xe siècle, si ce supplice avait disparu, on en avait conservé le souvenir : *drúth* serait composé de *dir*, droit, et *aod*, feu, parce qu'il était *légal de la brûler*. Il s'agit sans doute ici uniquement de la femme adultère, comme le prouvent d'autres textes assez copieux tirés tant des vies de saints que de la littérature profane et mentionnés par Joyce (*Social history*, I, p. 213). Le morceau épique connu saus le titre de *Bataille de Cnucha*, publié *Revue Celtique*, II, p. 91, par Hennessy, nous en conserve un exemple. Le héros Cumal est tué dans la bataille ; il laisse enceinte sa femme Murni qui s'est enfuie de la maison paternelle avec lui ; son père ne reconnaissant pas le mariage presse ses gens de la faire périr par le feu ; s'il renonce à les y forcer, ce n'est que par crainte de Conn aux cent Batailles chez qui elle s'est réfugiée. A l'appui de ce trait, Hennessy rappelle un passage de l'histoire de *Corc mac Lugdach* qui suffirait à prouver que c'était bien l'habitude chez les anciens Irlandais de brûler la femme adultère.

Un curieux contre-sens des *Anomalous Laws* du pays de Galles (*Anc. Laws*, II, p. 624, livre XIX, chap. 14, 1 et 2) renforce le court passage des *Leges Wallicae* cité plus haut et prouve indubitablement que le supplice du feu a également existé, dans le même cas, anciennement en Galles. Dans le paragraphe 1, on lit : de trois façons une personne doit subir la peine capitale : par suite d'un vol entraînant la pendaison ; par trahison envers son chef ; par *acte féroce d'homicide*. Les mots gallois pour ce dernier chef sont *ffyrnic weithret llawruddyaeth* et ne semblent pas pouvoir se traduire autrement, *llawruddyaeth* signifiant à coup sûr *meurtre par effusion de sang* (action de rougir les mains). Le paragraphe 2 prouve que le rédacteur n'a pas compris le troisième cas et a ajouté à tort le mot *llawruddyaeth* à *ffyrnic weithret*. En voici la traduction : « il y a trois exécutions capitales légales : la pendaison pour le vol ; la vengeance et le meurtre pour l'homicide ; le supplice du feu pour *ffyrnigrwydd*. » Le mot *lawrudyaeth* s'applique au second cas

et a le sens d'homicide : c'est le meurtre qui le venge. Il est donc sûr que le feu est réservé pour un autre crime qualifié de *ffyrnigrwydd* : le traducteur Aneurin Owen ne l'a pas compris et, trompé par le paragraphe 1, le traduit en anglais par *ferocious act*. C'est d'ailleurs le sens le plus ordinaire du mot, mais le dictionnaire de Salesbury, de la fin du XVIe siècle, donne à *ffyrnic* le sens (à tort suspecté par moi dans mes *Mots latins*) de *débauché*, d'*adultère*. C'est donc bien l'adultère, en gallois[1] *ffyrnig-rwydd*, qui est puni par le supplice du feu. D'ailleurs à quoi bon multiplier les exemples : Tristan et Iseut, convaincus d'adultère, ne sont-ils pas condamnés à périr dans les flammes ?

Si nous interrogeons la littérature galloise, la plus intéressée dans la question, elle achève de nous éclairer. Tout le monde reconnaît que les vrais *mabinogion* gallois, Pwyll prince de Dyvet; Branwen fille de Llyr; Manawyddan fils de Llyr; Math fils de Mathonwy, sont de pure provenance galloise, sans influence étrangère et qu'on peut sans crainte y chercher le reflet des mœurs des Bretons insulaires. Tout d'abord, ces *mabinogion* témoignent, à côté d'actes féroces et barbares, d'un sentiment élevé de l'honneur, du respect de la femme, du parent ou de l'ami, et chez la femme mariée, dans un cas notamment, d'une haute idée de ses devoirs conjugaux.

Par suite de circonstances qu'il serait trop long et inutile d'exposer, Arawn, roi d'Annwvyn, demande à Pwyll de Dyvet de prendre ses traits et sa place à sa cour, même dans le lit conjugal. Pwyll accepte et, au bout d'un an, rend intacte à Arawn sa femme, remarquable cependant par toutes les qualités du corps et de l'esprit, renouvelant ainsi pendant une année avec succès l'épreuve supportée volontairement mais rarement par un saint armoricain du XIe siècle, le bienheureux Robert d'Arbrissel (V. Loth, *Mabinogion*, I, p. 31-37).

Kicva, son mari Pryderi ayant disparu, reste seule au monde avec Manawyddan ap Llyr. Elle en conçoit tant de douleur

1. *ffyrnic* est dérivé de *fornicius* pour *forniceus* ; *-rwydd* ancien mot gallois indépendant, sert à former des mots abstraits avec notion de renforcement et d'abondance. *Forniv* indiquait la chambre de prostitution et même la prostituée ou le prostitué.

que la mort lui semble préférable à la vie. Manawyddan devine et lui dit : « Tu as tort assurément si c'est à cause de moi que tu es si affectée ; je te donne Dieu comme caution que je serai pour toi le compagnon le plus sûr que tu aies jamais eu. Je serais au début de la jeunesse que je garderais ma foi envers Pryderi » (*ibid.*, p. 107).

Le *Mabinogi* de Math ab Mathonwy nous offre un cas très instructif d'adultère : Llew Llaw Gyffes a été tué par Gronw Pebyr de Penllynn, grâce à la trahison de sa femme dont Gronw est l'amant. Transformé au moment du meurtre en oiseau, il recouvre sa forme humaine par les enchantements de son oncle Gwydyon ab Don. Aussitôt il songe à la vengeance. De son côté Gronw lui envoie une ambassade pour lui offrir, pour prix de son outrage, terre, domaines, or et argent. Llew *refuse*. Il exige que Gronw se place devant lui, à l'endroit même du meurtre, exactement dans la situation où il a reçu le coup mortel, sans aucune défense. De son côté, Gwydyon avait rassemblé les troupes de Gwynedd et s'était mis à la poursuite de la femme adultère Blodeuwedd[1]. Il l'atteint et lui dit : « *Je ne te tuerai pas, je ferai pis*. Je te laisserai aller sous la forme d'un oiseau. *Pour te punir de la honte que tu as faite à Llew Llaw Gyffes*, tu n'oseras jamais montrer ta face à la lumière du jour par crainte de tous les autres oiseaux. Leur instinct les poussera à te frapper, *à te traiter avec mépris* partout où ils te trouveront. Tu ne perdras pas ton nom, on t'appellera toujours Blodeuwedd. » Le *Mabinogi* ajoute : « on appelle en effet le hibou, Blodeuwedd, aujourd'hui encore. C'est ainsi que le hibou est devenu un objet de haine pour tous les oiseaux. » Cette tradition fait le sujet d'un remarquable poème de Dafydd ab Gwilym, barde du XIVe siècle, le plus grand poète du pays de Galles, et sans doute aussi de l'Europe au moyen âge (J. Loth, *Mabinogion*, I, p. 151, note). En somme Gwydyon renonçait au droit de meurtre et frappait Blodeuwedd de mort morale, d'*atimie*, par des moyens dont un enchanteur

1. *Blodeu-wedd* signifie *forme, aspect de fleur*. Par leurs enchantements, Math et Gwydyon l'avait fait naître de fleurs, comme la fleur du chêne, du genêt et la reine des prés : ils avaient sans doute oublié de lui donner un cœur.

seul peut disposer. C'est le châtiment par lequel plusieurs peuples indo-européens avaient remplacé la mort pour la femme adultère.

Il me paraît superflu de poursuivre cette démonstration. Des amants dans la situation de Tristan et Iseut pouvaient, sans aucun doute, chez les Celtes aussi bien que chez tout autre peuple, dans des conditions analogues de civilisation, sentir peser sur eux, suivant l'expression de M. Bédier, la pression de la loi sociale qui soumet la femme à l'époux. Le drame moral, le combat entre le devoir et la passion dans le poème de Tristan et Iseut a dû dominer, chez les Bretons, tous les épisodes de ce dramatique roman : il est aussi celtique que le reste. J'ajouterai *que, chez aucun peuple*, le combat moral qui se livre chez Tristan ne pouvait être aussi violent que les Celtes. Si M. Bédier est excusable de s'être mépris sur la valeur de l'honneur conjugal chez les Celtes, il commet une erreur beaucoup plus grave et beaucoup plus inexpliquable en mettant en doute qu'un couple de héros celtiques *sentent peser sur eux la pression de la loi sociale qui soumet le vassal au seigneur*. Le dévouement absolu au chef de clan est la loi fondamentale de la tribu et de la famille celtique, et tout manquement à cette loi est considéré comme un crime inexpiable. Ce dévouement est même poussé jusqu'à la folie. Je me contenterai d'un exemple, pris dans le *Mabinogi* de Math ab Mathonwy (J. Loth, *Mabinogi*, I, p. 152-154).

Gronw Pebyr ayant vu sa proposition de compensation rejetée par Llew, est, en conséquence, *obligé de subir la peine du talion*, c'est-à-dire de s'offrir sans défense à la lance enchantée de Llew. Il s'adresse aux gens de son clan : « Nobles fidèles, gens de ma famille, mes frères de lait, y a-t-il quelqu'un de vous qui veuille recevoir le coup à ma place ? » Tous refusent, et le refus paraît justifié, non seulement parce que la mort est certaine, mais parce que le meurtre commis par Gronw l'a été dans des circonstances particulièrement odieuses. Or l'auteur du *Mabinogi* ajoute textuellement : « *C'est à cause de cela parce qu'ils ont refusé de souffrir un coup à la place de leur seigneur, qu'on n'a cessé de les appeler, depuis, la troisième famille déloyale.* » Et, en effet, les Triades galloises mettent, parmi les

trois principales *familles déloyales* de l'île de Bretagne, la famille de Gronw Pebyr de Penllynn *dont les hommes refusèrent à leur seigneur de le remplacer en face de la lance empoisonnée de Llew Llawgyffes* (J. Loth, *Mabin.*, I, p. 152, note). Tout commentaire serait superflu. Le combat de Tristan entre sa passion pour Iseut et son devoir envers son chef de clan et son bienfaiteur est donc tout ce qu'il y a de plus celtique.

Il y a quelque chose qui paraît moins celtique dans le roman : c'est le philtre d'amour. L'amour chez les Celtes a régulièrement un caractère foudroyant. Cependant, comme on le verra plus bas (*Le Cornwall et le roman de Tristan*), il doit être d'invention celtique. Il est néanmoins remarquable que le philtre chez Béroul, porte un nom anglo-saxon. On a prétendu que les Anglo-Saxons n'avaient pas pu connaître les traditions bretonnes ni par conséquent les transmettre aux Franco-Normands à cause de la haine inexpiable qui les séparait des Bretons. Si les Bretons restés indépendants étaient ordinairement en état de guerre contre les envahisseurs [1], il ne faut pas oublier que dans tout le reste de l'Ile, notamment dans le royaume de Wessex, les deux nations s'étaient mêlées. J'ai prouvé par une charte authentique du roi de Wessex Centwini, que les deux langues, le breton et le saxon, étaient parlées concurremment à la fin du VIIe siècle, dans le comté de Somerset. Il devait en être de même, à la même époque, dans d'autres parties du royaume. En Cornwall, à l'époque de la conquête normande, les propriétaires étaient, en général, Saxons. En Cumberland, à cette époque, le breton devait encore subsister. Épris de poésie et de musique comme les Bretons insulaires, les Anglo-Saxons ont dû subir le charme des traditions celtiques, plus fortement même que les Franco-Normands. Aussi suis-je persuadé que la part des Anglo-Saxons ou plutôt des Anglo-Celtes dans la transmission de ces traditions a été plus grande qu'on ne le pense généralement.

1. A citer, entre autres exemples du contraire, l'alliance de Penda de Mercie avec Catwallon, alliance qui permit aux Bretons, en 633, de s'emparer d'York et de détruire momentanément le royaume de Northumbrie.

II

LE BOUCLIER DE TRISTAN

Dans le Tristan de Gottfried de Strasbourg, Tristan porte un sanglier sur son écu. Il en est de même chez Heinrich de Freyberg [1]. Il y a là très vraisemblablement le souvenir d'une époque où, chez les Celtes, le sanglier jouait, on peut le dire sans exagération, un rôle prépondérant comme emblème. Le fait a été bien souvent relevé. La plus riche documentation sur ce sujet se trouve chez M. Salomon Reinach, *Antiquités nationales, Bronzes figurés de la Gaule romaine*, particulièrement pages 254-257, note 1. Après avoir établi que le sanglier est un *symbole indo-européen* ou un *totem* très répandu, l'auteur citant les deux statuettes en bronze représentant un sanglier, trouvées à Hounslow, en Angleterre, fait la réflexion qu'il y a là un exemple incontestable de la survivance *d'un type vieux-celtique, à l'époque romaine*. Si le sanglier a été à l'origine un symbole indo-européen, à l'époque historique, c'est un emblème surtout celtique. Il sert d'enseigne [2] chez les Gaulois, en particulier sur les monnaies des Aulerci Eburovices, des Caleti, des Veliocassi, des Leuci et celles de la trouvaille de Jersey. Les monnaies au sanglier se rencontrent surtout dans le Belgicum de César, en particulier dans la région du littoral et chez les Bretons. Pour l'emblème du bouclier de Tristan, le rapprochement s'impose avec le bouclier en bronze celtique trouvé en Angleterre dans le lit de la rivière Witham, étudié et décrit par Kemble, *Horae ferales*, p. 190, planche XIV, fig. 1 : au bouclier avait été attaché par des rivets un sanglier en relief dont il n'est resté sur le fond oxydé que les contours. Kemble

1. Hertz, *Tristan*, p. 538, d'après Bédier, *Le roman de Tristan*, par Thomas, I, p. 178, note 1.

2. Ant. nat., *Bronzes figurés*, p. 254, not. 1. A Rome le sanglier-enseigne existe jusqu'à Marius... Le type du sanglier à crinière dressée (*ibid.*, p. 257, note 1) se rencontre dès l'époque de la Tène, vers le IVe siècle avant Jésus-Christ.

suppose que le sanglier était en une matière autre que le bronze.

Il me paraît évident que Gottfried de Strasbourg n'a pas inventé cette armoirie du bouclier de Tristan : il l'a trouvée dans une de ses sources françaises aujourd'hui disparue.

Il semble qu'il y ait dans cette figuration du sanglier sur le bouclier celtique, l'explication du terme même qui désigne l'*umbo* du bouclier chez les Irlandais comme chez les Gallois (cet *umbo* était, d'après les boucliers celtiques, en bronze, conique et fort saillant), irl. *socc*, gallois *swch* : *socc* signifie *soc* ou *museau* et particulièrement, à coup sûr, d'abord *groin* [1]. En gallois, *hwch* doublet de *swch* qui, comme *socc*, remonte à **succu-*, signifie *truie* et plus anciennement, *porc*, d'une façon générale. Cf. cornique *hoch* gl. porcus, breton *houc'h*, porc. *Swch*, peut-être sous l'influence du latin *soccus*, a fini par avoir uniquement le sens de *soc de charrue*. *Swch* dans le sens d'*umbo* de bouclier n'est pas rare : on le remarque dans le *Mabinogi* de Brauwen : un navire se détache des autres à l'arrivée en Irlande, et on voit se dresser au-dessus du pont un bouclier avec le *swch* en haut en signe de paix [2]. Il me paraît très probable que *socc* et *swch* ont dû avoir, primitivement, le sens de *groin* lorsqu'ils désignaient l'*umbo* du bouclier. Ainsi s'expliquerait par une interprétation qui n'a rien de bien extraordinaire, ce fait miraculeux attesté par un bon nombre de passages des épopées irlandaises, que le bouclier du guerrier en danger de succomber *grondait* [3] *et mugissait*. Dans le *meurtre des fils d'Usnech*, le bouclier de Fiachra *gronde* et les trois premières vagues d'Irlande *grondent* à l'unisson. Conall accourt, trouve Fiachra renversé et son bouclier *mugissant* [4] *et criant*. Dans le *Táin*, le bouclier de Conchobar frappé par Fergus *mugit* sur Conchobar [5].

1. Cf. Windisch, *Worterb.*, Dinneen, *Ir. Engl. Dict.*; Macbain *an Etymol. Dict. of the gaelic Lang.*

2. *Mabinog.*, éd. Rhys-Evans, p. 27.

3. Oided mac n-Uisnich, *Irisch Texte*, IIe s., 2 H, p. 141, l. 477 : *Dogeis a sciath*; *géssid* se dit d'une vache (*Táin Bó C.*, p. 94).

4. *Ac buiriud.*

5. C. *Táin Bó C.*, éd. Windish, l. 5985.

Dans le *Cath Ruis na Rig*, éd. Hogan, chap. 48, le bouclier de Conchobar *mugit*, et tous les boucliers des Ulates *mugissent* de concert.

La plainte du bouclier, quand il était brisé, s'appelle *Tulguba* dans le *Togail Troi* 662, 597, 1258, c'est-à-dire *plainte du front* ou *umbo* (du bouclier) : ce serait donc plus spécialement *l'umbo*, c'est-à-dire le *socc*, *swch*, qui se livrait à ces manifestations.

III

LES NOMS DE TRISTAN ET ISEUT

Les noms de Tristan et Iseut doivent être traités séparément : le premier est indubitablement celtique; pour le second, l'opinion contraire domine.

Si le nom de Tristan est celtique, il n'en soulève pas moins diverses questions dont les unes ont été diversement résolues, et d'autres n'ont pas reçu de solution. On peut se demander quelle est la forme vieille-celtique de ce nom ; à quelle fraction des Celtes il appartient plus spécialement ; par qui il a été transmis aux écrivains de langue française : par des Irlandais d'Irlande ou d'Écosse, par les Pictes, par les Gallois ou les Bretons de Cornwall ou d'Armorique, voire même par les Anglo-Saxons ? Enfin, a-t-il été transcrit oralement ou par écrit ?

Le gallois Drystan ou Trystan suppose une forme vieille-celtique *Drustăno-s*, avec *a* bref : le suffixe *an* = * *ano-s* est très usité dans les noms d'homme soit en gallois, soit en breton : *Cinan* = *Cunano-s* ; *Brychan* = * *Broccano-s* etc. La forme irlandaise *Drostán* avec *ā* long suppose *Drustagnos*.

Le suffixe *-án* irlandais ne peut être identique au suffixe brittonique *-ăn*, avec *a* bref ; l'accent étant dès le VII-VIIIe siècle de notre ère sur la terminaison en brittonique, un suffixe *-agno-*, est donné *-ain*, *aen* : gall. *ystaen*, étain = *stagnum*.

La forme *Drustagnos* n'est pas une simple reconstitution ; elle existe dans une inscription de Cornwall : *Drustagni* hic

jacet Cunomori filius (Hübner, *Inscr. Brit. Chr.*). Zimmer[1] a contesté cette lecture, en se fondant sur l'aveu de John Rhŷs[2] qu'après *Drus*, les lettres sont très érosées et que *-agni* est une hypothèse. Il fait remarquer qu'avant Hübner et Rhŷs on avait le Cirusius. Rhys a constaté, en tout cas, que le mot commence bien par *Dr*. Depuis, il a revu l'inscription et n'a plus la moindre hésitation : il faut lire *Drustagni*[3].

Reste la forme picte. Nous ne connaissons guère le nom picte que par des versions irlandaises. Seule l'inscription picte de saint Vigean en Forfarshire nous a peut-être conservé une forme picte sincère : *Drosten*[4] ; mais le nom est au génitif (*Inscr. Brit. Chr.*, n° 212). Le suffixe *-an* sans aucun signe d'allongement est commun dans les noms pictes d'hommes et de lieux, *Artbrenan*, *Apercrossan*, *Athan*, *Atbran*, *Buchan*, *Cluanan*, *Gartnan*, *Talorgan*, *Taran*[5]. Il est impossible de rien affirmer en raison de la rareté des documents sincèrement pictiques. Cependant, comme d'après les noms de lieux il paraît certain que le picte est un langage celtique plus apparenté au brittonique qu'au gaëlique, on est en droit de supposer une forme identique au gallois Drystan. Le premier, John Rhŷs (*Lectures*, p. 403), a signalé la parenté (l'identité d'après lui) du gallois *Drystan*, picte *Drostan*[6] avec *Drustagni*. M. Whitley-Stokes, en 1890, fait également remonter le *Tristan* du Liber Landavensis et des romans arthuriens à Drostan.

Nous sommes, en résumé, en présence de deux formes vieilles-celtiques : *Drustagno-s* et *Drustano-s*; la première est plus spécialement gaëlique.

Le gallois Drystan, Trystan, le breton *Trestan*, remontent à *Drŭstăno-s*.

Ce nom est commun à toute la famille celtique.

1. *Zeitschrift für französische Sprache und Lit.*, XIII, p. 60.
2. *Lectures on Welsh Phil.*, p. 403.
3. *Celtic Folklore*, II, p. 481.
4. Whitley Stokes, *Pictish names and other words* (*on the linguistic value of Irish Annals*, Transactions of the London Philol. Soc., 1890, p. 28-54).
5. J. Rhys, *The Inscription and Language of the Northern Picts*, p. 268.
6. Ibid., p. 97. Je l'avais signalée dès 1887 dans les Annales de Bretagne. Il est remarquable que dans la vie de saint Paul Aurélien le roi Marc est connu aussi sous le nom de Quonomorius (*Rev. Celt.*, V, p. 430).

Deux formes sont restées : l'une simple, *Drustu-s*, génitif *Drustou-os* qui nous est conservé par le picte *Drust* (et *Drest*), génitif *Drosto*[1] ; l'autre dérivée, *Drustano-s*, picte *Drostan* gén. *Drustani*, ou *Drustagni*, picte *Drostén*[2]. Les deux existent en brittonique : *Le Liber Hymnorum* 4ª (*Goidelica*, p. 96) nous signale *Drusticc*, fille de *Drust rex Bretan*[3]. Ce nom quoique plus commun chez les Pictes, ne leur est donc nullement propre, comme les romanistes, en particulier, l'ont admis depuis la prétendue découverte de Zimmer[4]. C'est une de ses plus fâcheuses imaginations, et il n'y en a pas qui ait eu une plus belle fortune. D'après lui, *Drystan ab Tallwch* ou *Drystan fils de Tallwch*, nom gallois de Tristan, serait identique à *Drostan mac Talorg*, nom essentiellement picte. Il y a d'abord à remarquer que *Drostan mac Talorg* constitue une reconstitution arbitraire. La version irlandaise ne donne que *Drest filius Talorcen*, puis *Talorcan filius Drostan*[5] ; *Talorg* est également fréquent et est à *Talorgan* comme *Drust* à *Drostan*. Mais en admettant même l'existence d'un personnage picte (qui aurait vécu vers 780-785) du nom de *Drostan mac Talorg*, ce nom ne saurait être identifié avec celui du gallois *Trystan mab Tallwch*. C'est de tout point impossible et contraire aux lois les mieux établies de la phonétique gaidélo-brittonique.

Le nom de *Tallwch* n'a absolument rien à faire avec *Talorg* ni *Talorgan* ou *Talorgen*. Il ne peut ni remonter à une commune origine celtique, ni lui être emprunté. *Talorg*, ou avec un suffixe de dérivation *Talorgan* (*Talorgen*) serait, suivant toutes les lois de la phonétique galloise, en vieux gallois *Talory*, ou *Talwrw* en deux syllabes : *-rg-* intervocalique vieux celtique devient en gallois *-rg-* avec *g* spirant, puis cette

1. Whitley Stokes, *Pictish names*, p. 37.

2. Ibid., à *Drostan*.

3. Ibid., à *Drusticc*. *Drusticc* pourrait bien être pour *Drusticnā* : cf. gaulois *Druticnos*.

4. *Zeitschrift für franz. Sprache und Lit.*, XIII (1891), p. 73. Cf. Paris, *Poèmes et légendes du moyen âge*, p. 141 ; Bédier, *Le roman de Tristan de Thomas*, II, p. 107-110.

5. Skene, *Chronicles of the Picts*, *Chronicles of the Scots*, p. 9, p. 400 ; p. 19, *Talorcen*. *Druisten* ; — cf. Stokes, *Pict. names*, p. 67.

spirante se résout en un son semi-vocalique *y*, *u*, *w*, suivant la voyelle qui précède :

valgo-, abondant, gallois *gwaly* et *gwala*, en une syllabe; breton *gwalch*; *dalg-*, tenir, gallois *daly*, bret. *dalc'h*; *lorg-* trace, irland. *lorg*, gallois *llwry* et *llwrw*, etc.

Si on le suppose emprunté, il fût resté *Talorg* ou eût évolué comme précédemment. De plus, *r* n'eût pas disparu : c'est un phénomène qui ne se produit que dans des mots proclitiques, avant l'accent : *ech* pour *erch* = *verch*, *merch* dans les généalogies en moyen-gallois.

Le nom de *Talorgan* est probablement, au fond, comme l'ont supposé John Rhys et Whitley Stokes [1], le même nom que le gaulois *Argio-talus*, front brillant. Les Gallois l'avaient ainsi compris, car dans les *Annales Cambriae*, document rédigé au xe siècle, à l'année 750, nous lisons : Bellum inter Pictones et Brittones, id est *Gueith Mocetauc* (*la bataille de Mocetauc*), et rex *eorum Talargan a Brittonibus occiditur* [2]. A l'année 750, les Annales de Tigernach signalent la même défaite de *Talargan* mac Fergusa : *Talargan* est le gallois *Talaryan* et est aussi brittonique que picte.

Une autre impossibilité est le double *ll* gallois : c'est un *l* sourd qui ne se présente qu'à l'initiale pour *l* simple : dans l'intérieur ou à la fin du mot, il représente toujours *l* plus consonne : *ályo-s* vieux celtique donne en gallois *all* ; breton et corn. *all*, avec *l* prolongée mais sonore. Devant une dentale, *l* devient également sourd : *allt*, rivage ; *callaur* = *calddária*. *Ll* gallois ne peut jamais entre voyelles représenter *l* simple irlandais [3].

Les noms *Drust*, *Drustan* sont remarquablement fréquents chez les Pictes.

Que Tristan soit né chez les Pictes, ou y ait vécu, certaines versions du roman semblent l'indiquer. Mais il ne faut pas

1. Rhys, *Lectures*², p. 403 ; Stokes, *Pict. names*, p. 29.

2. Loth, *Mabin.*, II, p. 352, Mocetauc est probablement Mugdock dans le Stirlingshire.

3. Il y a toujours dans les travaux de Zimmer touchant aux langues brittoniques, à côté d'heureux aperçus, de fâcheuses faiblesses accusant une connaissance insuffisante des particularités de la phonétique de ces langues.

oublier que toute la région du sud de l'Ecosse était singulièrement mêlée. La loi de succession chez les Pictes, d'après laquelle, au moins en cas de doute, la filiation se faisait par la mère, avait eu pour effet d'introduire des chefs Bretons, Scots et même Angles [1] jusque dans la famille royale de ce peuple. Des Bretons de Strat-Clut, dont la capitale ou forteresse principale était la ville actuelle de Dumbarton, le *Dunbrettan* des Scots, étaient en rapports continuels de guerre ou d'alliance avec eux, ainsi qu'avec les Scots émigrés d'Irlande et même les Angles.

Le nom de Tristan, sous cette forme, n'a pu être transmis par les Gaëls d'Irlande ou d'Écosse : l'accent chez eux étant dans les noms, sur la première syllabe, on n'aurait eu que *Drostan* ou *Trostan*. Et c'est précisément la forme que nous a conservée le *Landnama-bóc* dans le nom de lieu d'Irlande, *Trostans-fiorđ* [2].

Pour la forme pictique propre, nous ne sommes pas assez au courant de la phonétique de cette langue pour pouvoir rien affirmer : nous n'avons que des noms d'hommes ou de lieux et quelques inscriptions peu limpides et rares. Les noms de lieux de la région pictique sont manifestement celtiques et semblent indiquer une parenté plus étroite avec le brittonique qu'avec le gaëlique. Il paraît probable qu'au x-xie siècle, on n'aurait pas eu chez les Pictes, d'affaiblissement de *Drostan* en *Dröstan*.

En cornique, comme en breton, jusqu'au xi-xiiie siècle, il n'y a pas de tendance à affaiblir *u* ou *o* dans des formes analogues à Drustan.

Je n'ai relevé qu'un cas d'affaiblissement de *ů*, *ŏ* dans les gloses bretonnes du xe siècle : gloses à Eutychius, *Helabar* gl. *graecus* (qui parle bien, pour *hu-labar* = irl. *sulbair* = *su-labaris*). On peut ajouter dans les noms de lieux *Les-neuueth* [3] à

1. *Talorcen filius Enfret* (*Pict. chr.*, p. 7) : *Enfret* est un chef anglo-saxon, fils d'Aedilfrid, qui se réfugie chez les Pictes (Bède, *Hist. Eccles.*, III, chap. I, chez Petrie, p. 172). Eanfrid séjourna chez les Pictes de 617 à 633.

2. Vigfusson and Powell, *Origines islandicae*. Oxford, 1905, tome I, p. 103.

3. J. Loth, *Chrestom.*, p. 155. Je dois reconnaître que les exemples analogues à Drostan manquent en cornique : voir plus bas, V.

l'année 826, mais c'est une forme manifestement rajeunie.

Au XIe siècle même, l'affaiblissement de *ŭ*, *ŏ* est rare : en 1081-1082 *kemper*[1] au lieu de *comper* resté sous cette forme archaïque en Haute-Bretagne, par exemple dans un nom de lieu de la forêt de Broceliande.

En gallois, au contraire, l'affaiblissement dans ce cas est de règle. Dans les gloses du IX-Xe siècle, on distingue à première vue une glose galloise d'une glose bretonne (ou cornique) à cette particularité ; l'accent est plus nettement sur la dernière syllabe en gallois et la voyelle de la syllabe précédente est plus fortement atteinte : gall. *cilchet* (plur. *cilchetou*), breton *colcet* = *culcita*[2] ; gallois *Cinan*, breton *Cunan*, *Conan* resté aujourd'hui sons la forme *Conan* (ainsi qu'en cornique moderne). L'affaiblissement de *ŭ*, *ŏ* en *ŏ* bref se constate dans l'écriture dès le commencement du IXe siècle ; dans les notes marginales au Codex de Lichfield[3] qui sont de ce siècle, on a régulièrement *ĭ* pour *o*, *ŭ* non accentué ; *finnaun* pour *funtaun*, *licat* pour *lŭcat* ou *locat*, *cibracma* pour *comrancma-* ; *licho mour* (*liho* pour *lochou*); *cimer* pour *comber* = *combero*, etc. A remarquer *Cincenn* qui, dans l'inscription du pilier de pierre trouvé dans le voisinage de l'abbaye de Valle Crucis près Llangollen (Denbighshire) est encore *Concenn* : l'inscription est de la fin du VIIIe ou du commencement du IXe siècle[4].

On devait avoir dès le IXe siècle. *Dröstan* ou *Tröstan* : *Tröstan* pour *Dröstan* s'explique facilement : outre qu'il y a d'autres exemples de changement spontané de *dr* initial en *tr*[5] sans raison apparente, il y en a ici une très claire : Dröstan a évolué en *Tröstan*, sous l'influence du *t* du groupe *st* qui suit. Les formes Drystan et Trystan paraissent à peu près contemporaines dans les documents gallois, mais Drystan est sûrement

1. Dans le cart. de Quimperlé, à l'année 1081-1082 (*Chrest.*, p. 116).
2. V. les exemples dans J. Loth, *Vocab. vieux-breton*, p. 25.
3. Liber Landavensis, éd. *Evans-Rhys*, pp. XIII-XVIII.
4. J. Loth, *Mab.*, II, p. 321.
5. Gall. *trum*, dos, colline (appliqué métaphoriquement l'arête d'une colline ou d'une chaîne de collines) ; cf. irl. *druim*. De même, *drem*, vue, visage, et *trem* ; *drythyll*, assuré par l'irlandais *dretell*, et *trythyll*. Cf. J. Loth, *Romania*, XXV, p. 22.

antérieur et plus fréquent. Dans le *Livre Noir* de Carmarthen (XIIe siècle), on a encore *Dristan* sous la forme qui l'a dérobé aux recherches *Diristan* avec une voyelle irrationnelle : la mesure assure *Dristan* [1]. Le *Liber Landavensis*, dans un document rédigé vers 1100, nous donne *Tristan* pater Avel [2].

Comment la forme *Tröstan* (*Dröstan*) a-t-elle pu passer sous la forme *Tristan* aux auteurs français? Nous avons vu qu'elle ne pouvait guère leur être venue d'Armorique ni peut-être de Cornwall. On peut aller plus loin : la forme *Tristan* représentant la prononciation Tröstan est une forme *écrite plutôt galloise*. La graphie habituelle, régulière, en gallois du IXe au XIe siècle, pour *a*, *o* affaiblis est *i* : *cilchet*, *lichou*, *Cinan*, *licat*, etc., etc. [3]. En breton, *u*, *o* affaiblis s'écrivent *e* : ce qui n'a rien de surprenant, *ĭ* et *ĕ* s'étant fondus en *e* dès le IX-Xe siècle dans cette langue. La forme équivalente au gallois *Trystan*, nous la trouvons dans le Cart. de Quimper, dans un acte de 1368 : *Trestan* : insula *Trestanni*, dans la baie de Douarnenez, aujourd'hui l'Ile-Tristan. Ce nom n'est pas venu par les Gallois : c'est un patrimoine commun aux deux groupes. La légende de *March* aux oreilles de *cheval* est très connue dans cette région. On y trouve même le nom de lieu *Porzmarch*, où elle a été localisée.

Le nom de Drystan est resté jusqu'à nos jours dans un nom de la région du Snowdon : *Carnedd Drystan*, le *Cairn* de Drystan [4].

Pour *ŭ*, *ŏ* affaibli, l'*i* a été remplacé peu à peu, à partir du XIe siècle par *y* emprunté aux Anglo-Saxons [5]. Mais *i* joue encore couramment ce rôle au XIIe siècle dans le *Livre Noir*, et les Lois. Si les Anglo-Saxons avaient pris le nom de *Drustan*, *Drostan*, picte ou gallois, ils l'eussent conservé sous cette forme. On peut, il est vrai, supposer qu'ils ont pu l'emprun-

1. Skene, *F. a. B.*, II, p. 56, vers 15.

2. *The Book of Llandav*, éd. *Evans-Rhys*, p. 279. Pour *Drystan*, v. *Mabin.*, éd. *Rhys-Evans*, p. 159-27 ; 204-249 ; 309, 13.

3. J. Loth, *Voc. vieux bret.*, p. 250 : v. plus haut.

4. Rhys, *Celtic Folklore*, p. 480.

5. Dans les *Généalogies*, on peut signaler *Nongoy*, *Coyl*, *Tancoystl* ; *Annales Cambriae* : *Coeboy*, *Loyer*. Dans le *Liber Land*, *y* est fréquent. Il est vrai qu'en Cornwall, au Xe siècle, *y* est courant, voir plus bas, p. 96.

ter, tardivement, au IX-Xe siècle, aux Gallois ; dans ce cas, ils l'eussent vraisemblablement transcrit par *Drystan* avec *y*.

En résumé, *Tristan* est une forme galloise, transmise aux écrivains étrangers par l'écriture. Dès le IXe siècle, on prononçait *Dröstan*, *Tröstan*, et on écrivait *Dristan*, *Tristan*. Cette forme remonte à un vieux brittonique *Drüstáno-*, commun à tous les Brittones.

Le nom d'Iseut est beaucoup moins clair.

Il est inadmissible que chez les Bretons de France et d'Angleterre, le personnage principal du roman, avec Tristan, l'amante, n'ait pas eu au moment de la transmission aux conteurs français, un nom celtique aussi bien établi que celui du héros, à moins qu'on n'adopte l'invraisemblable hypothèse de Golther : à savoir que Marc, Iseut et Tristan n'auraient été associés que sur le tard, à la fin du XIe ou au commencement du XIIe siècle, et qu'Iseut est une création française [1].

Ce nom existe; sa forme ordinaire, la seule même qui apparaisse à partir du XIIe siècle, c'est *Essyllt*. La forme la plus ancienne de ce nom apparaît dans les *Généalogies* du ms. Harleian 3859 que nous donnent aussi les *Annales Cambriae* allant jusqu'à l'année 954. Le manuscrit est du XIIe siècle, mais la rédaction qu'il nous donne est, sans qu'il puisse y avoir là-dessus le moindre doute, de la seconde moitié du Xe siècle [2]. La langue, l'orthographe des Généalogies et des Annales, appartiennent nettement au Xe siècle; il y a même des formes antérieures à cette époque. Dans la première Généalogie [3], *Rotri* (*Rhodri* le Grand), roi de Galles, tué en 877, est dit : map Mermin et *Etthil merch Cinan* : fils de *Mervyn* et d'Essyllt fille de Cynan dit Tindaethwy du nom d'un *cymmwd* (subdivision du *cantrev*) et château en Anglesey, roi de Gwynedd. *Etthil* doit être lu *Etthill* comme l'a supposé John Rhys [4], et le prouvent les formes postérieures. Le ms. 20 du Collège de Jésus qui est du XIVe siècle, mais nous conserve des formes à peu près aussi

1. *Zeitschrift für franz. Spr. und Lit.*, XXII, p. 4.
2. J. Loth, *Mabin.*, II, p. 203, 304, 345, 345 : cf. Egerton Phillimore, *Y Cymmrodor*, IX, p. 144-147.
3. Ibid., p. 303.
4. *Celtic Folklore*, II, p. 480, note.

archaïques que le ms. Harleian, donne *Ethellt*. La vie la plus ancienne de Gruffydd ab Cynan, roi de Gwynedd, mort en 1137, a la forme *Etil*. Nous ne trouvons ailleurs que la forme *Essyllt* [1]. Ces deux formes *Etthill*, *Essylt*, à priori, paraissent inconciliables : jamais une spirante dentale sourde ou sonore *th* ou *đ* ne devient en gallois *s*. Zimmer a cru donner une solution du problème en voyant dans *Ethil(l) Ethellt*, un emprunt anglo-saxon *Ethylda*, forme courte d'*Ethelhild* [2]. M. d'Arbois de Jubainville a objecté avec raison qu'une évolution d'*Ethylda* en *Essylt* est invraisemblable, le *th* faisant partie de l'alphabet gallois [3]. Les Gallois ont toujours rendu la spirante dentale anglo-saxonne par une spirante : *Aethelfred* est traduit par *Edelſflet* dans une triade : *d* indique une spirante [4]. De même, les Anglo-Saxons transcrivent la spirante dentale galloise comme la leur : gallois *Iuđ-wal* ; anglo-saxon, *Iuthwal*, *Iuþwal*, *Iuđwal*, *Iuđwald* (de Gray Birch, *Cart. saxonicum*, Index, p. 460, 718, 663, 703).

La difficulté phonétique subsiste donc. Dans la *Romania* j'ai envisagé une hypothèse : l'orthographe *Ethil(l)* représenterait un son inconnu ou non classé en gallois, ou *Ethill* avec *th* aurait été substitué dans la Généalogie à *Essyllt* avec *s*, par influence de l'anglo-saxon : ce serait une forme non régulière, analogique [5]. L'hypothèse d'une erreur de scribe est à écarter.

1. Mabinogion, Rhys-Evans, p. 307, 15 ; 113, 7 ; cf. J. Loth, I, 92, note 1 ; 224 ; II, 247, 260, 280, 285.

2. *Zeitschrift für franz. Sprache und Lit.*, XIII, p. 73-75. F. Lot (*Romania*, XXV, p. 18) trouve l'hypothèse de Zimmer très vraisemblable, mais ajoute : « On peut admettre que les Gallois ont substitué *Essylt*, nom étranger, à *Isolt*, tout aussi bien que le contraire. »

3. *Revue Celtique*, XII, p. 398. Zimmer a avancé une véritable énormité lorsque, pour justifier une prétendue évolution d'*Ethylda* en *Essyllt*, il a invoqué l'analogie du gallois *breithell* avec *bresel* dans les noms du *Liber Land.*, *Con-bresel*, *Cil-bresel* (*Zeitschrift für fr. Spr. und Lit.*, XIII, p. 74). Cela n'a pas besoin d'être réfuté. Le nom *bresel* représente le breton actuel *brezel*, guerre, et se trouve au IXe siècle dans beaucoup de noms du Cartul. de Redon : *Bresel-marcboc*, *Bresel-conan* (J. Loth, *Chrest.*, p. 3).

4. J. Loth, *Mabin.*, II, p. 233. Elystan (ibid., p. 287) est, non pour *Aethelstan*, mais pour *Aelfstan*.

5. *Romania*, XIX, p. 455.

Je n'hésite pas aujourd'hui à reprendre ma première hypothèse : la graphie *tth*, *ss* représente un son qui a disparu et que les Gallois ne savaient trop comment traduire : c'est une sorte d'affriquée *ts*, tout à fait analogue à l'affriquée gauloise sortie de *st* (indo-europ. *t't*), et du vieux celtique *ts* et qui a été traduit de tant de façons à l'époque gauloise : *Sirona*, *Dirona* ; *Uradsarius*, *Urassia*, *Uraϑarus* ; *Meddillus* Μεϑϑιλλος, *Messillus*, *Messilla*, *Veliocaϑi*, *Veliocassi* [1]. Ce n'est pas le seul exemple, en gallois, de ce son. Nous le retrouvons d'une façon encore plus claire dans un nom qui, en moyen-gallois, est *Elissed* ou *Elisse*. Le fameux pilier que l'on a trouvé à un quart de mille de l'abbaye de Valle Crucis près Llangollen, a été élevé à la mémoire d'un roi de Powys de ce nom, qui régnait entre 700 et 750, par son petit-fils Concenn. Le nom de ce roi sur le pilier se présente sous les formes *Eliseg*, *Eliset* [2]. Dans la généalogie XXVII, du ms. Harleian 3859, il est écrit *Elitet* ; dans la généalogie XV, c'est *Elized*, avec un *z* dont on ne trouve pas d'autre exemple en gallois; *z* représente sûrement *ts*, car le gallois ignore le son *s* sonore. Dans les *Annales Cambriae*, à l'année 814, c'est également *Elized* [3]. Plus tard, on n'a plus qu'*Elissed* ou *Elisse*. Les notes marginales au Codex de Lichfeld ont *Elisedi* [4]; le *De rebus gestis Aelfredi Magni* du gallois Asser donne *Helised* [5]. On voit donc à la même époque, cette affriquée transcrite par *t*, *tth*, *s* et enfin *z* (*ts*) pour aboutir finalement à *ss*. Ici, il est impossible d'invoquer aucune analogie, aucune influence étrangère, *Essyllt* est un nom si bien gallois que la région de Gwent est désignée sous le nom d'*Essyllwg*, comme le pays de Morgan (Glamorgan) est connu sous le nom de *Morganwg*. *Essyllt* a pu être aussi bien un nom d'homme qu'un nom de femme : la termi-

1. Cf. Pedersen, *Vergl. Gr. der Kelt. Spr.*, I, p. 532.

2. J. Loth, *Mabin.*, II, p. 321, note 3. *Eliseg* peut être sincère pour *Elisei* et avoir donné *Elisse*, tandis qu'*Elised* aurait donné *Elissed*. Le *Liber Land.*, p. 216, donne en effet, comme témoin, *Elisei*.

3. Ibid., p. 313, 353.

4. *Liber Land.*, éd. *Evans Rhys*, XVII, 8, 221. Le cart. même de Landav a *Elised*.

5. Petrie, *Mon. hist. Brit.*, p. 488.

naison usuelle vieille-celtique seule devait varier [1]. L'étymologie d'*Elised* aussi bien que celle d'*Essyllt* est obscure. Il semble cependant que pour Essyllt nous ayons une indication dans le nom d'homme *Seissyll*, ou *Seissyllt*, qui a aussi donné son nom au pays de Cardigan : *Seissyllwg*, proprement *Ceredigiawn* ou pays de *Ceredic* [2]. On trouve ce nom écrit parfois *Sitsyll*, par exemple dans le *Brut Ieuan Brechva* conservé dans un manuscrit assez récent mais qui s'arrête à 1150 : il donne les deux formes *Seisyllt* et *Sitsyllt* [3]. Ce nom rappelle étrangement celui de la sœur de saint Paul Aurélien : *Sito-folla* [4] qui doit peut-être être lu *Sito-solla* ou mieux *Sito-soltia*. Il semble bien que dans *Essyllt-Etthill*, on ait eu une forme analogue au second terme de *Sit-syllt*; le premier a dû contenir une dentale *t* ou *d* [5].

Ce son affriqué a été connu des Bretons armoricains aussi bien qu'en Cornwall. En breton moyen, le son provenant de *t* (*d*) + *s* en composition avec préfixe, est écrit *cc*, *cz*, et se distingue à la fois de *s* et de *z* (*s* doux) et se confond avec *ç*, c'est-à-dire *c* devant *e* et *i* dans les emprunts français ; *daczon*, écho = *dat-son*, *daczorch* ressusciter (*dat-sorch*) : le *t* de *dat* (*do-ate*), était devenu spirant : *z* en moyen-breton est une spirante dentale sonore quand il représente une occlusive dentale. Un des exemples les plus nets, est dans Sainte-Barbe : vers 191, *evit se*, dans sa 2me syllabe rime en *iç* ; vers 760, il est écrit *e vicze* (Ernault, *Rev. Celt.*, XI, p. 353, XV, 154; *Glossaire moyen-breton* à *acc*). *St* final ancien-français a donné le même son dans *bacc*, bât. Ce son était voisin de *cz* provenant de *th* ancien (spirante dentale sourde): *goacz*, pire (gallois *gwaeth*), *diouç*, vieux-breton *di-urth*. C'est si vrai qu'en cornique, on a *fath* et *face* [6] ; en breton, *voice* a donné *voeth* puis *moeth*, auj. *mouez*, vannetais *moec'h*. Comme

1. J. Loth, *Mabin.*, II, p. 280.
2. Ibid., I, p. 63.
3. *Myv. arch.*, p. 718, col. 1 et 2. On trouvè col. 2, trois fois *Sitsyllt*.
4. *Rev. Celt.*, V.
5. Peut-être **ate* ou **eti-Soltia* pour un plus ancien **ate-stoltia*, *ate-spoltia?*
6. Cf. corn *lathye*, attacher, clouer, emprunté à l'anglais *latch* ; de même *dasserhy* et *dathergby*.

l'a supposé E. Ernault, il est probable qu'en moyen breton, ce son se rapprochait du *z* espagnol, qui se prononce comme *c* devant *e*, *i*. Ce son particulier donne aujourd'hui *s* dur en breton : *dasson*, tandis que *th* interne ou final devient *z* (*s* doux), s'il n'évolue pas dialectalement. En gallois, il a régulièrement donné *s* dur, tandis que *th* est intact.

La forme *Essyllt*, qui a pu à la rigueur être écrite *Esselt*, a-t-elle pu donner *Iseut* [1] ? C'est, à la rigueur, possible. La seule difficulté est dans la persistance de *e* initiale. Cependant *es-* (préfixe provenant de *ex* vieux-celtique), non-accentué, est écrit *is-* même au XIIe siècle : Livre noir, ap. Skene, *F. a. B. of Wales*, II, p. 49, 19 : *escar* = *ex-caras* (vieil-irl. *es-carae*), plur. *isscereint* (ibid., 33, 30), *yscarant* (39, 29) = *ex-carant-ës* ; cf. Livre de Taliessin, *yscarant* (162 27), *yscafael* (163, 17). Le vieux-celtique *ex-scarto-*, rejets, balayures, vieil-irl. *escart* gl. stupea, est toujours rendu au moyen-gallois par *yscarth* qui, en vieux gallois, eût été écrit *iscarth*. C'est si vrai que nous trouvons dans les gloses bretonnes de Berne (xe siècle), *iscartholion*, gl. *stupea*. L'accent au IXe-Xe siècle dans *Essyll*, *Etsyllt* a pu être sur la dernière syllabe. Les écrivains français ont donc pu, à la rigueur, se trouver devant une forme écrite *Iselt* ou *Isylt* : *y* gallois a dû être d'abord prononcé *ö* si *y* représente *o* influencé par une palatale finale, puis *ï* son entre *i* et *ü*. La persistance cependant de la graphie *e-* dans *Etthil(l) Essyllt* rend cette hypothèse hasardeuse. On peut, avec beaucoup moins de difficultés, supposer une transcription anglo-saxonne *Isylt* ou *Iselt*. Sous l'influence d'une voyelle palatale, *e* gallois est transcrit, en anglo-saxon, par *i* (*y*) : gallois *Ergyng*, district au N.-W. de la forêt de Dean, comprenant Wormelow et Ross, en Herefordshire avec Bicknor, Stanton et Newland en Gloucestershire [2], est, dans la chronique anglo-saxonne *Ircingafeldas* [3] ; dans *Florentii Wigornensis chronicum*, *Yrchenfeld* [4], aujourd'hui *Archenfield* en Hereford-

1. L'évolution de *Ethylda* en *Essyllt*, *Iseut* a été soutenue par Ferd. Lot, *Romania*, XXV, p. 18.
2. Petrie, *Mon. hist. brit.*, 377 bis.
3. Pearson, *Historical maps of England*, p. 36.
4. Petrie, *Mon. hist.*, p. 570.

shire. Il est probable que le gallois *Ergyng* représente *Ari-conio-* de l'Itinéraire d'Antonin, qui est sûrement dans le Herefordshire : le nom serait à corriger, si Ergyng est sincère (on trouve *Ercin*) en *Are-congio-*. Pour des changements analogues, cf. *Ciren-ceastir* (*Corinium*) ; dans les noms communs : *ciris* de *ceresia*, *pil(e)ce* = *pellicia*, *myltestre* = *meretricium*[1]. La possibilité d'une intervention des Anglo-Saxons dans la transmission des romans de la Table Ronde doit être prise au sérieux. J'ai montré [2] qu'on s'était trompé au sujet des rapports des Bretons insulaires et des Anglo-Saxons. Si les Bretons restés indépendants étaient le plus souvent en guerre avec eux, il n'en est pas moins établi historiquement qu'ils ont été à diverses reprises alliés ; le roi breton *Catwallon* n'avait pas de plus fidèle allié que le roi de Mercie, Peanda, et c'est avec sa complicité qu'il détruisit le royaume de Northumbrie et s'empara d'York, en 633. Dans les autres parties de l'île soumises, en nombre d'endroits, il y avait eu fusion. En plein VIIe-VIIIe siècle, les deux langues, bretonne et saxonne, étaient parlées concurremment en Somerset. Il en était de même du Nord au Sud, sur bien d'autres points [3]. Les Anglo-Saxons, comme les Bretons, cultivaient la poésie et la musique. Il ressort même, d'un curieux passage d'une saga irlandaise concernant Cuchulinn, qu'ils ont été appréciés des Celtes comme poètes et chanteurs. Cuchulinn voyageant en Alba, entre dans une maison et se trouve en présence d'une jeune fille qui le salue d'un air de connaissance. Il s'étonne. Elle lui rappelle qu'ils ont été *comaltai*, c'est-à-dire nourris ensemble, chez Ulbecan le Saxon, lorsqu'elle apprenait avec lui la *mélodie*, c'est-à-dire le chant et la poésie. Ulbecan, comme le fait remarquer Kuno Meyer, à qui l'importance de ce passage n'avait pas échappé, est sûrement une transcription irlandaise d'une forme dérivée de Wulf [4].

1. Pogatscher, *Lautlehre der griech., Lat. und rom. Lehnwörter in Altenglischen*. Strassb., 1880, p. 77 et suiv.

2. Il n'est pas rare de trouver parmi les signataires des chartes anglo-saxonnes des noms bretons.

3. J. Loth, *Contributions aux romans de la Table ronde* (*Rev. Celt.*, 1907, pp. 281-282); *Des principales théories sur l'origine des romans Arthuriens* (*Rev. Celt.*, XIII, 475).

4. *Tochmarc Emire*.

La transmission du nom *Isylt* par les Anglo-Saxons est donc possible, d'autant plus qu'ils pouvaient avoir chez eux un nom *Is-hild*, comme l'a supposé Gaston Paris (*Romania*, XVIII, p. 423).

Si cette solution est écartée, il n'en reste qu'une de plausible : c'est que les écrivains français ont assimilé le nom gallois à un nom Isolt qui leur était bien plus familier. Il n'est pas non plus impossible qu'à côté de *Essylt*, il ait existé une autre forme brittonique, peut-être plus rapprochée d'Isolt [1].

Toute participation des Bretons armoricains dans la transmission du nom d'Iseut, en revanche, est impossible. Moins que les Gallois, les Bretons eussent changé *es-* en *ĭs-*. Dès le IXe siècle, *ĕ* bref passe à *e* : les deux sons se confondent sous *e*.

Pour la substitution d'Isolt à Essylt, elle a pu se faire soit par les écrivains français directement, soit par les Scandinaves, très mêlés aux Celtes, en Irlande, en Écosse, et dans les îles de la mer d'Irlande, notamment l'île de Man : sur vingt monuments runiques dans cette dernière île, on lit quarante noms de personnes : Vigfusson regarde vingt-trois de ces noms comme scandinaves; la moitié des dix-sept autres, d'après John Rhys, serait gaëlique et le reste non-gaëlique, pour lui, picte [2].

Pendant l'impression de cet article, j'ai mis la main sur un document fort intéressant : une charte de l'an 967 (de Gray-Birch, *Chartul. saxon*, IV, n° 1197) concernant une donation des terres de Lesmanaoc et Pennard, donne les bornes de ce domaine en anglo-saxon. Parmi les noms de lieux, je relate *hryt Eselt*, c'est-à-dire *Ryt-Eselt*, le gué d'*Eselt* (Iseut) [3]. En comparant les noms de lieux de cette charte avec les délimitations de terres, également en anglo-saxon de l'an 977

1. L'oncle d'Essylt est le *Mor-holt* = **mori-solto-*, peut-être d'un vieux celtique *mori-spolto-*, celui qui fend les mers : *spolto-* a donné en gallois *hollt*, en cornique et breton *folt-* (cornique *felja*, fendre, breton *faota* pour *falta*). Il est possible que le nom de la nièce ait contenu le second terme ; cf. *Sito-folla*.

2. John Rhys, *The Inscriptions of the Northern Picts*, p. 303.

3. Dans la même charte, se trouve un *Ryt Catwallon*.

(Earle, *Handbook to land-charters*, p. 295), il est facile de préciser la situation de *Ryt Eselt* et des autres lieux en question. Ils sont dans la paroisse actuelle de St. Keverne (Cornwall), sur la côte, à environ deux lieues au nord-est du cap Lizard. Il est donc établi que le nom d'Essylt était aussi parfaitement cornique. La part du Cornwall dans la formation du roman de Tristan est d'ailleurs prépondérante, comme je l'établirai dans un prochain travail : *Le Cornwall, et le roman de Tristan.*

IV

REMARQUES DIVERSES AUX « MABINOGION »

1. Le sens de Mabinogi et Mabinogion.

On sait que seuls, les quatre premiers récits de la collection du *Livre Rouge* ont droit à ce titre : ce sont *quatre branches* des *Mabinogi*. Ce mot a été diversement interprété. Comme je l'ai fait remarquer au tome I de ma traduction des *Mabinogion*, p. 357, note à la page 8-9, il avait pris au XIVe siècle la signification d'*Enfance* au sens que ce mot avait en français au moyen âge, si bien que *Mabinogi Iesu Grist* traduisait *Enfance de Jésus-Christ* [1]. Il équivaut au mot *Mabolyaeth*, enfance, employé dans la version galloise du même texte du ms. de Peniarth qui est de la première moitié du XIVe siècle, pour la partie qui contient ce texte [2]. Mais il est incontestable que *mabinogi*, dans le sens d'*enfance*, est un terme qui ne saurait s'appliquer aux récits qui précisément portent ce titre [3] ; s'il avait le sens de *récit pour les enfants, pour la jeunesse,*

1. Peniarth 14 : la partie qui contient cette version *De infantia Christi* est de la seconde moitié du XIVe siècle (Gwenogvryn Evans, *Report on mss. in the Welsh Lang.* I, part II, p. 322, 335).

2. *Ibid.*, p. 305, 309, XIIII. Cf. *The White Book Mabinogion*, p. XXVI.

3. Miss Mary Williams (*Essai sur la composition du roman gallois de Peredur*, Paris, 1909, p. IV, note 3) qui s'en tient au sens du XIVe siècle, *Enfance*, a senti la difficulté. Elle croit la tourner en traduisant les *Enfances du peuple gallois*, sens encore plus inacceptable ; d'ailleurs, comme je le fais remarquer, *mabinogi* indiquant les quatre branches, il faudrait l'*Enfance du peuple gallois*. Elle ignore ma note sur *mabinogi*, enfance.

récits amusants, on ne s'expliquerait pas pourquoi les rédacteurs de récits analogues conservés dans les mêmes manuscrits réservaient ce nom aux quatre dont nous venons de parler : par exemple, dans le ms. de Peniarth 4, pour Peredur, c'est le terme *historia* ; pour *Gereint et Enid*, pour la *Dame de la Fontaine*, c'est *chwedl*, récit, conte, nouvelle. Le titre du roman si parfaitement gallois de Kulhwch et Olwen, c'est : *mal y kavas Kulhwch Olwen*, comment Kulhwch obtint Olwen. Comme je l'établirai (*Contrib.* IV, *Remarques au Mabin.* III), ce fait mérite d'autant plus l'attention que la mise par écrit du roman de Kulhwch est au moins aussi ancienne, plus ancienne même vraisemblablement que celle du *Mabinogi*. Si on ne lui a pas appliqué ce terme, c'est que Kulhwch est un roman *personnel* et une *composition littéraire*, tandis que le *Mabinogi* représente un genre consacré, et en quelque sorte classique, dans lequel ne rentraient que des récits traditionnels, depuis longtemps fixés, au moins dans leurs grandes lignes. Le rédacteur du *Mabinogi* était sûrement au courant des traditions arthuriennes telles que Kulhwch nous les montre : s'il ne s'est pas laissé influencer par les tendances à l'absorption des différents cycles par le cycle d'Arthur, c'est que les récits qu'il mettait par écrit appartenaient à une tradition orale depuis longtemps arrêtée, qu'il n'était pas permis d'enfreindre ni de transformer.

On se trouve ainsi amené à préférer le sens proposé par John Rhys[1] : le *Mabinog* ou *Mebinog* serait un apprenti littérateur, un aspirant-barde, et les *Mabinogion* comprendraient l'ensemble des connaissances formant le bagage littéraire du *Mabinog*. Malheureusement ce sens ne se trouve dans aucun texte véritablement ancien. Il est donné nettement dans les *Iolo mss.*, p. 211, mais on sait que l'autorité de cette collection est mince, ses sources étant fort troubles et de valeur inégale. D'après ce curieux morceau, le barde ayant ses grades officiels devait prendre avec lui trois disciples (*mabinogion*, *mebinogion*). Ils avaient à passer par trois degrés avant de devenir *barde à chaire*. Les études du *Mabinog* étaient extrêmement

1. *The text of the Red Book Mabinogion*, p. VIII.

variées. Il est à remarquer que Taliessin se vante de connaissances bardiques qui se rapportaient justement à certaines traditions conservées dans nos *Mabinogion* (*Four anc. B.*, II, p. 181-182, poème XXX; p. 158, poème XVI; p. 153-154, poème XIV; p. 108 (cf. *L. Rouge*, p. 303)[1].

Mabinog, cela va sans dire, ne peut être dérivé de *maban*, petit enfant, comme l'a avancé Gwenogvryn Evans[2]. Il dérive de *mebin*, lui-même dérivé de *mab*. Dans un poème qui paraît être de la première moitié du XIIe siècle (L. Noir de Carm., *F. a. B.* II, p. 6, vers 22), le puissant personnage auquel il s'adresse est célébré comme *ryvel vebin*, maître dans l'art de la guerre :

Ruthur uthur avel, rynaut uvel, *ryvel vebin*

« Toi qui as l'élan effrayant de la tempête, l'agitation de la flamme, *professeur de guerre*? »

Un poète de la seconde moitié du XIIe siècle, Gwalchmai, dit que ses louanges s'adressent habituellement au *mebin* à la lame superbe (*valchlavn mebin*). Le sens est ici moins net. Il est, en revanche, clair dans le dérivé *mebindod*, qui paraît dans une collection en prose de proverbes et d'aphorismes, mis sous le nom de Cattwg Ddoeth ou Catwg le Sage.

La collection repose sur un manuscrit du XVIIe siècle, transcrit par Iolo Morganwg en 1799 (Myv. arch. 754; 787.1) : *Llyma gynghorion y rhoddes Cattwg Ddoeth i Arawn vab Cynvarch brenin y Gogledd pan ai gollynges ev o'i vebindawd*, « Voici les conseils que donna Cattwg le sage à Arawn fils de Cynvarch, roi du Nord, quand il le laissa quitter son collège. » *Mebindawd*, d'après le contexte (pp. 754. 2 — 755. 1; 776.1) paraît être équivalent à *congrégation*, *école*. Il pourrait aussi bien signifier *apprentissage*.

Comment, avec un suffixe *-īno-*, *mab* a-t-il pu prendre ce sens? C'est vraiment, *à priori*, assez difficile à dire. Il est pos-

1. Le poème VII, p. 129, est intéressant à étudier au point de vue des connaissances bardiques. La langue était sûrement étudiée avec soin. Il n'est pas rare que les poètes du XIIe-XIIIe siècle se vantent de la *pureté de leur cymraec* (gallois).

2. *The White Book Mab.*, p. XXVI.

sible que d'abord *mebin* ait eu le sens de : *endroit pour adolescents, lieu où ils étaient instruits*; ou encore *mebin* indiquerait *celui qui est attaché aux adolescents*? Le *mabinog* ou *mebinog* aurait été celui qui relève du *mebin* ou est en *mebindod*.

Le pluriel *mabinogion* ne peut régulièrement s'expliquer que dans le sens de *disciples* que lui donnent, comme nous l'avons vu un peu plus haut, les *Iolo mss*. Et de fait, dans le *Livre Rouge* ainsi que dans *Peniarth*, il me parait dû, dans le sens abstrait, à une faute de scribe. Il ne se trouve qu'une fois à la fin du *Mabinogi* de Pwyll. Or, les quatre branches de Pwyll, Branwen. Manawyddan, Math, ne forment qu'un *Mabinogi*. De plus, à la fin des trois derniers, on ne trouve que le singulier, dans la même formule (*ainsi se termine cette branche du Mabinogi*). Ce qui achève de démontrer qu'il y a faute de copiste, c'est que non seulement à la fin des trois autres branches, mais en tête de toutes, on ne trouve que *mabinogi*. On lit en tête de Pwyll : *Llyma dechreu mabinogi*, « Ici commence le mabinogi[1]. »

Un mot intéressant à rapprocher de *mebin* et parfaitement clair, c'est *mebydd*. Il a le sens, non de célibataire que lui donne, je ne sais pourquoi, O. Pughe, mais clairement celui de *professeur*. D'après les *Iolo mss.*, Blegywryd, archidiacre de Llandav (voir plus bas, II) est le *mebydd* de ce monastère. *Cyn-vebydd* a le sens de *premier* ou *principal professeur* : les trois *cyn-vebydd*, d'après une triade (Myv. arch. p. 409, triade 93) sont : Tydain Tadawen (père de l'Inspiration), Mynw Hen, et Gwrhir, barde de Teliaw, à Llandav. Le surnom de *Tataguen* dans Nennius est donné à Talhaern, dont le mérite est célébré aussi par Taliessin.

II. Bledri (Breri). — Blegobred.

On ne connait authentiquement aucun auteur de *mabinogion* ni de romans gallois arthuriens. Il y en a eu sûrement plusieurs. Comme je le montrerai plus bas (IV, III), le premier qui mit par écrit Kulhwch et Olwen n'a pu écrire le *mabi-*

1. Branwen : *Llyma yr eil geinc or mabinogi*; Manawyddan : *Llyma y dryded geinc or mabinogi*; Math : *hom yw y bedwared geinc or mabinogi*.

nogi, pas plus que le *Songe de Rhonabwy* ou le *Songe de Maxen*, ni l'*Aventure de Lludd et Llevelys*, ni les trois romans d'Owen et Lunet, Peredur, Gereint et Enit.

Les *Iolo mss.* donnent bien comme auteur de *Mabinogion* un certain Ieuan ap y Diwlith, mais il ne vivait pas au XIIe siècle, comme on l'a prétendu; il était fils de Rhys ab Rhiccert qui, d'après Stephens, florissait vers 1380 [1].

Un personnage beaucoup plus important, c'est le Bledhericus de Giraldus Cambrensis : *famosus ille Bledhericus fabulator qui tempora nostra paulo prævenit*. On sait que Thomas dans son Tristan se réclame de l'autorité de Breri [2].

Breri pour *Bleđ-ri* est sûrement le *Bledhericus* de Giraldus Cambrensis. La graphie de ce dernier représente, en faisant abstraction de la terminaison analogique en *-icus*, à peu près la prononciation galloise : il s'est glissé entre la spirante *đ* et *r* une voyelle de résonance qui se retrouve dans d'autres transcriptions et a fini par former syllabe : cf. *Graelen* pour *Gradlon*, en passant par *Gradəlen* (phénomène qui s'est produit aussi pour ce nom en Armorique et en Cornwall). *Bleđ-ri* est le nom d'un évêque de Llandav nommé à ce siège en 983, célèbre par son savoir et son zèle pour l'instruction [3]. On trouve justement son nom dans l'appendice I de l'édition de Gw. Evans, p. 303, sous l'intéressante forme *Bletheri*.

Il n'est donc pas douteux qu'un *Bleđri* (Breri) n'ait existé, grand auteur de récits ou de compilations légendaires, mais comme je l'insinuais dans la première édition de mes *Mabinogion* (I, p. 21), il n'est pas le moins du monde certain que Thomas se soit inspiré directement de lui : il met simplement sa version sous le patronage de la meilleure autorité indigène. Récemment, miss Jessie L. Weston a fait connaître un nouveau document intéressant Breri (*Bleđəri*). Le *ms. addit.*

1. *Litterat. of the Cymry*, p. 408. Stephens se fondant sur la description exacte, prétend-il, de Cardiff dans Gereint, suppose qu'il était l'auteur du roman, ce qui est incompatible avec la date de rédaction de cette œuvre.

2. V. Gaston Paris, *Histoire litt. de France*, XXX, p. 10. Cf. Introduction à ma trad. des *Mabinogion*.

3. *The Book of Llandav*, éd. Gwen. Evans — John Rhys, Oxford, 1893 p. 247-252; 312; 352.

36614 du British Museum qui nous donne la continuation du Perceval de Chrétien par Wauchier de Denain, contient le curieux passage suivant : décrivant le *Petit chevalier* qui garde le bouclier magique conquis par Gauvain, l'auteur dit :

> Deviser vos voel sa feiture
> Si com le conte *Bleheris*
> Qui fu nés et engenués
> En Gales dont je cont le conte
> Et qui si le contoit au conte
> De Poitiers qui amoit l'istoire
> Et la tenoit en grant memoire
> Plus que nul autre ne faisoit.

Ce *Bleheri* gallois (cf. plus haut *Bletheri*), évidemment le *Breri* de Thomas et le *Bledheri(cus)* de Giraldus, aurait donc transmis directement ses récits à un comte de Poitiers. La famille de Poitiers a été longtemps en relations très étroites avec la famille royale d'Angleterre. Jessie L. Weston suppose qu'il s'agit de Guillaume III, qui mourut en 1137[1]. D'après d'autres manuscrits qui, il est vrai, ne mentionnent pas Bleheris, la transmission se serait faite par *écrit*. Si on acceptait à la lettre l'assertion de Wauchier, il en résulterait que la transmission de la matière de Bretagne, pour un poème important, *se serait faite directement d'un Gallois à un Français par écrit* ; qu'en outre, ce que j'établirai d'ailleurs plus bas à propos de Kulhwch, il a existé des romans arthuriens avant Thomas et Chrétien.

Wauchier, qui écrivait, si on admet la date fixée à l'existence de Bleheris par Jessie L. Weston, plus d'un demi-siècle après son auteur, n'est probablement pas plus sincère que Thomas. Il saute aux yeux que l'œuvre de Wauchier repose *directement* sur une source française : la forme des noms, les mœurs, la composition, tout le prouve. Que cette source française remonte pour une part importante jusqu'à un certain Bledri, que ce Bledri ait même été en relations avec un comte de Poitiers, c'est possible.

En tout cas, si Jessie L. Weston s'est quelque peu exagéré

1. *Wauchier de Denain and Bleheris* (*Romania*, 1905, p. 100-105).

la valeur et les conséquences du témoignage de Wauchier, il n'en est pas moins très digne de remarque.

Le *Blegobred* de Gaufrei de Monmouth (*Historia*, III, 19), roi des chanteurs et des poètes, est un personnage fabuleux qui n'a rien à faire, quant au nom, ni autrement, avec *Bledri*, mais on peut se demander si Gaufrei n'a pas confondu deux personnages portant le même nom ou donné à un personnage relativement moderne des traits légendaires. J'avais déjà [1] signalé, sans y attacher autrement d'importance, la parenté du nom de *Blegobred* avec celui de *Blegywryd*, archidiacre de Llandav, jurisconsulte et savant éminent, qui fut chargé par Howell Dda de la rédaction du code de lois qui porte son nom [2]. La forme du nom, précisément dans le Livre de Llandav, est intéressante : *Bled-cuurit*, p. 230 ; *Bled-cuirit*, p. 219. Il est probable que la forme préférable est *Bled-cuurit* pour *Bled-cobrit* qui serait la forme vieille-galloise. Cependant *Bled-cobrit* donnait à l'époque de transition de nombre de chartes du Livre de Llandav (XIe siècle), *Bled-civrit*, *Bled-cyvryt*, puis *Bled-gyvryt*. C'est *Bled-ciurit* qui peut-être a été mal lu par le copiste *Bled-cuvrit* [3].

Ce *Bled-cuvrit* qui est parmi les *laici* et diffère de l'archidiacre [4], paraît avoir été un personnage très célèbre. Dans une charte portant la date de 960 (B. of Llandav, p. 218-219), il est fait mention de lui dans des termes analogues à ceux dont Giraldus se sert à propos de Bledhericus : Tunc affuit *famosissimus ille vir Bledcuirit filius Enniaun*. Il signe parmi les *laici*, après le roi Nogui et Bledruis, le donateur, dans une autre charte (p. 222). Très malheureusement, on ne nous dit pas pourquoi ni en quoi il était *famosissimus*.

Je me demande si le *Blyoberis* qui joue le rôle de *Bleberis* ne représente pas une forme de ce nom : *Bled-cobrit*, comme le montre le *Blegobret* de Gaufrei, a pu se trouver sous une forme *Ble(d)gobrit* qui a pu en français donner

1. Les *Mabinog.*, I, p. 72.
2. Ancurin Owen, *Ann. Laws and Institutes of Wales*, I, p. 343.
3. Cependant *Blegywryt* pourrait faire supposer un doublet *Bled-ciurit* (*Bled-ywryt*).
4. Le *Bled-cuurit* de la page 230 est parmi les *clerici*.

Bleob(e)ris. La remarque de Giraldus à propos de son *Bledhericus (qui paulo tempora nostra praevenit)* conviendrait parfaitement à ce personnage.

III. La date de la composition de Kulhwch et Olwen. — Sa place et son importance parmi les *Mabinogion* et les *romans arthuriens*. — Il est de toute évidence que les scribes qui nous ont conservé le texte des *Mabinogion* et romans gallois arthuriens dans le *Livre Rouge* et le *Livre Blanc* de *Rhydderch*, en comprenant sous ce dernier titre les textes publiés par Gwenogvryn Evans, copiaient un ou plusieurs manuscrits plus anciens. Peniarth 4 qui seul nous intéresse avec le *Livre Rouge*, puisque seuls ils nous ont conservé partie ou tout de Kulhwch et Olwen, comme le *Livre Rouge* en témoigne par certaines graphies. Je me bornerai à relever pour Peniarth 4 les traits suivants :

u pour *w* ou *6* : p. 9[1] *y vely* pour *y wely* (fréquent).
e pour *y*[2]; p. 14 *e wrthaw* ; p. 391 *yssed* (yssyd).
w pour *v*[3] : p. 295 *wawr* = *vawr* (mawr).
6 pour *v* : p. 6 *a 6ei* (a vei), etc. p. 7 : *6al* (val); p. 13 *ry6edawt* (ryvedawt); p. 14 *6arch* = *varch* (march) etc.
au pour *aw* (fréquent) : p. 3 *dyrnaut*.

Pour les consonnes, le trait caractéristique est *t* pour *d* spirant : p. 3 *haut* (*hawd*), p. 393 *itaw* (*idaw*), p. 395 *metwl* = *medwl*, etc...

u pour *w*, *6* se trouve jusqu'au milieu du XIIIe siècle, au moins[4] ; *e* pour *y* n'est caractéristique du XIIe et du commencement du XIIIe siècle que lorsqu'il se rencontre fréquemment ; de même *au* pour *aw*.

1. J'emploie *p* (page) au lieu de colonne.
2. *e* pour *y* (*i* bref) devait être fréquent dans l'archétype. Ainsi Pen. 4, p. 30, donne *Wynt* (pour le pays de *Gwent* : *ar (Wynt)* tandis que le Livre Rouge a correctement *Gwent*.
3. *w* pour *u* voyelle apparait déjà dans la seconde moitié du XIIe siècle. On ne le trouve pas dans les *Privilèges* de l'église de Llandav, mais il se montre dans le manuscrit latin le plus ancien des Lois et dans la version du Black Book of Chirk.
4. J. Loth, *L'élégie du Black Book of Chirk* (*Revue Celt.*, 1911, 205).

En revanche *w* pour *v* rappelle l'orthographe du Livre Noir de Carmarthen ; *6* pour *w* indiquerait, il me semble, un manuscrit de la fin du XIIe ou de la première moitié du XIIIe siècle. Ce signe se montre dans le *fac-simile* du Book of Llandav (éd. Gwen. Evans-John Rhŷs), manuscrit du XIIe siècle, copiant des textes antérieurs, en général : c'est un *u* avec un trait, en général, fort ténu, prolongeant la moitié supérieure gauche de cette lettre ; peu à peu, ce trait est devenu moins anguleux, et a fini par former un tout plus ou moins arrondi avec la partie de la lettre qu'il surmontait et dont il était en réalité indépendant. Il est frappant, très net dans le mot *g6r* du *fac-simile* de la page 121, à la 2e colonne. Ce caractère, dès le début du XIIIe siècle, dans plusieurs mss., a été systématiquement employé pour *ŭ* (*ou* français), voyelle ou consonne[1].

T pour *đ* spirant est régulièrement employé dans le Livre Noir, dont le manuscrit est de la fin du XIIe ou du commencement même du XIIIe siècle. On le trouve sporadiquement dans le *Black Book of Chirk*, écrit vers 1200. Il est employé *régulièrement*, à la finale et à l'intérieur du mot, dans les parties I, II et III du ms. 6 de Peniarth. C'est aussi un trait saillant de l'archétype de la *Myv. Archaeology*, pour les poèmes du XIIe siècle et du commencement du XIIIe siècle de cette collection[2]. (Pour plus de détails, v. mon *Introduction* à ma traduction des *Mabinogion*, actuellement en cours de publication.)

Si l'orthographe seule suffisait à faire remonter la source manuscrite de l'*ensemble* à la première moitié du XIIIe siècle, et même, vraisemblablement, au premier tiers, la comparaison avec le ms. 6 nous permet d'être encore plus affirmatif. Ce manuscrit se compose de 4 parties. La 1re, écrite vers 1225, ne

1. Dans la partie la plus ancienne du ms. 16 (Hengwrt 54) de Peniarth, qui est du début du XIIIe siècle et dont la calligraphie est identique à celle du ms. de *Dingestow Court* contenant le *Brut Gruff. ab Arthur*, on trouve *6*, surtout dans les diphtongues. *6* est aussi employé encore pour *v* (*Report on Welsh ms.*, I, II, p. 377 ; The Bruts, p. XIII). De même dans Pen. 17.

2. J. Loth, *La principale source des poèmes des XIIe-XIIIe siècles dans la Myv. Arch.* (*Revue Celt.*, XXII, p. 13).

nous a conservé malheureusement qu'un court fragment de Branwen (2 pages), et la 2e écrite à la même époque, un autre de Manawyddan (2 pages)[1], mais la 3e partie, écrite vers 1285, contient deux fragments de Gereint et Enid[2]. Le texte de ces fragments est d'accord avec celui de la partie IV, qui contient la plus grande partie du roman de Gereint[3]. Ce texte de la partie IV aurait été écrit vers 1275. Les trois premières parties du ms. 6, ayant clairement la même orthographe, les mêmes caractères linguistiques, doivent être considérées, quoique écrites à différentes époques, comme remontant à une même source écrite du premier tiers du XIIIe siècle. On peut en dire autant de la partie IV, qui a simplement été rajeunie orthographiquement. Or, si on compare les textes de Peniarth 4 avec ceux de ce ms., il est évident qu'ils remontent à une même source. On peut donc conclure avec certitude que dans l'ensemble, la rédaction des *mabinogion* et romans gallois, contenus dans les ms. Peniarth 4 et 6, dans le Livre Rouge[4], ne peut être postérieure au premier tiers du XIIIe siècle.

Si l'orthographe nous a amené à des conclusions sensiblement les mêmes, trouve-t-on dans les formes des mots des arguments permettant de les faire remonter plus loin dans *l'ensemble* ou *en partie*, dans Kulhwch, par exemple, et d'établir que les scribes copiaient un manuscrit antérieur à cette époque et sensiblement plus ancien ?

On peut le démontrer pour le Gorchan Maelderw, poème du Livre d'Aneurin dont le ms. n'est que de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe siècle ; il est sûr, d'après certaines graphies que le ms. primitif devait être en vieux-gallois, c'est-à-dire remonter au Xe ou au commencement du

1. Cf. Livre Rouge, p. 34, l. 25 à la page 38, l. 18 ; p. 49, l. 20 ; p. 51, l. 10 (White Book, p. 279-280 ; 281-282).

2. Cf. Gwen. Evans, *Rep. on mss. in the w. Lang*, I, Part. II : Peniarth. 6.

3. Le texte en a été publié par G. Evans dans la *Revue Celtique*, 1887, p. 1-29 : il est accompagné d'une traduction avec notes qui m'est due.

4. Comme le dit avec raison Miss Mary Williams (*Essai sur la composition du roman gallois de Peredur*, pp. 30-37), Pen. 4 et le Livre Rouge reproduisent le même archétype ; Pen. 7 et 14 sont étroitement apparentés et représentent une source commune assez différente de la première.

XIe siècle. On peut en dire autant des Lois de Gwynedd dans le *Black Book of Chirk*.

On trouve quelque chose d'analogue dans la version, de Pen. 4 de Kulhwch et Olwen. On peut citer *Cat-britogyon* au lieu de *Cat-vridogyion* (*Livre Blanc*, p. 429); *Twr Bliant*, surnom de Teirnon (*ibid.* p. 64). Il faut évidemment, comme l'avait supposé John Rhys [1], lire *Turb Liant* [2], tumulte des flots. Le scribe du Livre Rouge n'a pas compris l'expression et l'a transcrite par *Twryv vliant* au lieu de *Twryv liant*; de même, ce qui est plus curieux encore, le scribe de Peniarth 4 dans le *mabinogi* de Pwyll : ce qui donne le sens plus qu'étrange de *tumulte*, *tapage* de *bliant* [3]. Mais la forme la plus probante est *genhym* pour *genhyv* dans l'épisode de Kulhwch où le héros se trouve en conflit avec le portier Glewlwyd. Ce dernier va en rendre compte à Arthur qui lui demande : *chwedleu porth genhyt* ? « y a-t-il du nouveau à la porte ? » Glewlwyd répond : *yssydynt genhym*, « oui, j'en apporte » (oui, il y en a avec moi) [4]. On pourrait citer encore *a mab* pour *a vab*, ô fils (qui se trouve dans la même colonne), mais ces négligences dans les mutations syntactiques ne sont pas rares ailleurs et dans des textes plus récents. En revanche, *genhym* pour *genhyv* est une forme vieille-galloise. Si le scribe ne l'a pas changée en *genhyv*, c'est qu'il a pensé à *genhym*, avec nous. Les formes de ce genre se trouvent encore mêlées à des formes plus modernes, dans la langue de transition du XIe siècle, par exemple dans les délimitations de champs et les *Privilèges* de l'église de Llandav.

Gwenogfryn Evans a cru trouver dans les trois *englyn* de Math ab Mathonwy la preuve d'une transcription d'un manuscrit en *vieux-gallois*. Ses arguments sont des plus faibles [5].

1. *Arthurian Legend*, p. 394.
2. Le scribe a eu peut-être sous les yeux une graphie intermédiaire *Turywliant* : *Turyuuliant* ; il aura pris *uu* (*v*) pour deux *v*.
3. Toile fine.
4. *Livre Blanc*, p. 457; cf. trad. 198. Le Livre Rouge, p. 104, n'a pas *yssydynt genhym*.
5. V. *Introduction* à ma nouvelle trad. des *Mabinogion*. Les corrections qu'il indique avaient déjà été faites par moi (*Mabinog.* 1re édition, p. 331, note à la page 78, l. 1 ; trad. p. 140. Cf. *Métrique galloise*, II, 1, p. 237).

Il n'est pas inutile d'ajouter ici que certaines graphies, surtout en construction syntactique, n'ont pas de valeur au point de vue chronologique, quoiqu'elles aient une apparence archaïque, par exemple : *ym penn*, *ym blaen* se trouvent dans des textes plus récents que d'autres qui présentent *ym henn*, *ymlaen*. De même *fynnawn* paraît plus récent que *fynhawn* : or, *finnaun* se trouve dans le *Book of Llandav*, dans des mss. anciens de Nennius. *Cimer* apparaît au IXe siècle dans les notes marginales à l'évangéliaire de Saint-Chad à Lichfield, tandis qu'au XIIe et même au XIIIe siècle, on a *cymher*. De même, la présence, sporadiquement, d'occlusives sourdes intervocaliques au lieu de sonores, que l'on considère généralement comme un trait de vieux-gallois (Livre Rouge : *clwyteu* pour *clwydeu*) ne prouve rien : ou cela marque une certaine hésitation dans l'articulation ou un trait dialectal : aujourd'hui encore en Glamorgan, au moins dans l'Est, l'occlusive suivant immédiatement une voyelle accentuée est nettement sourde ; seule, l'occlusive intervocalique prétonique est sonore. Il est très vraisemblable que la prononciation des occlusives intervocaliques, sur bien des points du pays de Galles, au XII-XIIIe siècle, n'était pas encore nettement sonore.

Il y a aussi parfois trace de la tradition orale, souvent dissimulée par l'écriture : Pen. 4 *Annwn* (L. Rouge, 14, 25, *Annwvyn*). C'est particulièrement remarquable dans Pen. 7 : p. 612 *y dwawt* (*y dywawt*) : c'est la forme la plus fréquente, p. 614, *athiasbedein* (*ath diaspedein*) ; p. 616 *varglwyd* (*vy arglwyd*) ; 623 *twllodrus* ; p. 609, 611 *gwassaneth*.

La langue même peut fournir quelques utiles indications au point de vue chronologique. Pen. 4, et Pen. 6 sont, en général, plus fidèles à l'archétype que le Livre Rouge [1]. A ce point de vue, c'est encore la version de Kulhwch de Pen. 4 qui offre le plus d'intérêt et se rapproche le plus de la poésie archaïsante du XIIe siècle. On peut y signaler : 1° un verbe qui, à ma connaissance, ne se trouve nulle part ailleurs : *amkawd*, il dit ; 2° l'emploi de *kwt*, où, qui ne se trouve qu'en poésie au XIIe siècle ; 3° l'emploi des formes passives en

1. Sur ce point, v. *Introduction* à ma nouvelle traduction des *Mabinogion*.

-awr (*Livre Blanc*, 479 : *nyn yscarhawr*; 475, *nyn lladawr*) ; 4° la construction de la comparaison avec la particule *noc, no* (cette particule y est en tête [1]) ; 5° l'emploi de la copule *oed* avant l'attribut : *oed melynach y fenn...* ; *oed gwynnach y chnawd...* ; *oed gwynnach...* [2].

Si, d'après ces remarques, la première rédaction par écrit de Kulhwch et Olwen paraît antérieure à celle même du *mabinogi* (*Pwyll*, *Branwen*, *Manawyddan*, *Math*), elle est, en revanche, moins archaïque que lui dans la mise en œuvre des matériaux, leur agencement et l'esprit qui y règne. Kulhwch et Olwen occupe une place à part et, à certains points de vue, proéminente parmi nos récits. Ce qui frappe tout d'abord, quand on le compare au *Mabinogi*, c'est que, comme dans le *Songe de Ronabwy*, Arthur est la figure dominante ; c'est lui qui par son pouvoir, appuyé sur des guerriers et serviteur aussi remarquables par leurs pouvoirs magiques que par leur audace, mène à bien les plus difficiles *quêtes*. Sa cour est le centre du monde : elle réunit tout ce que le narrateur connaît de peuples : Bretons d'Angleterre, Anglos-Saxons, Irlandais, Normands, Bretons d'Armorique, Français. Beaucoup plus encore que dans Ronabwy, Arthur est le maître d'un monde fantastique, nettement celtique, mœurs et traditions. Sa cour ne ressemble en rien à la cour de l'Arthur des romans français du XIIe siècle, où règne l'amour courtois, les manières raffinées, le langage élégant, la bonne tenue qui distinguent les chevaliers de la Table Ronde. C'est une assemblée incohérente de personnages disparates, d'êtres fantastiques et surnaturels, pris de droite et de gauche dans des traditions de toute espèce, et groupés artificiellement autour du héros national, devenu surtout un personnage de féerie.

C'est là ce qui constitue l'originalité propre de ce roman et lui donne une place intermédiaire entre le *mabinogi* et les romans français. Tous les cycles sont mis à contribution et mêlées au profit d'Arthur. Aucun personnage historique du

1. P. 476 : *no bronn alarch gwynn oed gwynnach y dwy vron*. Cf. L. Aneurin, *F. a. B. of Wales*, II, p. 96 : *noc a dele...*

2. Cf. la construction de la copule avec l'attribut en vieil-irlandais (Vendryès, *Gramm. du vieil-irl.*, §§ 573).

XIIe siècle n'y apparaît, ce qui n'est pas le cas pour le *Songe de Ronabwy*, qui ne peut être antérieur au milieu du XIIe siècle. Il va sans dire, d'après ce qui a été exposé plus haut, qu'il est antérieur aux romans français. Il est d'ailleurs évident que si l'auteur les avaient connus, il n'eût pas hésité à enrichir sa galerie en introduisant à la cour d'Arthur les *Calogrenant*, les *Sagremor*, les *Mabonagrain* et autres. Sa géographie est purement galloise, et aussi précise, aussi détaillée, que celle des romans gallois d'influence française l'est peu. Kei n'a rien du Keus de ces romans; c'est toujours le guerrier redoutable, à moitié fabuleux du Livre Noir et de certaines poésies de la *Myv. arch.* Et le fait est d'autant plus digne de remarque que la note ironique y apparaît. On y sent déjà la parodie, comme dans le morceau irlandais connu sous le nom de *Festin de Bricriu*, ou encore dans *Cuchulainn malade et alité* [1]. La liste des saints gallois était interminable. Les dieux ou héros qui ne s'étaient pas trop compromis dans l'Olympe païen ou qu'il eût été inutile ou dangereux de noircir dans l'esprit des populations christianisées, étaient passés, en général, au rang des saints. Pour tout simplifier, on les avait divisés en trois catégories : ils descendaient soit de Caw soit de Cunedda, soit de Brychan. Notre auteur favorise la famille de Caw et l'enrichit de noms inattendus, par exemple : *Dirmyg*, mépris; *Etmyg*, admiration; *Konnyn*, roseau; *Mabsant*, saint patron; *Llwybyr*, sentier; *Kalcas* (Chalcas); *neb*, quelqu'un, n'importe qui! L'intention satirique ou plaisante est également marquée dans certains noms de l'invention de l'auteur, comme *Nerth*, force, fils de *Kadarn*, fort; *Llawr*, sol, fils d'*Erw*, sillon; *Hengroen*, vieille peau, cheval de Kynnwyl; particulièrement dans les noms des chevaux, femmes, filles, et fils de Cleddyv Divwlch (trad. des *Mab.*, I, p. 220) [2].

1. D'Arbois de Jubainville, *L'épopée celtique en Irlande*, pp. 80-146. On peut comparer dans *Cuchulainn malade* (*ibid.*, p. 177) la peinture des femmes d'Ulster et surtout celle de Cuchulainn irrité à celle de personnages grotesques de la cour d'Arthur (v. ma trad. des *Mabinogion*, I, p. 219).

2. La parodie proprement dite ne devient un genre que beaucoup plus tard : cf. J. Loth, *Une parodie des Mabinogion* (*Revue Celt.*, XIX, 308).

Les mœurs ne sont pas atteintes par la civilisation française du XIIe siècle. On sent cependant quelque changement dans la conception que se font les guerriers de leur chef. Les compagnons d'Arthur paraissent choqués à la pensée qu'il va se colleter avec la sorcière : *ce ne serait pas convenable.* Ils trouvent aussi qu'il est au-dessous de lui d'aller à la recherche de certains objets de trop mince importance et le renvoient poliment à sa cour de Kelliwic en Kernyw. Ses officiers commencent à rougir de certains emplois qui leur paraissent compromettants pour eux et de nature à faire tort à la réputation de générosité d'Arthur. Glewlwyd veut bien faire le portier au premier de l'an, mais le reste de l'année, ce sont ses subordonnés qui remplissent ce rôle : trait de mœurs qui se retrouve dans Owein et Lunet. Glewlwyt fait l'office de portier ou plutôt d'introducteur des étrangers, *mais de portier, il n'y en avait pas* [1]. Dans le poème du Livre Noir consacré à Kei, Glewlwyd, au contraire, se présente hardiment comme portier.

Les mœurs sont au fond païennes, malgré des influences chrétiennes.

L'armement de Kulhwch est plus nettement celtique que celui même des guerriers de Ronabwy. Comme Eocho Rond, dans le morceau épique irlandais de l'*Exil des fils de Doel* [2], il porte deux javelots, une lance, et au côté une épée à poignée d'or. Les deux javelots sont caractéristiques de l'armement des anciens Celtes [3]. Cet armement ne rappelle en rien celui des chevaliers d'Owen et Lunet, Peredur, et Gereint et Enid.

Un autre trait de mœurs véritablement archaïque, c'est l'évaluation de la valeur des pommes d'or du manteau de Kulhwch et de l'or de ses étriers et de ses chaussures en *vaches* (*Mabinog.*, trad. I, p. 192-193 et note 2) : chacune des pommes vaut *cent vaches.* C'est encore la façon de compter dans les *Lois galloises*, rédigées au Xe siècle.

Si on rapproche ces observations des particularités de langue

1. Il ne se trouve pas dans l'Yvain de Chrétien de Troyes.
2. D'Arbois de Jub., *L'épopée celt. en Irlande*, p. 156.
3. J. Loth, *Un trait de l'armement des Celtes*, *Revue Celt.*, 1910.

relevées plus haut, on arrive à placer la rédaction première de ce roman dans la seconde moitié du XIe ou le commencement du XIIe : on ne saurait la faire remonter plus haut. Il y a un souvenir confus d'Alain Fergent (*Flergant*, roi de *Llydaw*, Armorique), duc de Bretagne de 1088 à 1109. On y remarque aussi un emprunt français significatif : c'est *gleif* (*gleiv*) au lieu de *gwayw*, lance; français *glaive*, qui au XIIe siècle avait ce sens (v. trad. des *Mab.*, I, p. 191, note 1 et *notes critiques*). Or, le contact entre la civilisation galloise et la civilisation française n'a guère eu lieu que dans la seconde moitié du XIe siècle. Il n'est pas hors de propos de rappeler qu'Alfred Nutt a aussi signalé (*The Mabinogion*, p. 342) certains traits de ressemblance entre *Kulhwch et Olwen*, et aussi le *Songe de Renabwy*, avec des compositions irlandaises du XIe siècle, comme la *Destruction de l'hôtel de Dá Derga*, l'*Ivresse des Ulates* ou *hommes d'Ulster*, le *Festin de Bricriu*.

Quoiqu'il y ait dans Kulhwch des noms de héros irlandais, comme *Cnychwr fils de Ness* (*Conchobar mac Nessa*) et d'autres, l'influence des auteurs irlandais ne me paraît pas sensible. Il y a eu à toute époque des relations amicales ou hostiles entre Gaëls et Brittons. Elles ont été particulièrement actives pendant l'existence si troublée du roi de Nord-Galles, Gruffydd ab Cynan (1075-1137). Fils d'Irlandaise, il avait passé sa jeunesse en Irlande; c'est en partie avec des forces irlandaises qu'il avait conquis sa couronne; chassé de nouveau, c'est en Irlande qu'il avait cherché un refuge, et c'est d'Irlande, avec l'appui des Irlandais, qu'il put retourner en Galles et triompher définitivement de ses ennemis. C'est probablement pendant son règne que certaines légendes, comme celle de *Cúroi mac Daire*, furent empruntées par les bardes gallois aux chanteurs irlandais [1].

Au point de vue littéraire, Kulhwch est hors pair. Il dépasse en intérêt aussi bien le *Mabinogi* que les trois romans d'Owen et Lunet, Peredur, Gereint et Enid, par la variété des épisodes, le merveilleux des aventures, et surtout par la poésie de la langue. L'expression est imagée et vigoureuse; la

1. Livre de Taliessin, *F. a. B.* II, p. 198.

construction plus souple, plus nerveuse, moins encombrée de liaisons notamment que dans les romans d'influence ou d'adaptation française. Cette prose est assez près de la poésie [1].

Kulhwch mérite tout autant l'attention au point de vue de la composition. C'est le plus considérable des romans purement gallois; il est sensiblement plus long qu'aucun des trois romans, notamment qu'Owen et Lunet. Or, malgré quelques incohérences dues probablement au copiste, il surpasse en unité de composition sûrement Peredur et même les deux autres. Le rédacteur, dans le *Livre Blanc*, a mis parfaitement cette unité en relief par le titre même : *Comment Kulhwch obtint Olwen*. Cette constatation suffit à réduire à néant une théorie très répandue surtout parmi les romanistes, et qui a particulièrement cours au sujet de Tristan : c'est que, si les épisodes dans les romans arthuriens sont celtiques, si la *matière est bretonne*, la mise en œuvre ne l'est pas : la trame des romans serait française, et les Français seuls auraient été capables de donner une unité plus ou moins accentuée à des épisodes, on dit volontiers des *lais*, indépendants les uns des autres. Kulhwch prouve que les Brittons de Galles n'avaient nul besoin d'aller à l'école des conteurs français ou de s'inspirer de modèles français pour arriver à composer des romans aussi nourris et au moins aussi bien ordonnés.

L'art incontestable qui apparaît dans les narrations est tout aussi indigène que celui des poètes lyriques gallois, si parfaitement national et si raffiné; ce sont sûrement des bardes ou des lettrés appartenant à la même école littéraire qui ont mis ces traditions par écrit [2]. Comme l'a soutenu Alfred Nutt, les Gallois, au point de vue nar-

1. La langue est particulièrement remarquable dans le dialogue : les mots s'y croisent entre les interlocuteurs avec la rapidité des chocs d'épées dans un duel. Le dialogue en vers est représenté par trois poèmes dans le Livre Noir et paraît avoir été un genre en faveur, destiné, sans doute, comme certains morceaux lyriques, à couper et relever les récits légendaires en prose aux moments les plus dramatiques.

2. Les artistes, les bardes surtout, sont mis sur le même pied que les fils de rois, dans Kulhwch (trad. I, p. 193-194).

ratif, l'emportent aussi bien sur les Irlandais que sur les Français.

Il est même remarquable que Owen et Lunet, Peredur, Gereint et Enid sont supérieurs aux romans français correspondants, aussi bien au point de vue de la composition qu'au point de vue narratif. Chez les Français, le récit se déroule lentement, terne, incolore, embarrassé de maladroites répétitions, de digressions inopportunes; chez les Gallois, la narration est vivante, claire, rapide, mettant en relief avec un sûr instinct artistique les traits de nature à produire un effet pittoresque. Le conteur, comme le barde, excelle à condenser dans un mot imagé, ce que le poète français délaie dans plusieurs vers [1]. L'ancienne littérature d'Europe, au XIIe siècle, n'offre rien de comparable au *Songe de Maxen* et au *Songe de Ronabwy*, œuvres sorties tout entières de l'imagination de conteurs gallois. La conception en est originale. Le récit témoigne d'un vrai talent descriptif, le *Songe de Ronabwy* surtout. Le héros s'endort, et, en rêve, il est transporté au temps d'Arthur, à son époque la plus brillante, où les héros paraissent avec des proportions surhumaines; il assiste au défilé de ses troupes dont il dépeint l'aspect, l'équipement et la marche avec une incroyable richesse et précision de détails. Le cadre est habilement choisi et l'idée maitresse vraiment originale. Tout le début est d'un réalisme étrange, empreint de couleur locale, que l'on dirait moderne.

Les *quatre branches du Mabinogi* représentent mieux que Kulhwch la pure tradition des conteurs indigènes et le type ancien des compositions celtiques. Les quatre morceaux

1. A l'appui de son argument, Alfred Nutt compare le début si pittoresque de la *Dame de la Fontaine* jusqu'à la fin du récit de Kynon, au début de l'Yvain de Chrétien. Il est certain que la comparaison est tout à l'avantage du conteur gallois. En revanche, il y a un passage charmant dans le Perceval de Chrétien qui manque dans Peredur : c'est la promenade matinale de Peredur adolescent dans la forêt. Et cependant nulle part, le sentiment de la nature n'est aussi profond que chez les bardes gallois. D'ailleurs le conteur gallois n'exprimait-il pas en un mot ce qu'a développé Chrétien, lorsqu'il nous montre son héros partant dans la *jeunesse du jour* ?

forment pour l'auteur un tout, un seul *Mabinogi*. Or, le lien qui existe entre la *branche* de Branwen et celle de Manawyddan, est insignifiant entre celles de Manawyddan et de Math. On peut, à la vérité, distinguer dans le *Mabinogi* et ses *branches* des cycles qui se sont mêlés et confondus [1]; mais il n'y a cependant là rien de comparable au bouleversement de la plupart d'entre eux et à leur groupement au profit du seul Arthur comme dans Kulhwch. La *matière de Bretagne* n'y paraît pas entièrement dominée par la légende arthurienne telle que nous la trouvons développée dans l'île de Bretagne et sur le continent dans la seconde moitié du XIIe siècle. Quoique Kulhwch ne doive rien à l'influence de Gaufrei de Monmouth et qu'il soit clairement antérieur à l'*Historia*, il appartient à une période caractérisée par des tendances analogues [2]. Comme il est sûr néanmoins que la rédaction de Kulhwch est au moins aussi ancienne, plus ancienne même que celle du *Mabinogi*, il n'est pas douteux que l'auteur de ce dernier cycle ne fût parfaitement au courant des traditions arthuriennes de son temps. S'il ne s'est pas laissé influencer par les tendances à la mode, si puissantes à une époque d'extrême exaltation nationale, c'est que les récits qu'il mettait par écrit appartenaient à une tradition orale depuis longtemps fixée, qu'il n'était pas permis d'enfreindre ni de transformer. C'est une œuvre classique, et impersonnelle en quelque sorte; Kulhwch est une œuvre nouvelle et personnelle. La rédaction du *Mabinogi* ne saurait être antérieure ni postérieure à la seconde moitié du XIIe siècle [3]. Le *Songe de Maxen*, *l'aventure de Lludd et Levelis* sont postérieurs à Gaufrei; le *Songe de Ronabwy* a dû être écrit peu après le milieu du XIIe siècle, vraisemblablement.

1. M. Anwyl a tenté de les distinguer dans une longue analyse : *The four branches of the Mabinogi* (*Zeitschrift für Celt. Phil.*, I, p. 277; II, p. 124; III, p. 123).

2. Gaufrei a trouvé sûrement une légende arthurienne déjà constituée en Galles (et en Cornwall) avant lui. Il y a ajouté, il a modifié, taillé à sa guise dans une matière qu'il n'a pas inventée de toutes pièces. Il a cependant un certain nombre de *faux* à son actif.

3. Voir *Introduction* à ma nouvelle trad. des *Mabinogion*.

Les trois romans d'Owen et Lunet, Peredur, Geraint et Enid sont indépendants des romans de Chrétien, mais, quoique l'origine première soit celtique, ils sont manifestement inspirés, parfois comme traduits, d'une source immédiate française rapprochée sur beaucoup de points, de celle de Chrétien.

Si on peut avec quelque précision, fixer la date approximative de la première rédaction par écrit des *Mabinogion* et des romans gallois, et même indiquer, jusqu'à un certain point, leur position respective au delà de la littérature écrite, au point de vue de la formation traditionnelle, il me paraît téméraire, et en tout cas, prématuré, de chercher à établir une chronologie comparée des principaux thèmes ou données des romans formés de la *matière de Bretagne*. Il faudrait d'abord dégager chaque roman de tous les épisodes parasites qui sont venus le grossir dans le cours des siècles ou suivant le caprice des écrivains; il serait nécessaire d'en fixer la forme vieille-celtique, ce qui n'est possible que là où les documents irlandais offrent des points de contact. Cela fait, on se trouverait en face de l'océan sans bornes du Folklore. Quoique d'un pays d'audacieux marins, je me garderai bien d'y hasarder ma frêle barque. Il ne s'agirait plus, en effet, de comparaisons bornées à un groupe défini de langues et de littératures. Ce serait un voyage aventureux, un *immram* autrement périlleux que celui de Mael Duin, à travers un monde mal exploré. Si on prend les trois romans gallois à similaires français, on peut, par exemple, soutenir, sans trop s'avancer, que Gereint-Erec, si on ne prend que l'aventure de Gereint avec Enid, est, dans l'ensemble, moins archaïque qu'Owein-Yvain et Peredur-Perceval. En revanche, on ne peut songer à se poser la même question pour ces deux derniers romans qu'après les avoir débarrassés des épisodes disparates qui les encombrent, les avoir dépouillés de leur vernis français, et précisé la donnée vieille-celtique, ce qui n'est pas une mince tâche. En comparant Peredur à Perceval, on peut, avec quelque vraisemblance, supposer qu'il s'agit d'un récit de vengeance et d'expiation préhistorique dans le monde celtique, mais l'idée maîtresse d'Owein-Yvain est fort diffi-

cile à dégager. S'agit-il primitivement d'une histoire de féerie, d'amour entre mortel et créature surnaturelle, comme dans certains lais, ou n'y a-t-il pas encore ici une vengeance d'un autre genre, la vengeance de *la Fontaine*, qui se défend, compliquée d'autres données, ou mieux, une fusion des deux thèmes? Si on entre dans le détail des épisodes, on se trouve en présence de problèmes tout aussi ardus, pour ne pas dire insolubles. Le roman de Kulhwch est relativement moderne, mais nombre de ses épisodes remontent à une haute et insaisissable antiquité. L'épisode du porc Trwyd est sûrement vieux-celtique; celui de Mabon ab Modron avec son saumon nous mène en plein préhistorique. Comment expliquer que Bran se fasse couper la tête, avec ordre à ses compagnons de l'emporter avec eux pendant 87 ans, et de l'enterrer à Gwynn Vrynn, en face de la terre de France? N'y a-t-il pas eu là remaniement et confusion? Un personnage ayant changé de forme dans certains contes européens est souvent délivré, si on lui coupe la tête. La même idée se retrouve chez les Insulaires de Mabuia, dans le détroit de Torrès[1].

Les recherches entreprises dans cette direction ont donné quelques résultats. On a pu, avec vraisemblance, mettre en relief le caractère mythique de certains personnages, mais on a, à mon avis, trop généralisé. Il y a quelques années tout était mythe *solaire*. Aujourd'hui, il n'y a plus rien d'humain ni de terrestre dans les traditions celtiques : tout est *extra-naturel*, *other-world*. Il semblerait que les anciens Celtes aient passé leur temps à rêver uniquement d'*au-delà* ou *d'au-dessous*. Or, l'histoire et l'archéologie nous donnent une tout autre idée de cette grande famille, vive entre toutes, batailleuse, turbulente, avide de mouvement, qui, du IVe au Ier siècle avant notre ère, a bouleversé l'Europe, l'a sillonnée dans tous les sens et l'a semée d'établissements dont beaucoup de noms de lieux témoignent aujourd'hui encore. Ils paraissent beaucoup plus occupés à envoyer leurs ennemis dans l'autre

1. Hartland, *Primitive Paternity*, 1909, I, p. 183.

monde qu'à y rêver. En tout cas, il est parfaitement invraisemblable qu'il n'y ait que des personnages d'origine mythique dans les traditions d'un peuple dont l'histoire même fournissait la plus abondante matière au merveilleux épique.

V

MORGAN TŪT

Miss Lucy Allen Paton a consacré dans ses *Studies on the mythology of Arthurian Romances* un consciencieux et judicieux *Excursus* à l'énigmatique Morgan Tut[1].

Ce personnage n'apparaît que dans le roman gallois de Geraint et Enid[2]. Edeyrn blessé est soigné par lui sur l'ordre d'Arthur : c'est le chef des médecins. Une autre fois, c'est Gereint blessé qui reçoit ses soins. Dans la scène de l'Erec de Chrétien de Troyes où Yder (Edeyrn) blessé arrive à la cour d'Arthur, il n'est question ni de ses blessures ni de médecin[3]; Erec, en revanche, dans le passage qui répond à la seconde apparition de Morgan Tut, est guéri par *un onguent magique* donné à Arthur, par sa sœur Morgue[4].

Miss Paton énumère et discute les interprétations diverses qui ont été données de ce nom.

John Rhys[5] a proposé ingénieusement de lire *Morgant hud*: *hud* signifie *illusion*, *enchantement*, mais il est possible, dit Rhys, que *hud* ait désigné quelqu'un pratiquant la magie, magicien.

H. Zimmer lui a consacré une de ses plus fâcheuses élucubrations. Je la traduis dans ses parties essentielles de peur

1. *Radcliff College Monography*, nº 13. Boston, 1903, pp. 259-274.
2. *Mabinogion* du Livre Rouge, éd. John Rhys-Gwenogvryn Evans, p. 261, 286-287 ; cf. J. Loth, *Mabinog.*, II, p. 132, 163.
3. Foerster, *Erec und Enide*, v. 1089-1243.
4. *Ibid.*, 4218-4230.
5. Arthurian Legend, p. 391. John Rhys avait renoncé à l'interprétation

qu'on ne m'accuse d'avoir mal interprété sa pensée. Elle a été insérée tout au long par Foerster, dans son Introduction à son édition d'Erec (XXVII-XXXI). Zimmer part de l'idée que l'auteur gallois de Geraint a fait un contre-sens sur le nom de Morgan la fée. Morgain serait un personnage entièrement inconnu dans la légende galloise ; le conteur gallois aurait pris ce nom d'une fée pour celui de *Morgan* (vieux-gallois Morcant) très répandu en Galles. Reste à expliquer *Tut*. Ce mot ne signifie en gallois que région, *pays*. Morgan *Tut*, c'est-à-dire *Morgan le pays*, est en apparence, inexplicable. Zimmer résout l'énigme, saisi *dans une heure de déseuvrement, d'une subite inspiration*. « Morgan est un nom d'homme, connu et fréquemment usité en gallois ; la forme, en ancien gallois, serait [1] Morcant. Au fait que Morgan est en gallois un nom d'homme, si on ajoute qu'aux yeux d'un conteur gallois de cette époque l'existence d'un médecin attitré à la cour d'Arthur était chose qui allait de soi, on s'explique comment un remanieur gallois en vint tout naturellement à faire de *Morgain la fée* ou *la sage*, qui lui était inconnue, *Morgan penn meḋygon* (Morgan le chef des médecins) à la cour d'Arthur. Mais que voulut-il dire, en ajoutant le mot *Tut* ? *Tut*, en gallois, est un mot tout à fait courant : cornique *tus*, breton *tud*, irl. *túath* (vieux-celtique **toutā* = gothique *thiudā*). Dans tous les dialectes celtiques, le mot est féminin ; en irl., il signifie, peuple (*populus*) ; en cornique et en breton, *nation*, *peuple*, et le plus souvent sert à exprimer le pluriel de *den* (homo). En gallois, depuis le commencement de la littérature, il n'a que le sens de RÉGION, *district*... Comme la signification galloise de *tut* est plus ancienne que le roman de Geraint, elle est l'unique point de départ possible pour interpréter *Tut* dans *Morgan Tut*, et alors l'épithète n'a pas de sens... Or, si le nom de Morgan Tut ne s'explique ni directement par la source, ni d'après la signification connue et sûre de *tut*, une

beaucoup moins vraisemblable qu'il avait proposée dans ses *Lectures on the Celtic Heathendom*, p. 160, note.

1. *était* Morcant serait plus juste. C'est une forme que l'on trouve fréquemment même dans le *Book of Llandav*, ainsi qu'en vieux-breton.

troisième hypothèse seule est possible : *c'est qu'une erreur a été commise dans l'interprétation de l'original... Morgan Tut* est, au point de vue de l'intelligence qu'avait le Gallois de son original français, une traduction soit de *Morgan la fée*, soit de *Morgan la sage*. Je crois à la première. *Morgan Tut* donne en français *Morgan le pays*. Le Gallois considéra *Morgan la fée* comme un nom propre et l'interpréta ainsi : *Morgan Tut* (*Morgan le pays*) ... C'est un phénomène général que dans les langues où existe la différence de genre, le sentiment de la langue prête au mot étranger le genre du mot indigène correspondant... Or, *tud* est en gallois, comme dans tout le celtique, un féminin; par suite, un Gallois qui n'était pas très fort en français devait penser naturellement à un *la pays* équivalent de *tud*. »

« Une autre chose s'y ajoute. En gallois, comme dans toutes les langues celtiques, la phonétique syntactique est développée à l'extrême, si bien que d'après les mutations qu'une initiale consonantique subit aujourd'hui dans la phrase, on peut retrouver sûrement la finale du mot précédent. En vertu de cette phonétique, un mot commençant par *t* peut apparaître avec un *d* ou *th* (spirant) ; une initiale *c* peut devenir *g* ou *ch* (χ) et une initiale *p* devenir *b* ou *ph* (prononcé et écrit aussi dans les mss. *f.*) : ainsi *penn* (tête) peut, d'après sa place, apparaître sous la forme *benn* ou *fenn* (*phenn*). »

« Si donc notre Gallois ne comprenait pas le qualificatif *la fée* dans *Morgain la fée* qu'il avait sous les yeux — et nous devons l'admettre comme certain ; autrement, il ne pouvait pas transformer un être féminin en un médecin Morgan — si donc, dans *Morgan la fée*, il ne comprenait pas *la fée*, il devait naturellement y voir un qualificatif ajouté au nom et se creuser la tête pour traduire ce qualificatif avec ses connaissances défectueuses. Pourquoi notre Gallois n'aurait-il pas entendu *Morgan la fée* dans le sens de Morgan *le pays* ? On eût ainsi *Morgan tut*. »

« Le vocalisme ne fait aucune difficulté, puisque pour *fée* (*fata*), en anglo-normand on trouve *feie*, comme le montre aussi le moyen-anglais *Morgue la faye* (*Behrens Beitr.*, p. 81, 83). On peut objecter que *s* de *pays* était encore prononcé à cette époque. Cette difficulté disparaît ainsi. Le gallois moderne

a un subst. fém. sing. *pau*, plur. *peuoedd*, région, contrée, et aussi *peues*, contrée. Dans la prononciation *u* et *i* gallois se valent... ; comme en gallois actuel *ai*, *au* en monosyllabe viennent de *ei*, *eu* moyen-gallois, nous avons pour le moyen-gallois un subst. fém. *peu* et *peues* (prononcé *pe-i* et *pe-i-es*), contrée... [1]. Il est naturel de penser que *peu* et *peues* sont empruntés au français *pays*, *peu* sans *s* s'expliquant comme l'anglais *cherry*. »

« Quoi qu'il en soit, ces points demeurent établis :

« 1° le moyen-gallois a un mot étranger *peu* et *peues* qui doit son genre féminin au mot indigène *tud* ; de même que l'allemand *das douceur* est fait d'après *Trinkgeld* ;

« 2° le mot étranger devait rappeler à tout Gallois connaissant le français, le *pays*, mot dont il vient peut-être ;

« 3° en gallois, d'après les lois de la phonétique syntactique, *peu* et *peues* deviennent *beu*, *beues* aussi bien que *feu*, *feues*. »

« Le qualificatif *la feie* dans *Morgaint la feie* étant obscur pour notre Gallois, il n'y a rien d'extraordinaire à ce que, rapprochant *la feie* de son mot féminin *feu* (*feues*) et arrivant ainsi à *pays*, il ait traduit, d'après la façon dont il comprenait sa source, *Morgaint la fée* par *Morgan Tut*. »

On reste confondu devant un pareil tissu d'invraisemblances, pour employer un terme poli, et on est vraiment peiné de les voir exposer avec tant de complaisance par un homme comme H. Zimmer.

Il a eu un premier tort, c'est de poser en principe que l'erreur vient de l'auteur gallois : c'est une mauvaise préparation pour une discussion impartiale. Il en a eu un second, c'est de supposer que *tut* ne peut signifier que *pays* : nous allons en avoir la preuve. Quant à son argumentation, l'exposer, c'est la réfuter. Que dire d'abord de ce Gallois qui traduit ou adapte un roman français et en fait plus ou moins fidèlement

1. Zimmer dit d'abord qu'on *peut* admettre que *peu* vient de *pagus*. Il aurait dû s'en tenir à cette idée. *Peu* a son pendant en cornique : *pow*. Enfin, en Bretagne, il y a des *paou* qui représentent des *pagi* de l'époque gallo-romaine, ex. : *Poher*, vieux breton *Pou Caer*, traduisant *Pagus Castri* (Carhaix et sa région).

un roman gallois, et qui ignore le sens d'un des mots les plus connus en français du moyen âge : *fée* ? Ce Gallois ne parait pas mieux connaitre sa langue maternelle. Il est bien vrai que *peu* peut se présenter sous la forme *beu* et *feu* ; mais ces formes ne se trouvent que dans des cas bien précis. Ainsi *pau* supposé féminin, *avec l'article gallois*, ne peut devenir que *beu* : *y beu*, le pays et non *feu*. C'est le cas de se demander : *qui trompe-t-on ici* ? Assurément *pas les Celtistes*. Le Gallois de Zimmer, tout idiot qu'il le suppose, devait, s'il ignorait le sens de *fée*, connaître au moins l'article *le*, *la*. Inutile d'insister.

Il n'est pas sans intérêt toutefois de faire observer avec miss Paton, que le passage d'Erec que l'auteur gallois traduirait d'une façon si absurde d'après Foerster et Zimmer, ne contient pas du tout les mots *Morgue la fée* (vers 4217).

..... un *antret*
Que Morgue sa suer avait fet

Il est vrai que dans Yvain (vers 2955) le baume magique qui devait le guérir avait été donné par *Morgue*, mais par Morgue *la sage*. Dans Erec même (vers 1957) *Morgain la fée* apparaît comme amante de Guingomar, *mais ce passage ne se trouve pas dans Geraint*.

Enfin, contrairement à ce qu'affirmait Zimmer avec tant d'assurance, Morgan pouvait très bien être un nom de *femme* et qui plus est de *fée*. Les *fées des eaux* des parages d'Ouessant sont connues sous le nom typique de *Mari-Morgant* ; une fée s'appelle, avec la terminaison féminine ajoutée à la forme ancienne sans suffixe, une *Morganes*.

J'avais proposé (*Revue Celt.*, XIII (1892), 496, 497) une autre explication qu'avait adoptée F. Lot (*Romania*, XXVIII (1899), p. 322). Je faisais remarquer d'abord que les *fées femmes* devaient être plus familières à l'auteur français que les *fées* mâles et que sûrement, s'il y avait une erreur, elle devait venir de l'auteur français. Il avait dû trouver dans sa source anglo-normande *Morgain le Fé* ou *Le Fed* et avait lu tout naturellement *la Fede* ou *la Fée* (v. Godefroy, *Dict. anc. franç.* au mot *fee*; Littré, au mot *fée*, remarque que *fé* est *masculin en*

Normand). Tel devait être, à mon avis, le sens de l'épithète *tut* dans le récit gallois. J'en trouvais la preuve dans l'armoricain *teuz*, *esprit follet*, *lutin*, vieux-breton *tuth*, démon, écrit *tuthe* dans une vie de Saint-Maudez, que M. de la Borderie croyait composée vers la fin du XIe siècle. Dans ce cas naturellement, le gallois *tut* représentait une graphie *tuth* ou *tud*, graphie qui n'a rien d'impossible en vieux-gallois. Néanmoins, mon interprétation de *tut* supposait une erreur de scribe; de plus, comme miss Paton le fait remarquer, le sens de *démon* ne paraît pas approprié au rôle de Morgan Tut dans Geraint. J'étais cependant très près de la vérité, comme on va le voir.

A son tour, miss Paton propose une solution sur laquelle il me paraît inutile d'insister. Elle est d'ailleurs parfaitement invraisemblable. *Morgan Tut* serait pour *Margetiud*, forme vieille-galloise de *Maredud*, nom gallois bien connu.

Persuadé que *Tut* devait avoir un correspondant irlandais capable de nous éclairer sur le vrai sens de ce mot, je l'ai cherché dans la littérature de l'ancienne Irlande. Mes recherches ont abouti : *tut* a pour équivalent exact *túath*. *Túath* a non seulement le sens de *à gauche*, *nord*, mais encore celui de *magique*, *magicien* : *Revue Celtique*, XII, p. 113 (*The second battle of Moytura*) : *ban-túath*[1] 18, sorcière, magicienne (cf. Index, p. 300) ; *ibid.*, 30, *túathach*, magicienne. *Rennes Dinshenchas* (*Revue Celt.*, 1895) 10 : *túathach* ; *Revue Celt.*, 1894, p. 310 : 18 : Bé cuille *o na ban-túaithib* (faisant partie des magiciennes) ; *ibid.*, p. 332 : 30, *la Náir tuaithig*, avec Nár le magicien.

J'y ajoute ces formes données par Kuno Meyer dans ses *Contributions to Irish Lexicographie* : *ban-túathach* (*Revue Celt.*, XIII, cité par moi plus haut) ; *ban-túathaib* BB[2] ; 264 a 7. SG[3]. 332, 9 ; *ban-túathach* LL[4]. 9 b 27 ; 39 ; 137 a 19 ; 11 a 41 (à divers cas et nombres). *Les vies des saints du Livre de Lismore* (Whitley Stokes, *The Lives of the saints*) nous donnent

1. *Ban* femme, sert à donner au composé la valeur féminine.
2. *Le Livre de Ballymote.*
3. O'Grady, *Silva Gadelica.*
4. *Le Livre de Leinster.*

le terme très intéressant de *túaith-cherd*, l'art magique (p. 402, 2975 ; cf. *túaith-chleas* P. O. C.).

Il est donc sûr que *Morgan Tut* signifie *Morgan le magicien*, LE FÉ, et même vraisemblablement, comme on va voir, ce qui est dans son rôle, *le bon magicien*.

Le sens étant assuré, je me suis demandé comment *túath*, à gauche, nord [1], pourrait avoir le sens de *magicien*. Whitley Stokes (*Lives of the saints*..., p. 402) fait remarquer que *túath* dans les composés a le sens de *sinistrous*, *awkward*. Cela est vrai pour certains passages et certains composés, comme *túaith-chleas*, cités plus haut (*an awkward prank or trick*) ; mais il semble bien avoir un sens plus large et il y a des cas où sûrement il n'a nullement le sens péjoratif. Mon collègue M. Vendryès, le savant et dévoué secrétaire de la *Revue Celtique*, se trouvait tout justement, dans un de ses cours de la Sorbonne, avoir étudié le rapprochement de *túath* avec le gothique *þiuþ*, bon ; *túath* et *þiuþ*, comme l'avait déjà signalé Strachan, *Indogerm. Forschg.*, II, 370, remontent clairement tous les deux à un indo-européen **teuto-*. Ce qui restait à expliquer, c'est l'opposition apparente de sens entre l'irlandais et le gotique. Il en a trouvé une explication aussi ingénieuse que solide. Je donne ici la note qu'il a bien voulu me communiquer à ce sujet.

« L'irlandais *túath* « gauche » a été depuis longtemps rapproché du gotique *þiuþ* n. ἀγαθόν (*unþiuþ* κακόν, *þiuþeins* ἀγαθωσύνη etc.), v. isl. *þýðr* « tendre, amical » (*þýða* « amitié » etc.), v. angl. *ge-þíede* « bon, vertueux ». C'est le sens de « bon » qui doit être ancien.

« Un grand nombre de langues ont en effet désigné la gauche par des mots de bon augure, éveillant une idée favorable :

sanskrit *vā́maḥ*, de *vāmáḥ* « aimable, cher » avec une opposition d'accent caractéristique ;

1. Les Celtes s'orientant la face au soleil, le nord était à gauche : cf. gallois *gogledd*, à gauche, nord.

sanskrit *savyáḥ*, zend *haoya*, v. slave *šujŭ*, cf. sanskrit *sú* « bien »;

zend *vāiryastara-*, cf. skr. *várīyas-* « meilleur »;
grec ἀριστερός, cf. ἄριστος « le meilleur »;
grec εὐώνυμος, « (bien nommé), de bon augure »;
latin *sinister*, cf. skr. *sánīyas-* « plus profitable »;
v. h. a. *winistar*, v. isl. *vinstri*, cf. v. h. a. *wini* « ami ».

« Cela ne veut pas dire que la gauche soit le côté favorable; cela veut même dire le contraire. Il est manifeste qu'en grec le nom de la gauche, εὐώνυμος, doit son origine à une antiphrase, comme le nom des Euménides ou du Pont-Euxin. Le vocabulaire des langues indo-européennes présente une différence frappante entre les mots pour « droit » et pour « gauche ». Tandis que pour la droite on possède un mot indo-européen bien attesté, maintenu sans changement ou avec simple alternance de suffixes (**deks-io-*, **deks-ivo-*, **deks-itero-*) dans toutes les langues de la famille, il n'y a pas au contraire de mot indo-européen pour « gauche ». L'idée de « gauche » est exprimée par des mots variés, qui s'étendent rarement à plus de deux ou trois langues, qui souvent se dénoncent comme des mots récents et qui sont même parfois exposés à être éliminés au profit de nouveaux mots. Cela justifie l'hypothèse que la gauche était le côté qu'il ne fallait pas nommer; on a dû pour la désigner recourir à des synonymes, à des équivalents, ou plus souvent encore, afin d'écarter tout mauvais présage, à des antiphrases (cf. Meillet, *Quelques hypothèses sur des interdictions de vocabulaire*, p. 18).

« En grec, où le côté gauche est de mauvais augure, les deux mots anciens σκαιός et λαιός ne sont maintenus qu'en poésie; ils ont été remplacés dans le langage courant par ἀριστερός et εὐώνυμος, dont la valeur antiphrastique est évidente. En latin, deux traditions se juxtaposent : la tradition indo-européenne, où la gauche est « sinistre » (cf. *clinium* [*auspicium*], irl. *clé*, gall. *cledd* et *gogledd*), et la tradition étrusque, qui considérait la gauche comme de bon augure (cf. Pottier, *Mélanges Boissier*, p. 405). Rien ne vient justifier l'idée que la gauche serait favorable en celtique. Le « tour à droite » (*dessel*) est en

irlandais un moyen d'éviter les mauvais présages (v. L. U. 55 a 34); lorsque Cuchullin en fureur tourne son char du côté gauche, l'auteur du récit fait remarquer que c'était violer une interdiction (*gess*, L. U. 63 a 25); pour adorer leurs dieux, les Gaulois se tournaient à droite (Athénée, IV, 151).

« On peut donc croire à l'existence d'un celtique **teuto-* « bon », équivalent au gothique *þiuþ* (de **teuto-n*), qui aurait été utilisé par antiphrase pour désigner la gauche. C'est ce **teuto-* qui figure dans l'irlandais *túathach* « sorcier » et dans le gallois *Tut*. »

Ce sens de *tut* ne se trouve plus nulle part en gallois avec certitude [1]. Il est donc probable qu'au XIIe siècle, il n'était plus guère usité. En tout cas, dans *Morgan tut*, son sens précis ne saurait être mis en doute.

Il s'ensuit avec évidence que la faute est à la charge de l'auteur français et que mon explication de l'origine de cette légère erreur de genre est la bonne : « Chrétien aura trouvé dans « sa source *anglo-normande Morgain le Fe* ou *le Fed* et aura tout naturellement lu *Morgain la Fée* ou *la Fede* : *fée*, dit Littré, (*fé*), est masculin en normand. »

Je crois inutile de souligner la grande importance de ce fait : il est évident que Chrétien avait sous les yeux une œuvre française insulaire qu'il a remaniée et à laquelle a également puisé l'auteur gallois. Cette source française pour le fond remontait elle-même à une source galloise.

Le sens de *bon magicien, médecin même* pour *Tut* dans *Morgan Tut*, est assuré d'une façon vraiment saisissante par une épithète donnée dans deux inscriptions latines à l'*Apollon* gaulois qui, d'après César (*de Bello Gall.* VI, 17, 2), était le dieu

1. *Livre noir de Carmarthen* (F. a. B. II, p. 53,3) *Pan gagiweirch tud* : il s'agit de Kei et on ne peut qu'être frappé que dans le même poème il est dit avoir tué *neuf sorcières* (52, 323) ; dans ce passage même il va combattre le Cath Paluc (Chat Palu). — *Livre de Taliessin* 152, 9 : *gogyfarch veird tut* : *tut* peut signifier ici *pays*, mais le sens est banal et peu satisfaisant. — Dans le *Livre Noir*, 8, 3, on aurait peut-être un sens approchant de magique, si l'on lisait *tud* au lieu de *dud* : *y lwry teint tud* : en quittant les harpes magiques (*y*=*di*).

médecin (*Apollinem morbos depellere*) : *CIL*, XII, 2525 : *Apol-l(ini) Virotuti* T. Rutil(ius) Buricus — *CIL*, XIII, 3185 : [*Apol*(*lini*) [*Vir*]*otuti*... (apud Holder, *All. celt. spr.*). La seconde inscription a été trouvée à Jublains, Mayenne (et non Maine-et-Loire, comme le dit Holder) ; la première, à *Les Fins d'Annecy*, dép. de la Haute-Savoie, et tout justement *près d'une source à vertu curative*. *Viro-tuti* (datif) doit être pour *viro-touti*; cf. le nom de femme *Viro-toutae* (*CIL*, XII, 3802). Si *viro-* représente *viro-s*, homme, *viro-tuti* a le sens de *celui qui guérit les hommes* ; peut-être, ici *viro-* est-il *vīro-*, vrai : *le vrai médecin*. *Tuti-* est sûrement à rapprocher de notre *touto-*, *tut*. Le rapprochement de *túath*, *þiuþ* avec le latin *tūtus*, *tūtari*, *tueor* est aujourd'hui admis (Walde, *Lat. étym. Wört.*, 2e édition, p. 797)[1].

VI

LE CORNWALL ET LE ROMAN DE TRISTAN

Après des années de patientes investigations sur la *matière de Bretagne*, dans lesquelles d'éminents critiques ont fait preuve d'autant d'imagination, parfois même de passion que de science, le seul point sur lequel on soit à peu près d'acord, c'est que les romans arthuriens et les *lais* dits *bretons*, sont, pour le fond, d'origine celtique. On est divisé sur tout le reste. Quelle part ont prise les écrivains de langue française à l'élaboration de la matière de Bretagne ; où et par qui l'ont-ils connue : est-ce par des rapports directs avec les Celtes ou par l'intermédiaire des Anglo-Saxons ; quelle est la part, dans ces rapports, des Gallois, des Bretons du Cornwall et ceux d'Armorique ? autant de questions qui ont reçu les les solutions les plus diverses.

Je ne m'occupe ici que du seul roman de Tristan et Iseut *tel que nous l'ont fait connaître Béroul et Thomas au XIIe siècle*. Il importe d'ailleurs de distinguer entre les genres et les sujets ; la solution du problème peut être différente suivant

1. John Rhŷs a traduit *viro-tuti*(*s*) par *man-healing or man-protecting*.

qu'il s'agit de *lais* ou de *romans* ; d'Yvain, de Perceval ou d'Erec et Enide. Il est non moins essentiel de préciser quel stade de la légende on a en vue ; c'est particulièrement important pour Tristan.

Un point capital paraît à peu près acquis dès maintenant : c'est qu'il faut renoncer à voir dans Tristan un tissu de *lais* indépendants dont des écrivains français seraient arrivés à faire une composition ayant pour centre et unité l'amour invincible de Tristan et Iseut.

Le Tristan de Béroul, celui de Thomas, tels que nous les connaissons par les fragments qui nous en restent et les œuvres de leurs imitateurs, Eilhart d'Oberg, Gottfried de Strasbourg, l'auteur de sir Tristrem, et celui de la Folie Tristan, ont été précédés par un ou plusieurs Tristan plus primitifs, Tristan dont tous les traits ne nous sont pas connus et qu'ils ont plus ou moins fidèlement suivis. M. Bédier croit à un archétype unique et a soutenu cette thèse avec autant de science que de talent. Longtemps rebelle à l'idée d'un archétype, Gaston Paris, à la fin de sa vie, avait fini par l'adopter. Commissaire responsable des éditions de Béroul et de Thomas qu'avaient entreprises MM. Muret et Bédier, il avait repris l'examen du problème dans des conditions nouvelles, avec une conscience et une ardeur dont témoignent les nombreuses notes dont il avait couvert le manuscrit de l'édition qu'à publiée M. Bédier [1].

L'éditeur du Tristan de Beroul, M. Muret, a voulu reconnaître tout ce que son œuvre doit à Gaston Paris, qui en avait collationné les épreuves sur le manuscrit, en la dédiant à sa mémoire.

L'archétype [2], sur lequel reposeraient tous les poèmes français sur Tristan, d'après Gaston Paris (*Journal des Savants*, juin 1902), serait un poème anglais perdu, peut-être incomplet (*Ib.*, nov. 1901, p. 702). Les raisons sur lesquelles il s'appuyait ont été discutées par M. Bédier, dans son édition

1. *Le roman de Tristan*, II, pp. 314-315.

2. Je ne crois pas à un archétype unique d'où découleraient les romans connus en question, mais, ce qui est sûr, et sur ce point M. Bédier a pleinement raison, il faut renoncer à la théorie des lais indépendants réunis et fondus en un roman par les Français.

de Tristan (II, p. 314-317). M. Bédier qui a consacré la plus grande partie du tome II de son édition à établir l'existence d'un archétype et à en retrouver le canevas, ne se prononce pas, en terminant, sur le point de savoir si le poème primitif était anglais, anglo-normand [1] ou français. Il a été plus affirmatif quelques pages plus haut (p. 128-129). D'après lui, ce serait le contact des jongleurs armoricains avec leurs congénères gallois après la conquête de l'Angleterre, qui nous aurait donné la *légende* de Tristan, mais pour le roman, le drame moral qui en fait l'essence et l'unité ne pouvait être l'œuvre des Celtes. Je crois avoir suffisamment réfuté cette théorie pour n'avoir pas à y revenir [2]. Quant au rôle des Armoricains, j'aurai occasion d'en dire quelques mots plus bas.

Béroul (je ne distingue pas ici entre lui et son continuateur) semblerait avoir vu par lui-même certains paysages du Cornwall; mais je crois comme M. Muret que ce qui indiquerait chez lui quelque familiarité avec les choses et les hommes d'Outre-Manche, est dû à ses sources. Dans ses

1. II, p. 315-317.

2. Les *Sitzungsberichte der Kön. preuss. Akademie der Wiss.* (1911, p. 174-227) contiennent un article posthume de H. Zimmer, revu par Kuno Meyer : *Der Kulturgeschichtliche Hintergrund der alten irischen Heldensage.* C'est, en somme, un développement de son article (*Zeitschrift der Savigny-Stiftung*, XV, 209) : *Das Mutterrecht der Pikten und seine Bedeutung für die irische Altertumswissenschaft.* Le dévergondage des femmes d'Irlande proviendrait de ce que les Celtes, en Irlande, ont succédé à des populations qui pratiquaient le *Mutterrecht.* Il en avait conclu aussi que les Pictes n'étaient pas de souche indo-européenne. Whitley Stokes, fort versé dans les questions de droit historique, voyait dans ces conclusions *une preuve d'ignorance de l'histoire du droit* (sur les noms *matronymiques* en irlandais, v. Whitley Stokes, *Érin*, IV, p. 18; cf. pour d'autres pays, Ridgeway, *Proceedings of the british Academy*, III, pp. 16-30). Il y a des restes de *mutterrecht* chez la plupart des peuples indo-européens, notamment chez les Grecs. Le *Mutterrecht* (filiation par la mère) n'est pas du tout ce que pense Zimmer. Il est parfaitement compatible d'un côté avec la puissance paternelle, de l'autre avec une remarquable pureté de mœurs chez la femme (sur l'origine et les effets du *mutterrecht*, voir l'excellent livre de von Dargun, *Mutterrecht und Vaterrecht*, notamment p. 42, 44 et suiv.). Il est clair que Zimmer ne connait pas la question. Quant aux faits de dévergondage qu'il cite, ils ne prouvent pas plus contre les mœurs des Celtes que la conduite des personnages de l'Olympe contre les mœurs des anciens Grecs.

sources il y a des traits précis de la géographie du Cornwall ; en revanche, les bévues qu'il commet démontrent qu'il n'a lui-même que de fort vagues idées sur ce pays.

Sa source principale est évidemment insulaire. Gaston Paris était près de la vérité en plaçant entre les légendes des Bretons insulaires et les romans français un archétype anglais. M. Bédier, de même, quand il a montré que le roman de Tristan, tel qu'il nous est parvenu, supposait la connaissance de trois langues, le celtique (le brittonique), l'anglais et le français. Il a eu le tort, égaré par un guide des moins sûrs, H. Zimmer, de faire honneur de ce trilinguisme dans l'élaboration du roman, aux jongleurs armoricains. Ils y ont eu un rôle, mais non celui qu'il leur attribue.

Il est impossible de chercher au roman de Tristan une autre patrie que l'Angleterre. En l'étudiant, on a en effet nettement l'impression que Celtes, Anglais et Français y ont collaboré, à tel point que son berceau idéal serait un pays trilingue, où celtique, anglais, français, fussent couramment parlés. Ce pays existe : c'est le Cornwall.

On a longuement discuté sur le rôle des Gallois et des Armoricains dans la transmission des légendes celtiques ; il n'est jamais question que d'eux ; ce serait à croire que les Bretons du Cornwall n'ont pas existé. C'est d'autant plus étrange, que le Cornwall joue un rôle important, prépondérant presque, dans la légende d'Arthur, chez Gaufrei de Monmouth lui-même. Gorlois est un Cornouaillais. La forteresse où il enferme Igern pour la défendre contre les entreprises d'Uter Pendragon, *Tintagel*, est bien connue : Tintagel est une paroisse actuelle du Cornwall. Le *Castellum* de Dimelioc où se réfugie Gorlois lui-même, porte encore ce nom. Je le retrouve en Saint-Dennis dans la *hundred* de Poudre ; c'est un manoir figurant dans le *Domesday Book*. Le bras droit d'Uter Pendragon est Ulfin de Richaradoc. Or, *Ricaradoc* pour *Rit-Caradoc*, le gué de Caradoc, figure également comme manoir, dans le Domesday Book : c'est sûrement *Rescraddeck* actuellement en Saint-Cleer [1]. Son ami de Tintagel

1. En 1201-1202, *Ricaradoc* ; 1194 *Riscaradoc* ; 1786-87 *Rescaradoc*. (Assize Rolls 109). La forme *Roscradoc*, qu'on trouve parfois actuellement

s'appelle Jordan. Ce nom est également connu en Cornwall au XIIe siècle : Jordan figure avec Hoel parmi les propriétaires du pays vers 1155-1166 [1]. Le nom du neveu d'Arthur, le traître *Modret*, ne peut être gallois : il est cornique de forme. C'était un nom répandu au XIIe siècle en Cornwall : un Robert Modret figure dans un document de la fin du XIIe siècle (*J. D. Hardy*, *Rotuli chartarum*, I, part. 1838, p. 83). Ce nom entre dans la composition de plusieurs noms de lieu : *Tre-Moderet* [2], *Rosmodres* [3] : *modres*, pour *Modret*).

Une des demeures favorites d'Arthur, d'après divers textes gallois, était Kelliwic en Cernyw (Cornwall). C'est à peu près sûrement *Gweek wood*, en St Martin's dans la péninsule de *Meneage* ou du cap Lizard : *wood* est la traduction exacte du gallois, cornique et breton *Kelli*, bois. Sur le haut de *Gweek wood* (*Kelli-wic*) il y a encore des traces d'un ancien établissement ; à un mille et demi, est *The Gear*, la forteresse appelée aussi *Caer bridge*, une des enceintes fortifiées les plus considérables du Cornwall. Il y en a une autre moins importante dans le voisinage à Carvallack : les trois forts sont en vue l'un de l'autre [4].

Le *fatale Castrum* de la prophétie de Merlin d'après Jean de Cornwall [5] qui écrivait au XIVe siècle, s'appelle, dit-il, en anglais *Ashbiri*, en breton, *Kair belli* et suivant d'autres *Castel uchel coed* (le château du bois élevé). J'ai fini par retrouver *Ashbiri* dans *Ashbury* en Weeck-Ste-Mary, paroisse du nord-

est fautive et refaite d'après l'analogie : *Res*, *Ros*. Les prétoniques sont très atteintes en cornique. Pour *rit* donnant *res*, il faut savoir que *t* et *d* à la fin d'un mot sont toujours assibilés en cornique.

1. *Journal of the Roy. Inst.* of Cornwall, 1890-1891, p. 165 : *Principal Landowners en Cornwall.*

2. En *Duloe*, *Roche*.

3. En Buryan (*Catal. of anc. deeds* I. A 232).

4. A *Complete parochial history of Cornwall*, Lakes, Turo 1867 (4 vol.) : voir à *St Martin's in Meneage*, tome III, p. 274. Il est possible que *wood* ne soit pas très ancien. Le camp est en effet situé dans un bois aujourd'hui encore. Dans ce cas, l'identification serait douteuse. Il y a beaucoup de *gweek* en Cornwall, notamment, *Week Ste Mary*, paroisse non loin de Timtagel (v. plus bas Ashbiri).

5. Whitley Stokes, *Cornica* (*Revue Celtique*, III, p. 84).

ouest du Cornwal : le nom cornique a disparu au profit de l'anglais comme bien d'autres. Il existe à Ashbury un des plus grands *british camps* ou ouvrages en terre du Cornwall[1].

Chaque fois qu'on rencontre dans nos romans français *Carlion*, ou *Carloon*, on pense à *Caer-llion* sur Wysc dans le pays de Galles. Or il existe plusieurs *Carlyon* en Cornwall. Il y en a un dans la paroisse de Kea, où nous allons retrouver un autre nom d'un intérêt capital pour la légende de Tristan. On trouve *Carlyon* sous la forme *Caer-leghion*, en 1286-87 (Will. le Daungers, junior *de Caerleghion*). Il y a un autre Carlion en Saint-Minver.

On a vainement cherché le nom de *Loholt*, ce fils d'Arthur qui apparaît dans Perlesvaux et est traîtreusement occis par Keu : c'est le nom d'un tenancier de terres en Cornwall au XIIe siècle[2].

Pour comprendre le rôle du Cornwall, il faut bien connaître sa situation au XIIe siècle. Elle est très différente de celle du pays de Galles et de l'Armorique. En Galles, le contact avec les Français (j'emploie ce terme plutôt que celui de Normands, parce que c'est le seul connu des Gallois, et aussi, en somme, le plus exact) a commencé dès la fin du XIe siècle. Les *Lord-marchers* établis sur les confins du pays y commencèrent de bonne heure des établissements, notamment en Glamorgan. En Pembroke il faut compter avec les Flamands et les Anglais. Néanmoins, au XIIe siècle, le pays de Galles a une existence, une langue et une littérature nationales. Les mariages sont fréquents entre l'aristocratie indigène et l'aristocratie étrangère; les deux peuples sont sur un pied d'égalité. On ne peut pas dire que le français ait été parlé couramment à cette époque en Galles. Il y avait, en Powys, sur la frontière, avant la conquête, des gens de langue saxonne, combattant même sous les étendards des chefs du pays. Mais en somme, à l'époque de la con-

1. *A Complete parochial history of Cornwall*, IV, p. 308.

2. *Principal Landowners in Cornwall* in 1165-66. — *Cornish Landholders in Cornwall* circa 1200 (Journal of the Royal Inst. of Cornwall 1890-1891). Le nom de *Bleri* dont Thomas invoque l'autorité se retrouve dans *Tre-Bleri* en Davidstow *non loin de Tintagel*. — Il ne faut pas perdre de vue que *holt* signifie bois en anglo-saxon.

quête normande, l'anglais était en Galles une langue étrangère.

Il ne saurait naturellement être question d'anglais en Armorique. Les Bretons jouissent d'une autonomie complète. Le français n'avait jamais cessé d'être la langue des pays rennais et nantais de l'intérieur ; les deux langues bretonne et romane avaient continué à être parlées dans une large zone, dans l'est du territoire occupé par les Bretons. Pour des raisons que j'ai données ailleurs, dans cette zone, le français tendait à dominer. Au XIIe siècle, le français était la langue des souverains et d'une bonne partie de l'aristocratie. La culture française prenait le dessus. Le français était sans doute connu de la plupart des chefs bretons qui passèrent en Angleterre avec Guillaume le Conquérant, et aussi de leurs soldats. Un bon nombre étaient de la zone de langue française.

Il faut être vraiment bien peu au courant des choses de Bretagne et ignorer les points fondamentaux de son histoire pour aller chercher, comme l'a fait Zimmer, une explication de ce fait dans une prétendue conquête des Normands de Neustrie amenant la *francisation* d'une partie des Bretons : le français était aussi bien chez lui, dans une partie notable de la Bretagne, qu'en Normandie [1]. Quant aux jongleurs bretons, ils suivirent sans doute leurs maîtres outre-Manche. Nul doute aussi qu'ils n'aient fréquenté les châteaux d'autres provinces françaises, Normandie, Anjou, Champagne.

Tout autre est l'état des choses en Cornwall.

Le Cornwall ne formait qu'un tout avec le Devon, jusqu'au commencement du VIIIe siècle. Dans les premières années de ce siècle, le Devon fut occupé par les rois de Wessex. Les progrès de la langue anglaise paraissent y avoir été rapides. Dans une charte de 739 concernant un don en terres du roi Aethelward à l'évêque Fortcherne, en Devon, les noms de terres et de champs sont saxons (de Gray Birch, *Chart. saxon.*, IV, n° 1331). Au IXe siècle l'élément saxon y joue un rôle prépondérant. Cependant, dans une charte de 938

1. Sur les deux langues bretonne et française en Armorique je ne peux que renvoyer à mon étude : *Les langues romane et bretonne en Armorique* (*Revue Celtique*, XXVIII, 374).

(*ibid.*, n° 724) parmi les noms de terres autour de Culmstock en Devon, deux sont encore incontestablement bretons. Il résulterait même du testament d'Alfred le Grand (880-885) que les quatre comtés du sud-ouest, Dorset, Somerset, Devon et Cornwall, étaient encore considérés comme étant de *Wealcyn*, c'est-à-dire faisant partie de la famille bretonne (Earle, *Handbook to Land-charters*, p. 144). Quoi qu'il en soit, le Cornwall se trouve isolé au VIIIe siècle. Il est entamé au IXe, car Alfred le Grand possède des terres en Cornwall, notamment dans le pays qu'il appelle *Triconscire* qui a formé la hundred de *Trigg* (pour *Triger*) et comprenait sans doute aussi celle de Stratton. La conquête est complète et définitive au Xe siècle sous Aethelstan (Aethelstan est à Exeter en 926).

Les propriétaires de terres sont évincés ou saxonisés. Rien ne marque mieux les progrès de l'élément saxon qu'une charte de 938 en faveur de Saint-Petroc de Bodmin : les noms de terres de Nywanton (Newton en Cornwall) sont anglais. Les vassaux d'origine bretonne des rois de Wessex, soumis au nouvel ordre de choses, prennent des noms saxons. Le bénéficiaire d'un don de terres du roi Eadgar en 967 (de Gray-Birch, *Chart.*, n° 1197) s'appelle *Wulfnod Rumuncant* (pour Rumanton ?) : Wulfnod seul est saxon. Un autre fidèle du même roi, auquel il octroie des terres en Cornwall, en 969 (*ibid.*, n° 1231), porte le nom de *Aelfheah Gerent* et sa femme celui de *Moruurei* : rien de plus cornique que Gerent et Moruurei, et de plus saxon qu'Aelfheah. Des esclaves, en revanche, portent des noms saxons aux Xe et XIe siècles [1]. L'état des personnes et des terres, à la fin du XIe siècle, est mis en pleine lumière par le Domesday Book. Tous les propriétaires de terres avant la conquête, moins trois, Caduualant, Blethu, et Griffin, sont des Saxons. Beaucoup de *manors* ont des noms anglais :

Aissetone, *Alvevacote*, *Alzwaretone*, *Bezwintone*, *Bichetone*, *Bellesdone*, *Bennarton*, *Betnaccote*, *Bevesboc*, *Boictone*, *Brecelesbeorge*,

1. Charte de Byrhtric en 970 (de Gray-Birch, *Chart.*, n° 1250) : il libère *Ribrost* (cornique) et *Hwite* (saxon). De même pour quelques-uns des libérés des *Manumissions on the Bodmin Gospel* (*Revue Celt.*, I, p. 332).

Brodehoc, Calwetone, Carnetone, Chilchetone, Clismestone, Conarditone, Croftededor, Dunhevet, Fawintone, Forchetestone, Glustone, Cudiford, Helstone, Henlistone, Hiltone, Horniecote, Languitetone, Lanscaveton, Lisnestoch, Macretone, Maronecirche, Mideltone, Mortune, Neotestov, Niwetone, Nortone, Orcert, Otreham, Pautone, Pedeleford, Pigerdone, Piletone, Pochehelle, Pondestoch, Rieltone, Risleston, Stratton, Tavestoch, Tedintone, Telbrig, Tremeton, Ullaveston, Ulnodeston, Wadefeste, Walesbrau, Wescote, Widewot, Wilewrde, Witemot, Witestan. Il y en a environ soixante. Quelques-uns de ces manoirs se trouvent à l'extrémité même du Cornwall. Au moment de la conquête, quoique le peuple continuât à parler cornique, l'anglais était répandu un peu partout. C'était de plus la langue officielle [1].

La conquête normande introduisit en Devon et en Cornwall, comme ailleurs, un bon nombre de Français, seigneurs, vassaux et soldats. Ce qui est particulièrement important pour notre sujet, c'est que parmi eux on compte une fraction importante de Bretons. Les Bretons avaient pris une part très active à la conquête et en avaient recueilli aussi les fruits. Raoul de Gaël (ou *Wadel*) avait reçu à lui seul le royaume d'Est-Anglie. Brient et Alain le Roux, fils d'Eudon de Penthièvre, de la maison ducale de Bretagne, obtiennent des terres considérables : Alain le Roux devient comte de Richemont ; Brient qui commandait les troupes dans la bataille contre les fils de Harold, devait être, avec le comte de Mortain, le personnage le plus important du Cornwall. Son neveu, Alain le Noir [2], qui avait épousé Berthe, fille du duc Conan III,

1. La conquête définitive du Cornwall paraît avoir amené rapidement la décadence du bardisme. Dans le *Vocabulaire cornique* du commencement du XIIIe siècle qui copie un manuscrit du XIIe, *barth* (*bard*) est glosé par *mimus* vel *scurra*. Chez les Gallois indépendants à cette époque le *bardisme* était très honoré ; les bardes occupaient un rang officiel et appartenaient à l'aristocratie.

2. Alain le Noir était le deuxième fils d'Étienne Ier, comte de Penthièvre et héritier légitime du comté de Richemont, fondé par Alain le Roux, fils d'Eudon le Vieux de la maison de Penthièvre, branche de la famille ducale de Bretagne. Alain le Roux avait eu un commandement important dans l'ar-

et devait, s'il avait vécu, devenir duc de Bretagne, dans une charte de 1145, fait donation de terres qu'il dit tenir de son oncle Brient et se donne le titre de *comes Britanniae, Cornubiae et Richemontis* (Oliver, *Monasticon*, p. 32). D'autres Bretons sont propriétaires en Cornwall ; par exemple, *Jovinus*, *Wihumar*, *Blobiu* (mal lu *Blobin*), *Juthael* de *Totenes*. La famille de Dinan ne figure pas dans le Domesday-Book pour le Cornwall, quoique des Dinan aient pris part à la conquête [1]. Au XIIe siècle les *Car-dinan* sont des personnages considérables dans le pays. Suivant Oliver (*Monasticon*), p. 339, le prieuré de Tywardreath aurait été fondé par un membre de cette famille, qui, il est vrai, devait être Normand. Il semble que les Dinan descendants de la famille bretonne de ce nom ne soient entrés en possession de Cardinan et des biens de cette famille que par alliance et un peu plus tard. En Devon, on relève les noms de *Raoul de Fougères*, *Alvred* le Breton, *Wihuenec* [2], Hervé *de Helion*, *Ruald*, grand propriétaire, et surtout *Iuthael* de Totenes, le plus riche propriétaire du Devon. Ce n'est pas sans doute par un pur hasard que Marie de France fait aborder le héros armoricain Eliduc qui va chercher aventure en Angleterre, à Totenes même : il va de là se mettre au service du roi d'Excestre (Exeter). Dans des chartes de la

mée de Guillaume à Hastings. Il est continuellement confondu par les historiens anglais, même par Freeman, qui paraît médiocrement au courant des choses de Bretagne, avec Alain Fergent, duc de Bretagne, qui fit la guerre à Guillaume le Conquérant en personne, après la conquête, le força à lever précipitamment le siège de Dol, et *ensuite épousa une de ses filles*.

1. Geoffroy de Dinan, en 1122, donne deux manoirs, *Nothoella* et *Helpefort*, en Devon, à Marmoutier (*Calendars of Documents France*, I, p. 427). La même année, Alain fils de Flaald, donne des terres en Angleterre, à Saint-Florent (*ibid.*, p. 414). En 1080-1108, Guillaume, fils de *Rivallon* de Dol, a des démêlés au sujet de terres sises en Angleterre (*ibid.*, p. 405). En 1130 un accord est signalé entre Geoffroy, archevêque de Dol, et Alan fils de Jordan, qui doit être le propriétaire du Devon, *vir strenuus et illustris* (*ibid.*, p. 440).

2. Je ne sais si ce *Wihenucc* est le même que *Wihenoc* dit *de Monemuda* (Monmouth) qui, à l'époque de la conquête (vers 1086), fait don de terres en Angleterre, et aussi dans la région de Dol, à *Labotzac* (La Boussac) dons approuvés par Guillaume le Conquérant (*Calendars of Docum. France*, I, p. 404, 406, 408).

seconde moitié du XIIe siècle apparaissent Alan fils de Bloihiou, un Gralant (en 1166), un *Gralant* (1211), de la même famille, un Hoel, lui aussi descendant de Bretons.

Les Bretons de l'époque de la conquête étaient, en partie, Bretons de langue et n'avaient aucune peine à comprendre les Cornouaillais et à se faire entendre d'eux. Les rapports depuis l'émigration ont toujours été fréquents entre l'Armorique et le Cornwall. Il y en a des preuves au VIe siècle. Il y en a au XVIe : au début de ce siècle, le 6e de la population mâle de la *hundred* de Penwith, susceptible de payer l'impôt, était composée de Bretons nés en Armorique. Il n'est guère douteux, que les Bretons de marque établis après la conquête en Cornwall et en Devon, à plus forte raison leurs descendants, n'aient su le français [1].

Il y eut bientôt des Bretons dans le Clergé du Cornwall. En 1177 un chanoine de Bodmin, un Breton du nom de Martin, vole le corps du saint le plus vénéré du pays, saint Petroc, et l'emporte en Bretagne au monastère de Saint-Meven de Gaël. Roland de Dinan, sur l'ordre de Henri II, oblige les moines de Gaël à le rendre à l'abbé de Bodmin (d'après Roger de Hoveden, *Compl. par. Hist. of Cornwall*, I, p. 93).

Le français devient naturellement en Cornwall la langue officielle. Mais l'anglais ne cesse d'être parlé et même, d'après nombre de documents du moyen âge, de continuer à faire des progrès [2]. En prenant possession du pays, les Français se trouvent en présence de Celtes dominés par une aristocratie anglaise et non comme en Galles, en face de Celtes restés indépendants, tandis que les Saxons étaient placés sous le joug. Les propriétaires anglais du Cornwall ne sont qu'en partie dépossédés.

1. Les Bretons et les Cornishmen à l'époque de la conquête et pendant le moyen âge se comprenaient facilement. C'est constaté par Giraldus Cambrensis. L'évêque Grandisson (*Episcopal Registers of Exeter*, III, p. XX) constate que le peuple du Cornwall parle une langue inintelligible aux Anglais et connue *des seuls Bretons*. Cf. *Les Bretons en Cornwall au XVIe s.* (*Revue Celt.*, 1911, 2e fasc.).

2. En 1297-98, il y a une contestation à propos des terres de *Nanseuk* en Illogan. Les jurés déclarèrent que la propriété est appelée en anglais *Lanceuk* et en cornique *Nanseuk* : *Nanseuk* est, en effet, la forme sincère (*Assize Rolls*, Edw., I).

Plusieurs (au moins une quinzaine) voient leurs terres prises, mais en reçoivent d'autres qu'ils tiennent à titre de vassaux de Français. Le Cornwall devient un pays trilingue où les gens de marque parlent français ou anglais, probablement les deux, et le peuple, cornique. Cette situation a dû se prolonger au moins jusqu'au XVe siècle. Elle peut se constater de la façon la plus précise au XIVe siècle.

Des documents intéressants nous renseignent sur la situation linguistique du Cornwall à cette époque. L'évêque d'Exeter va en personne, en 1336, recevoir la soumission des habitants de Saint-Buryan près Land's End, révoltés contre son autorité. Les notables (*majores parochiani*) la font *in lingua anglica et gallica*; ceux qui ne connaissent que le cornique, la font en cornique; le recteur de Saint-Just leur sert d'interprète auprès de l'évêque. Les noms d'une partie (*pro parte*) des notables (treize) sont donnés : tous portent après leur nom de baptême un nom de terre, suivant l'usage cornique, moins deux : *Vyvyan* et *Le Brun*. On a aussi les noms de cinq *capellani* : deux sont à relever : *Petrus Vicount* et *Thomas Perys*. *Perys*, qu'on trouve ailleurs sous la forme *Peres* est le nom breton *Peres* (cf. *Jakes* de *Jacques*) dont on a fait un nom espagnol [1].

En 1355-56, l'excommunication est prononcée contre un hérétique avéré, Raoul de Tremur : il est signalé comme d'autant plus dangereux qu'il est plus instruit : il parle couramment les quatre langues : latin, français, anglais et cornique (*lingua quadruplici, latina, gallica, anglica et cornubicaque et britannica garrulus et disertus* [2]). A cette époque même, les progrès de l'anglais sont très sensibles. Dès 1303, dans la hundred de Lysnewyth, au nord, à l'intérieur, beaucoup de noms et de termes communs pour la désignation des terres sont anglais. En Stratton, en 1428, l'anglais paraît dominer. Dans la Hundred de l'Est (*Estweveleshire*), qui touche la

1. *Episcopal registers of Exeter* : *Grandisson Reg.* 1, *Reg.* éd. *Hingeston Randolph*, II, p. 820.

2. Ibid., p. 1579-1580.

Tamar, au nord-est, dès 1303, l'élément anglais est très considérable[1].

On le voit : si le *roman* de Tristan est dû à la collaboration des Celtes, des Anglais et des Français ; si, comme cela paraît sûr, le roman primitif a été composé en Angleterre, il ne peut avoir eu d'autre berceau, *a priori*, que le Cornwall. En a-t-il été réellement ainsi ?

Nous ne pouvons l'établir, en dehors de tout renseignement direct, que par l'étude des noms d'hommes et de lieux, par la géographie surtout du roman.

La clef de cette géographie c'est le lieu de résidence du roi Marc : c'est le premier point et le plus important à établir. Aussi le nom de cette résidence chez Béroul, a-t-il, avec raison, grandement préoccupé tous les critiques qui se sont occupés de Tristan : *Lancien*, en trois syllabes[2]. On ne le trouve que chez Béroul et dans le conte de *Tristan ménestrel*[3].

Il a ce mérite d'être isolé, de n'avoir pu être inventé ou pris dans la matière courante de Bretagne. Tintagel était devenu banal, comme l'a fait remarquer M. Bédier ; on ne concevait pas d'autre demeure pour un roi de Cornwal. On a vainement cherché Lancien jusqu'ici. Or, Lancien, qui n'est aujourd'hui qu'un village sur la rivière de Fowey, a été le chef-lieu d'un très important *manor* qui paraît dans le *Domesday Book* sous la forme *Lantien* et *Lanthien*. Aujourd'hui, on écrit *Lantien* ou *Lantyan*, et on prononce, dans le pays, *Lantīn* (à la française *Lantīne*) comme on prononce *Lanīn* pour *Lanyon*, *Marazīn* pour *Marazion*. Les formes du moyen âge attestent, au contraire, une prononciation *Lantsien* : en 1283-84 *Lanzian* (*Assize Rolls* 121 : 12 Edw. I); dans le même document *Nauncyan* (hameau de) ; plus loin, à la même époque *Lantyan*[4], etc. Cet important *manor* a été divisé en deux de bonne

1. *Feudal aids*, I, aux années 1303, 1306, 1346, 1428.

2. Le *roman de Béroul* (éd. Muret) : *Lancien*, aux vers 1155, 2357, 2436, 1451, 2392 : vers 2390 il est dit que les noces d'Iseut ont eu lieu à Lancien.

3. Dans le Perceval de Gerbert ; le passage a été signalé à M. Bédier par miss Jessie Weston qui a depuis publié ce conte.

4. *Feudal Aids*, I, p. 198 : *Lantien* ; parva *Lantyen* ; 1346 *Nauntyane* ; p. 225 *Nantyant* ; p. 216, 1401-2 *Lantien* ; *ibid.*, tome III, p. 265 Joh. de

heure ; *Lantien* est déjà dans le *Domesday Book* possédé par deux propriétaires différents. Au moyen âge, on distingue entre *Lantien* et *Parva Lantien*. D'après une communication que je reçois du savant Vicar de Saint-Just, en Penwith, le Rev. Taylor, l'homme qui connait le mieux l'histoire des *manors* du Cornwall, la Parva *Lantien* (1262, *Nanatean*, sic ; 1332 *Nantean* Parva ; *Nantyan* 1522), comme situation, répond à *Nantellan*, dans la paroisse de Creed, entre Grampound et Tregony, sur la rive gauche de la rivière *Noir Fal*. Le Rév. Taylor, qui me donne ces détails, ajoute une remarque dont on comprendra l'intérêt quand on lira les lignes que je consacre au *Saut de la Chapelle*, c'est que le manoir de *Parva Lantyen* fut possédé sans interruption par la famille de Bodrugan, jusqu'à la fuite de Henri de Bodrigan, qui renouvela vers 1485, le saut de Tristan.

Il n'y a pas à s'étonner de la variation *Lan- Nan-* ; elle est continuelle dans les noms du Cornwall [1]. Par dissimilation, *nant-*, vallon, vallon arrosé par un ruisseau, ruisseau devenait *Lan*, qui a un tout autre sens et signifie *monastère, lieu consacré* [2]. Devant certains mots à initiale consonantique, ils sont souvent difficiles à distinguer. Si le *Lancien* était composé de *nant* et d'un second terme à initiale vocalique, *t* final étant assibilé, on eût régulièrement prononcé en cornique, au XIIe siècle, *Nantsien* ou *Lantsien* (ou *Nandjien*) : cf. aujourd'hui *Nanjizel* pour *Nant-Izel*. Il est fort possible que la prononciation actuelle *Lantin* se soit modelée sur la forme écrite, comme cela s'est produit en nombre de cas ; si, au contraire, elle est exacte, on a affaire dans *Lancien* à une prononciation française ou anglaise. C'est le cas pour *Tintagel* ; en gallois le *g* est dur ; au contraire, les formes écrites prouvent que la prononciation actuelle est très ancienne : on prononce *Tintadjəl*.

Nantian (sous Edw. III). — *Extenta manorum* 1345 *Nantyan* : j'ai trouvé ce ms. inédit au *Duchy of Cornwall Office* à Londres.

1. Il y en a un frappant exemple en Galles, dans *Lancarvan* anciennement *Nantcarvan* : il en est de même de *Lantivy* en Bretagne (*Nant-Divy*).

2. Les Anglais l'ont confondu avec *Land* et les Français parfois avec *Lande*.

L'église où le roi Marc et Iseut vont faire leurs dévotions s'appelle, dans Béroul (vers 2977), l'église *Saint-Sanson*. Iseut fait don à l'église de son *garnement* que l'on ne sortait qu'aux grandes fêtes (vers 2998) :

Encore est ele à Saint-Sanson,
Ce dient cil qui l'ont veüe.

Or, la paroisse où se trouve Lantien s'appelle communément Saint-Sampson's. Le nom de Golant qu'on lui donne aussi s'applique plus particulièrement au hameau qui est plus bas que l'église actuelle.

Saint-Sampson n'a pas toujours été paroisse [1]. Jusqu'en 1507, c'était une chapellenie dépendant du prieuré de Tywardreath, qui est dans le voisinage, fondé peu de temps après la conquête. Mais le culte du saint doit y être très ancien. D'après la vie la plus ancienne de saint Sampson, le saint, en passant de Galles en Cornwall, séjourne d'abord dans le *pagus Tricurius* qui est le *Trigershire*, aujourd'hui *Trigg minor et major*, au nord-ouest (peut-être englobait-il la *hundred* actuelle de Stratton). Il a dû s'embarquer pour l'Armorique sur la côte est, sur la rive peut-être même de Saint-Sampson, à Lantien, ou plus bas à Fowey : d'après William de Worcester, qui écrivait à la fin du xve siècle et Leland, au xvie siècle (il est mort en 1552), c'est de Fowey au passage du Four (le Foorne) qu'était la traversée la plus courte du Cornwall en Bretagne [2]. Dans le voisinage même de Saint-Sampson, deux paroisses portent le nom de deux des amis de Sampson qui, comme lui, passèrent de Galles en Cornwall, puis de Cornwall en Armorique où ils sont également honorés : *saint Mewen* (*Mewan*) et *saint Austol* (*saint Austel*).

La géographie du Cornwall dans la principale source de Béroul était, comme nous allons le voir, précise.

Il l'a parfois gâtée. Visiblement il ne connaît pas la situa-

1. Une charte de 1281 provenant de Tywardreath mentionne : *Ecclesia beati Andreae de Tywardreath cum capella sancti Sampsonis* (*Compl. par. hist. of Cornwall*, II, p. 22).

2. *Complete parochial history of Cornwall*, tome IV, p. 106, p. 78.

tion de Lancien qu'il confond parfois avec Tintagel. C'est ainsi encore qu'il met dans la bouche du roi Marc (vers 3136), ce serment :

> *Par Saint André que l'on vet querre*
> *Outre la mer jusqu'en Escoce.*

Béroul à songé à Saint-André d'Écosse (Saint-Andrews), parce qu'il n'en connaissait pas en Cornwall. Or, *le grand prieuré de Tywardreath dont dépendait ecclésiastiquement Saint-Sampson et par conséquent Lancien était sous le vocable de Saint André.* Je ferai remarquer, en passant, que pour aller de Cornwall en Ecosse, on prenait sans doute la voie de mer. Je ne crois pas qu'il y ait rien à tirer de ce passage en faveur de l'origine continentale de Béroul, que je ne mets d'ailleurs pas en doute.

Au vers 3074, Marc jure par Saint *Estienne le Martyr.* Or, il y a au moins trois paroisses de Saint-Etienne en Cornwall, dont une touche Nantellan, c'est-à-dire *Parva Lantien* [1].

Il y a tout près de Saint-Sampson, en Tywardreath, un nom de lieu d'une grande importance, lorsqu'on lui restitue sa véritable physionomie ; c'est *Kil-marth* : *Kilmarth* est sans le moindre doute [2] à corriger en *Kil-march*, la retraite, le *lieu de retraite de March.* De même, *Karn-Marth*, en Gwenap, au sud-est, est pour *Karn-March* ; d'ailleurs, la forme *Karn-Margh* se trouve. Il n'est pas sans intérêt à ce propos de remarquer qu'à *Karn-Margh* (*tertre rocheux, cairn de March*) est un grand *tumulus* qui fut fouillé en 1789 ; deux urnes de l'époque celtique y furent découvertes (*Compl. par. hist. of Corn.*, p. 142).

1. Iseut, en faisant son serment à la Blanche Lande, jure par *Saint Ylaire.* Or, le mont Saint-Michel de Cornwall dépend de la paroisse de Saint-Hilary.

2. *Th* et *ch* après *r*, de bonne heure, se changèrent en *h* et disparurent. Dès le XVIe siècle, sinon plus tôt, ils s'écrivent l'un pour l'autre. C'est ainsi que le village de Saint-Just en Penwith qui s'écrit et se prononce aujourd'hui *Carnyorth* était au XIVe siècle *Carn-yorch*, le *tertre du chevreuil. Kil-march* pourrait s'interpréter *la niche du cheval*, mais le voisinage immédiat de Lancien rend ce sens terre à terre peu probable, ou plutôt, il peut y avoir eu comme dans l'épisode des oreilles un jeu de mot. *ch* final disparaît également et a été remplacé dans l'écriture par *th* : *Rospeth* pour *Rospegh*, *Trembath* pour *Trembegh*.

Resterait à trouver dans le voisinage de Lancien, l'île où eut lieu le fameux combat entre Tristan et le Morholt. Il eut lieu en effet, non loin de la résidence royale. Tristan se rendit en barque dans l'île ; elle était assez près du rivage pour que la foule angoissée pût suivre les péripéties de la lutte. Il n'y a pas d'île, près de Lantien, dans le bras de mer de Fowey, ni à l'embouchure. Sur la foi de l'itinéraire de William de Worcester, j'avais pensé d'abord à l'ilot appelé *Greef* : il le met à trois milles à l'ouest de la ville de Fowey [1]. Leland en parle aussi, mais il le place beaucoup plus au sud entre Dudeman's Head et Falmouth [2]. Et c'est lui qui a raison d'après la carte de *l'Ordnance Survey*. En revanche, il y a, à 8 milles à vol d'oiseau de Lantien, une île qui répond à peu près aux données du roman : *c'est Looe Island* ou *Saint-George's Island*, ou *Saint-Nicholas* ou *Saint Michael's Island*. Avec l'ilot de Greef, c'est la seule île qui existe sur la côte est du Cornwall avant les îles de Scilly. Du côté de Tintagel il n'y en a pas du tout. L'île est un peu au sud de l'embouchure de la rivière Looe, à un tiers de mille ou un demi-mille de la terre ferme. Du rivage on pouvait facilement suivre la lutte. L'île a un demi-mille de circonférence et une superficie de 14 acres. Tristan pouvait s'y rendre en barque de Lancien même. Le nom de *Ile Sant-Sanson* paraît dans le roman en prose, la *Folie Tristan*, ms. de Berne, et dans l'*Erec de Chrétien de Troyes* [3]. Ailleurs, l'île n'a pas de nom. Il n'y a rien à arguer de ce chef contre Looe Island par conséquent. De plus, outre la chapelle actuelle, il en a existé une autre dans l'île, qui a pu être sous le vocable de Saint Samson.

Il n'est pas inutile de remarquer que le bras de mer sur lequel se trouve Lancien est large, que la rivière charrie beaucoup d'alluvions. Peut-être, très anciennement, y a-t-il existé quelque îlot sablonneux que les flots auront rongé, et peu à peu fait disparaître.

Le *Saut de la chapelle* ou *Saut Tristan* me paraît pouvoir être fixé, avec grande vraisemblance, à *Chapel Point* en

1. *A complete par. Hist. of Cornwall*, IV, Append., p. 106.
2. *Ibid.*, p. 78, 88.
3. Bédier, *Le roman de Tristan*, II, p. 201.

Goran, à quelques lieues au sud de Lancien. C'est le seul endroit où le fameux saut ait pu avoir lieu. Tristan condamné au feu, passant près d'une chapelle, obtient de ses gardiens d'y entrer. Il ouvre une fenêtre et se précipite dehors [1]. Le *sable amortit sa chute* (Muret, *Tristan*, vers 956).

Tristan saut sus : l'araine ert molle;
Toz a genoz chiet en la glise.

Ce saut fut renouvelé peu après 1485, par Henri de Bodrugan [2]. Ce seigneur était un chaud partisan de Richard III. Après la bataille de Bosworth où il avait combattu pour lui, poursuivi sur les ordres de Henry VII, il alla se cacher dans son manoir de Bodrugan, en Goran. Il y dépista les poursuites pendant quelques mois, mais il avait dans le pays des ennemis d'autant plus acharnés à sa perte qu'ils avaient été persécutés par lui comme partisans de Henry Tudor. Surpris un jour dans sa demeure, il s'enfuit par une porte dérobée ; serré de près dans sa fuite, il se précipita du haut de la falaise dans la mer, *d'une hauteur de cent pieds*, et tomba sans se faire de mal, sur une petite île herbeuse qui est au pied. Un canot qui l'y attendait le transporta à un navire avec lequel il gagna la France. L'endroit s'appelle encore *Bodrigan's Leap* ou *jump* (le *saut de Bodrigan*). Il y avait autrefois une vieille chapelle sur le domaine même de Bodrugan; le promontoire qui y attient est encore appelé *Chapel Point*. Cet endroit, d'après Leland, est dans le parc de Bodrugan ; la demeure de Henry de Bodrugan y était aussi. Il y a à côté, sur le bord de la falaise, un retranchement renfermant trois *tumuli*; le plus grand s'appelle *Bodrigan's castle*. A une petite distance du *tumulus* est le *Bodrigan's Leap* [3].

Le fait qu'un canot attendait Bodrugan au pied de la falaise, près de l'îlot herbeux, semble prouver que dans un cas déses-

1. D'après Béroul sur une large pierre au milieu du rocher ; mais les vers que je cite semblent indiquer qu'il bondit de la chapelle sur une roche dominant la falaise et de là en bas sur le sable.

2. Ou *Bodrigan*. La forme ancienne est *Bodrugan*, mais *u-* devient *i* en cornique; Bodrigan est la forme moderne.

3. *Compl. par. Hist. of Corn.*, p. 99, 106-107.

péré, les issues considérées comme possibles lui étant fermées, il était décidé à ce saut périlleux. Il semble bien en résulter aussi qu'il en connaissait les possibilités et qu'une tradition existait à ce sujet. Le *Saut de Bodrigan* aura vraisemblablement remplacé le *Saut Tristan*. Il est très frappant que *Parva Lancien* était une possession de la famille de Bodrugan. On peut sans trop d'imagination supposer que le *Castel* de Bodrugan était une résidence du roi Marc. *Parva Lantien* et *Goran* où se trouve Chapel Point sont fréquemment associés dans les chartes du moyen âge [1].

On n'a pas réussi jusqu'ici à trouver le *Mal Pas* ou *Mauvais Passage* ni la *Blanche Lande* où eut lieu pour Iseut, l'épreuve du jugement par le fer rouge, suivant certaines versions, l'épreuve simplement du serment sur les reliques suivant Béroul ou son continuateur. On a sans doute supposé que ces noms étaient dus à l'imagination de nos conteurs.

Les *Mal Pas* et les *Blanche Lande* ne manquent pas ; il y en a en France et en Angleterre. Dans la Loire-Inférieure, il y a un *Maupas* en Château-Thiebaud (canton de Vertou), la Limouzinière (canton de Saint-Philibert-de-Grandlieu), en Saint-Philibert-de-Grandlieu. Il y a une *Blanche Lande* en Oudon, près d'Ancenis. Il y en a une autre dans le Calvados. La plus importante paraît avoir été *Blanche Lande*, mieux *Blanque Lande*, en Varanguebec, canton de la Haye-Dupuis (Manche) ; un monastère fort important y fut fondé en 1154 [2] (dans le lieu appelé *Blanca Lànda*). Ce monastère, dont dépendaient les chanoines de Blanche Lande en Guernesey [3], reçut d'importantes donations de terres en Angleterre, notamment dans la région de Lincoln [4]. Il n'avait rien en Cornwall. En Angleterre, il y avait un manoir de *Malpas*, dans le comté de Chester [5]. Dans les archives de l'abbaye de Saint-Marie de Glou-

1. *Feudal Aids*, I, p. 225, (1401-2) *saint Goran* et *parva Lantien*, *ibid.* p. 203 (1306) *saint Goran* et *Petite Lanyon* (à corriger en *Lantyen*).

2. *Cart. de Blanche Lande*, *Bibl. nat.*, ms. 10065, p. 91.

3. *Calendar of Charter Rolls*, III, p. 428 (*Blaunchelaund*).

4. *Calendar of Patent Rolls*, XI, p. 558 (en 1361). — *Calendar of Charter Rolls*, II, p. 134 (1257-1300) ; III, p. 362 (1317).

5. *Calendar of Patent Rolls*, temp. Edward III (1340-43), *Calendar of*

cester [1], il est question d'une *Blankeland in Rogeditch*. Il y avait un important monastère de *Blanchland* en Northumberland [2]. Le comté actuel de Carmarthen possédait aussi une abbaye appelée tantôt *Alba Landa*, *Alba Domus*, *Whiteland* et aussi *Blanchland* [3]. Le nom le plus ancien, *Alba Domus*, n'est que la traduction du gallois *Ty Gwynn ar Dav*, la maison blanche sur la Tav, résidence de chasse de Howel Dda, au xe siècle.

Nulle part, en revanche, on n'avait signalé de *Mal Pas* qu'il fallût traverser pour arriver à une *Blanche Lande*. Aucun de ces noms même n'avait été découvert en Cornwall où avait lieu la scène du jugement.

Or le *Mal Pas* existe encore : il n'y a qu'un changement, c'est qu'on l'écrit en un seul mot *Malpas* qu'on prononce à l'anglaise *Mōpōs*. Il se trouve sur la rivière de Truro, à un mille et demi environ de cette ville. La rivière est navigable à marée haute jusqu'à Truro [4]. *Malpas* est mis par certains géographes sur la rive gauche, par d'autres sur la rive droite : pour ceux-ci le passage a lieu de Saint-Nicholas de Penkevil à Kea, tandis que pour les premiers, il a lieu de la rive de Saint-Clements, rive gauche, à la rive droite. En réalité, le passage sur les deux rives devait porter ce nom. Le *Malpas* apparaît chez Béroul dans bon nombre de vers (3299, 3351, 3693, 3701, 3711, 3790, 3888, le *Pas* 3618, 3873). Tristan, déguisé en lépreux, attend Iseut au bout des *planches* ; il l'emporte dans ses bras et en abordant, elle se laisse choir et lui sur elle, ce qui lui permet de prononcer sur les reliques son audacieux serment :

v. 4207 : *Q'entre mes cuises n'entra home*
Fors le ladre qui fist que some.

Fine Rolls, I, p. 483 (1303). — Cf. Bates, *The part. descr. of the county of Somerset*, 1910, p. 96.

1. *Rotalia et Customaria abbatiæ beatæ Mariæ Glastoniæ* (Somerset Records, V, p. 136).

2. *Calendar of papal Registers*, I, p. 13 (1203), II, p. 369 (1355).

3. *Catalogues of anc. Deeds*, B 727 (1209). — Dugdale, *Monasticon Angl.*, p. 884.2-885.1.

4. A certains jours, elle ne l'est pas. Le cours de la rivière a d'ailleurs été rectifié pour les besoins d'un commerce local important, surtout celui de l'étain.

Avant son arrivée, les barons de Cornouaille, sur de fausses indications de Tristan, s'étaient embourbés dans la rivière. Aujourd'hui même, à marée basse, on ne peut traverser à cheval. L'atterrissage sur la rive de Kea est encore une opération difficile en raison des vases qui s'y accumulent. A ne prendre que Béroul, il semblerait qu'il y ait eu une sorte de pont en planches sur lequel les piétons pouvaient à la rigueur traverser [1]. D'après la version de Gottfried de Strasbourg et par conséquent, suivant toute vraisemblance, celle de Thomas, on faisait une partie du trajet en barque. Il est probable qu'il y avait sur les deux rives, une sorte d'apponte-ment permettant aux bacs faisant le passage de prendre les voyageurs et de les débarquer. Iseut connaissait d'avance les difficultés du passage, car en faisant avertir Tristan de se trouver au Mal Pas, elle fait la remarque :

G'i sollai ja un poi mes dras.

La *Blanche Lande* [2] est le nom d'un important manoir qui s'étendait sur une partie notable de la paroisse actuelle de Kea [3] et même un peu sur Kenwyn. Kea est sur la rive droite de la rivière de Truro, en face Malpas. La situation de Blanchelande est précisée dans l'*Extenta manorum* de 1345 [4], entre les manoirs de *Landege* (*Laundege*), aujourd'hui *Old Kea*, et de Tregavethan, en Kenwyn. On s'accorde à fixer à Nansavellan en Kea le siège du manoir et la principale demeure de la famille des *Alba Landa* qui s'éteignit dans le cours du

1. Il est possible que suivant la voie de la côte pour venir de Lancien, il avait d'abord traversé sur un pont, la rivière de Tresilian, pour arriver à Moresc, auj. Saint-Clement's, où se trouve le Mal Pas.

2. La première mention que j'aie trouvée de ce manoir est de 1306 (Feudal Aids I, p. 204) : *Blaunchelound in Rostuget*, cf. *Calendar of Inquis.*, VII, Edward IV, p. 276.

3. C'est notre Saint-Quay; avec le préfixe *to-*, on a eu *Lan-dege* ; en Devon, *Land-key* (*Lan-ke*) ; en Somerset : *Lan-to-cai* en 725 (J. Loth, *Les noms des saints bretons*, p. 20).

4. Dans un manuscrit inédit du *Duchy of Cornwall office*, à Londres.

XIVe siècle [1]. En venant de Lancien qui est à 7 ou 8 lieues de la rivière de Truro, le long de la côte, ce qui paraît d'après certains itinéraires peu précis, il est vrai, du moyen âge, avoir été la voie peut-être la plus suivie [2], il fallait traverser le Mal Pas, soit de la rive de Saint-Nicholas de Penkevil, soit de celle de Saint-Clément's, pour arriver à la Blanche Lande qui était à peu de distance du point d'atterrissage [3].

Il y a d'autres noms de lieux français non loin de là : à quelques lieues au nord-est de Truro, on remarque la paroisse de *Grampound*, un peu plus au nord, celle de *Roche* [4] ; près de Liskeard, *Doublebois*.

Blanche Lande est vraisemblablement la traduction d'un nom cornique, comme c'est le cas, nous venons de le voir, pour la Blanchland du Carmarthenshire, comme c'est le cas pour Grampound, dont le nom cornique était encore au moyen âge, *Pons mur* (*Pont grand*) [5]. *Lan*, lieu consacré, monastère, église, a été souvent confondu par les Anglais avec leur *land*, et par les Français avec *lande*. De même qu'il existait, en Cornwall, un *Lan-du* (le monastère ou l'église noire), il a pu exister un *Lan-wen* ou *Gwen-lan* (monastère ou église blanche), qui aura été interprété *Blanche Lande*. Quant au choix de la Blanche Lande pour être le lieu du jugement d'Iseut, j'avais pensé d'abord qu'il avait pu être déterminé par la présence, à côté, en Kea, de *Caer-leghion* (*Carlyon*, actuellement) : ce *Caer-leghion* avait pu être une des résidences des rois de Cornwall ; le souvenir d'Arthur y était peut-être attaché. C'était en tout cas, semble-t-il, un endroit fréquenté par

1. *Compl. par. hist. of Cornwall*, d'après *Hals et Tonkyn*, II, p. 315, 316, 317.

2. C'était la voie obligée si le cortège venait de certains points du domaine de Lancien, comme Bodrugan.

3. Dans le Tristan de Thomas, éd. Bédier, I, vers 2177, la Blanche Lande est mise en Petite-Bretagne. C'est une erreur évidente. La géographie de Thomas est des plus confuses pour les pays du sud-ouest de l'Angleterre.

4. La principale foire de Bodmin, au XIIIe siècle, s'appelait la *Long[u]e Feyre*. J'ai cité plus haut *Noir Fal*. Il y a aujourd'hui encore près du Cap Cornwall (au moyen âge, le *Cape Cornwall*) les *Brisants* (*The Brisons*).

5. *Complete par. Hist. of Cornwall*, II, p. 112.

le chef du pays du temps de Marc, car, comme nous l'avons vu plus haut, Iseut connaissait les difficultés du Mal Pas. Or, Blanche Lande, au moyen âge (1515 et antérieurement), dépendait du manoir de Restronguet que nous savons avoir été un fief du comte de Mortain [1], c'est-à-dire, à l'époque de la conquête, un fief du domaine royal. Il me paraît possible que *Rostuget* dans une charte concernant Blanchelande (*Blancheland in Rostuget* : v. p. 80, note 2) soit à corriger en *Rostronget*. En tout cas, il semble certain que Blanchelande a été une des résidences des anciens rois de Dumnonia, c'est-à-dire de Devon et Cornwall.

La forêt de *Morrois*, où se réfugièrent Tristan et Iseut après la découverte de leurs amours, avait été, non sans apparence de raison, identifiée, quant au nom, avec le pays de Moray, en Écosse [2]. Il faut la restituer au Cornwall. Morrois me paraît être *Moresc* ou Saint-Clement's, près Truro, où se trouve le Mal Pas. *Morrois* se présente presque toujours avec deux *r*; *Moresc* paraît bien primitivement les avoir eus aussi. En 1205, c'est *Morres* [3]; vers 1319, on trouve encore *Morres* [4]. Aussi ne faut-il pas hésiter à corriger le *Moireis* du Domesday Book, qui incontestablement, de l'aveu de tout le monde, est le *Moresc* actuel, en *Morreis*. *Morreis* indique une prononciation anglo-saxonne régulière *Morrès* du cornique *Morresc*, en supposant les formes actuelles sincères ; sur cette prononciation de *sc* après une voyelle palatale, je renvoie à l'excellent Livre de Bülbring *Altenglisches Elementarbuch* §§ 506-512. Quant à la graphie *s* pour *sc* (*sh*), elle n'est pas rare. Page dans sa *Victoria History of Devonshire*, p. 38, en fait la remarque. Dans le *fac-simile* en photozinco-gravure du Domesday Book pour Somerset (X,

1. Je dois ces détails sur ces manoirs au Rév. Taylor. Le manoir de Restronguet est en Mylor, à peu de distance de Kea.

2. F. Lot, *Etudes sur la provenance du cycle arthurien*, pp. 14 et suiv. — Cf. J. Loth, *le roi Loth des romans de la Table ronde* (*Rev. Celt.*, XVI, p. 84).

3. *Calendar of Fine Rolls*, I, p. 279, Henry, évêque d'Exeter, donne à Saint-Michel de Cornwall diverses terres en Devon et Cornwall, notamment *Morres* et Saint-Hilary.

4. *Calendar of Inqu.*, XI, p. 123. Il s'agit d'une contestation au sujet de l'âge de Ralph fils d'Alan Bloyou, seigneur de Cornwall. Parmi les signatures figure *Morres*; le nom de baptême est effacé.

2), je relève *Brentemerse* (*merse* représente *marsh* actuel). Une forme plus frappante encore est *Brentemareis*. On trouve aussi *Moreis* en 1205 [1]. C'est la forme que donne le Tristan en prose [2]. La forme *Moresk* se montre en 1303 [3] et n'est pas rare depuis. Ce manoir fort important était pourvu d'un château-fort existant encore du temps de William de Worcester (1478 : Castellum de *Morysk*).

C'est la forme anglo-saxonne, qu'ont certainement connue les conteurs français.

Il n'y a pas de raison impérieuse de douter de la sincérité de la forme *Moresk*; ce serait la forme cornique. Le *Moresk* cornique peut être pour une forme plus ancienne *Morresc* pour *mor-hesc*, roseau de mer, irlandais moderne *muir-seisc* (prononcer *hèsc*, avec *sc* palatal), gallois *mor-hesg* [4], même sens. Mais je suis porté à croire que *Moresc* pour *Morresc* remonte plutôt à une forme vieille cornique *mor-roisc*, absolument identique à l'irlandais. *muir-riasg*, vieux celtique *mori-reisco-* : Dinneen (*Irish-Engl-Dict.*), le traduit par *sea-marsh*, ce qui va parfaitement à la situation de *Moresk* (St Clement's). Seul, en irlandais, *riasg* a un sens analogue : *moor*, *fen*. En gaélique d'Écosse, il en est de même [5]. Suivant les lois de la phonétique cornique, les diphtongues se réduisent à une voyelle simple. La composition du mot n'étant pas sentie (*roisc* a disparu du cornique comme du gallois), l'accent a été de bonne heure sur *mor* : dans ce cas la diphtongue, étant posttonique, fait place à une voyelle brève : moyen-cornique *compes*=*compois*, gallois *cymhwys*, haut-vannetais *campouis*, mais ailleurs en breton, comme en cornique, *compes*, du latin *compèsus* (*compensus*) ; au contraire, le subs-

1. *Calendar of documents*, France, I, a. 280. Mathilde de Meulan donne au mont-Saint-Michel-de-Cornwall une villa de *Moreis*, près de la fontaine de *Saint-Clément*. En 1294, c'est encore *Mores*.

2. Bédier, *Le roman de Tristan*, II, app , p. 362.

3. *Calendar of Fine Rolls*, p. 483.

4. *Hesc*, en breton, désigne plus spécialement la *lèche*, herbe très coupante (— **sec-scā*). En cornique, dans le *Vocabul.* du commencement du XIIIe siècle, *hersh-en* traduit par *canna vel arundo*.

5. Macbain, *Gaelic Dict.* lui donne les sens de *moor with sedge*, *land covered with sedge* or *dirk-grass*.

tantif *compóster* subit bien une réduction de la seconde voyelle de la diphtongue au profit de la première, mais garde cette dernière parce que la diphtongue est accentuée.

Il y a un pendant à *Moresc* = *Morroisc*; c'est le nom d'*Exeter* en cornique, donné par Edw. Lhwyd et d'autres : *Car-esk* pour *Cair-oisc*[1] : cf. gallois *wysc* de *Eisca* qui nous est donné par des écrivains grecs et latins sous la forme *Isca* (Isca Silurum, Isca *Dumnoniorum*). Quant aux deux *rr*, réduits à un seul *r*, c'est un fait conforme à la phonétique du moyen-cornique. Il ne fait aucune différence entre deux *r* ou deux *l* dans l'intérieur du mot entre voyelles : on trouve deux liquides là où étymologiquement il n'y en a qu'une seule et inversement.

Par suite de la réduction de la diphtongue, il y a eu vraisemblablement aussi confusion avec un mot de sens analogue cité plus haut : *morèsc* pour *mor-hesc*, roseau de mer. Par suite de la présence de *i* dans *mor-roisc*, *sc* a dû se prononcer palatal, à peu près *ś*. En cornique la sifflante même, si elle provient de *t* ou *d*, précédée d'une diphtongue avec *i* comme deuxième élément, est palatalisée; *cos*, bois, anciennement *coit*, s'est prononcé de bonne heure *cotś*; il s'écrivait souvent *coys*. Il est vraisemblable que, même en vieux-cornique, *mor-roisc* se prononçait à peu près *mor-roiś*.

Le *manor* de Moresc était encore fort boisé à la fin du XIe siècle : le Domesday Book lui donne 200 acres de bois contre 100 ares de pâture. On ne peut néanmoins établir d'après le Domesday Book l'existence d'une grande forêt autour de ce manoir. Nulle part, en Cornwall, ce document ne mentionne de vaste étendue sous bois, quoiqu'il indique en général la contenance en bois de chaque manoir. Mais il n'y a aucune conclusion à en tirer. En effet, dans le Domesday Book, comme dans beaucoup de documents du XIIe et du XIIIe siècle, le terme de *forêt*, au point de vue domanial, indique que l'étendue de bois ainsi désignée est réservée aux plaisirs du roi ou du grand propriétaire, et que le paysan n'a pas le droit de la cultiver. Tout le Cornwal fut sous la loi dite forestière jusqu'au règne de Jean sans Terre[2].

1. *Car-oisc* est très probablement le *Caroaise* de nos romans.
1. Pearson, *Historical maps of England*, p. 49.

Il y a cependant un sérieux indice qu'il y a eu une grande zone de bois entrecoupée de rivières, bras de mer, marais, landes et bruyères, depuis *Moresk* (peut-être de plus haut, depuis Lancien), jusqu'à Constantine sur le bras de mer de Helford d'un côté et jusqu'au mont Saint-Michel de Cornwall dè l'autre. Le Rev. Taylor à qui j'ai dû plus haut mes connaissances sur *Parva Lantien*, et qui ne doute pas que je n'aie raison dans mon identification de Morrois, appelle mon attention sur un fait important : c'est que le *manor* qui englobait la paroisse actuelle de Constantine s'appelait *Trecut*, écrit aussi *Tricoi*[*t*], *Tucowit*, mais aujourd'hui *Trecoyes*, ce qui signifie clairement, la *demeure du bois* ou *dans le bois* [1]. Or, *Trecoit*, comme *Morreis*, avait pour seigneur le comte de Cornwall et, ce qui est également digne de remarque, Trecoit était en réalité la propriété du Breton *Wibumarc* : la suzeraineté du comte de Cornwall n'était probablement que nominale. Ces faits éclairent d'un jour éclatant un passage de Béroul qui n'a pas été compris, et ce passage à son tour, bien interprété, confirme mon hypothèse sur l'étendue de la forêt de Morrois.

L'ermite Ogrin, chez Béroul, conversant avec Tristan dans la forêt de Morrois, en plein Cornwall, lui rappelle le fameux *saut de la chapelle* (v. 2384) :

Tel saut feistes qu'il n'a home,
se il le vit n'en ait hisdor
De Costantin entres qu'a Rome.

M. Muret — ce en quoi, il était fort excusable — en a conclu que Béroul est du Cotentin normand.

Comparer un pays à une ville a déjà quelque chose d'anormal. Il est également invraisemblable que Béroul mettant la scène en Cornwall ait eu une pareille idée. En tout cas, il

1. La forme actuelle suffirait à établir qu'il faut préférer *Trecoit* ou *Trecut*. Le cornique de bonne heure réduit la diphtongue *oi ui* à la première voyelle, la dentale finale est assibilée et se prononce palatale à cause de l'*i* précédent : au lieu de *Tre-coit* on a prononcé *Trecoš* ou mieux *Trecoiš* ou *Trecuiš*. L'*Exon Domesday* aussi donne un *manor* de *Ticoit* (*coith*), fol. 247 b. Il est probable qu'on prononce *Tre-godj* ; autrement, si c'est *Trecodj*, il faudrait

est évident que l'auteur primitif n'a pu prendre comme point de comparaison un pays étranger situé au loin sur le continent. La source de Béroul devait porter *Costentin*, mais un *Costentin* de Cornwall. Or, il y en a un, écrit aujourd'hui *Constantine*, paroisse qui atteint le bras de mer de Helford, au sud-est de Moresk, à cinq ou six milles de Falmouth. Ce nom est écrit au xe siècle *Custentin* = *Cōstantinus*, vieux breton *Custentin*. Il a été écrit sûrement de bonne heure *Costentin* : dans les *Manumissions on the Bodmin Gospel* qui sont du xie siècle, avant la conquête de Guillaume, on trouve parmi les témoins *Custentin*; le nom est également écrit *Costentin*; on a prononcé de bonne heure *Cōstentin*, comme en fait foi le nom de lieu *Tre-gesteyntyn* en 1386 et aussi *Tre-gostentin*, la demeure de *Kōstentin*. On trouve encore Constantinus dans le *Domesday Book* (Constantine actuelle) comme propriétaire de terres. On a vu plus haut que le *manor* qui englobait *Costentin* était *Trecoit*, la demeure du bois, et que son seigneur était en même temps maître de Morreis. Il est tout naturel qu'Ogrin ait pris comme terme de comparaison l'extrémité même de la forêt où il vit. Peut-être aussi le conteur primitif vivait-il à l'ombre du manoir de Trecoit et voulait-il faire sa cour au maître de ce lieu et de Morreis; peut-être encore était-il conteur attitré de Wihumarc ou d'un de ses descendants [1].

Si Ogrin a voulu prendre comme terme de comparaison un des points les plus reculés du Cornwall par rapport à Rome, il y a un autre *Constantine* qui conviendrait encore mieux : c'est Saint-Constantine en Merryn, à peu de distance de la rive gauche de la rivière Camel, à l'est de Cornwall, à quelques lieues au sud de Tintagel. La baie qui touche s'appelle *Constantine Bay*. L'église envahie par les sables a été abandonnée (*Compl. par. hist.*, III, p. 318).

Quand le roi Marc accepte de reprendre Iseut et que les amants vont quitter la forêt, Ogrin va faire des achats (*palefroi, étoffes*) pour la reine, au *Mont* (v. 2735).

supposer *Treg-(Trig-)-coit*; *trig* pour *treg* est un terme fréquent dans les noms de lieu et signifie *séjour*, *lieu de séjour*. La graphie *Tricoit* me ferait pencher pour cette hypothèse.

1. *Tre-gostentin* étant en Lanlivery, à un mille et demi, au nord-ouest de Lancien, mérite d'être signalé.

Il est certain qu'il s'agit du *Mont Saint-Michel* de Cornwall, dans la paroisse actuelle d'Hilary, sur la baie de Penzance.

Le mont n'est pas loin de Constantine et n'est pas à une grande distance non plus de Moresk. Le nom cornique du mont est : *Karrek luz en Kuz*, écrit aussi d'après une orthographe plus usuelle *Carrec lowze en Cows* ; il est exactement traduit par l'auteur anonyme de la grande *Parochial History of Cornwall* (II, p. 210) : *The hoary rock in the wood*, le rocher grisâtre dans le bois [1]. Ce terme curieux semble bien indiquer qu'il était à l'extrémité d'une grande forêt dont il n'était pas séparé à marée basse. Près de là, à Helston, le Domesday Book signale un bois d'une lieue de long [2].

D'après Pearson [3], il serait certain, à la suite des travaux des géologues, que le mont, à l'époque historique, était bordé de bois. Le mont Saint-Michel de Cornwall avait été donné par Robert, comte de Mortain, en 1105, au mont Saint-Michel de Normandie. Saint-Michel de Cornwall fut l'objet de nombreuses faveurs et donations. Robert de Mortain lui avait attribué des terres assez importantes en Cornwall et l'autorisation de tenir un marché tous les jeudis [4] ; Richard Ier autorisa les moines à tenir en plus trois foires annuelles [5]. Henry, évêque d'Exeter, en 1205 [6], leur fait don de diverses églises en Devon et Cornwall, notamment de Morres et de Saint-Hilary dans ce dernier pays, pour l'entretien des pèlerins et des hôtes. On comprend facilement qu'Ogrin pour faire ses achats se soit rendu à un centre de foires et de commerce si connu, le seul probablement dans un rayon étendu, dans ce pays de landes et de bruyères qu'est le Cornwall.

1. On a dit que ce terme se serait appliqué d'abord au mont Saint-Michel de Normandie et plus tard par erreur à celui de Cornwall ; ce n'est pas vraisemblable. Max Müller a écrit un *Essay* sur *The Insulation of Saint-Michaels mount*. Il est probable que les auteurs de l'hypothèse que je viens de citer ont entendu parler de la *fabuleuse forêt* du mont Saint-Michel.

2. La *leuca*, à cette époque, paraît valoir un mille et demi de long.

3. *Historical maps*, p. 1, col. 2.

4. *Calendar of Doc., France*, p. 256, 265.

5. D'après *Complete par. hist. of Cornwall*, II, p. 206.

6. *Calend. of Doc., France*, I, p. 279.

Sur les pays d'origine de Tristan, on est en présence de versions contradictoires. Eilhart d'Oberg (probablement Béroul) et le Roman en prose font du père de Tristan, Rivalen, un roi de *Leonois* ou *Loenois*. Gottfried de Strasbourg, s'appuyant sur Thomas, le fait roi d'Ermenie : « plusieurs prétendent qu'il était de la terre de Loonnois et roi sur ce pays : mais croyez-en Thomas, qui l'a lu dans l'*estoire*, il était roi d'Ermenie. » La leçon *Parmenie* de Gottfried est évidemment à corriger en *Harmenie*. La *saga* fait de Rivalen un seigneur de Bretagne, mais fait d'*Ermenia* une ville de Bretagne ayant appartenu à Rivalen. Sir Tristrem donne *Ermonie*. Le fragment en bas-allemand publié par Titz (*Zeitschrift f. deutsches Alt.* XXV, p. 250, 125) donne *Armonie* ou *Armenye* [1].

Loonois ou *Ermenie*, le pays de Tristan, est situé en Grande-Bretagne, d'après Eilhart d'Oberg et Thomas. D'après Thomas, Marc règne même non seulement sur la Cornouaille, mais encore sur toute l'Angleterre. Quant à Rivalen, tout en étant roi d'Ermenie, il tiendrait le Loonois, à titre de fief, et son suzerain serait Morgan, duc de Bretagne. Le Roman en prose ajoute que le Loonois *marchisoit à la terre de Cornouaille* [2].

En résumé, c'est en Grande-Bretagne qu'il faut chercher la patrie de Tristan, et même, semble-t-il, non loin du Cornwall. Le Loonois a été identifié par F. Lot, avec le Lothian, en Écosse [3]. Il n'est pas impossible non plus que ce pays ait désigné la région de Caerlleon sur Wysc dont la situation conviendrait mieux. D'après Gottfried, Rivalen traverse la mer pour aller voir Marc. Cette région n'est pas loin du Cornwall. On peut même dire qu'à l'époque où le pays de Somerset était encore indépendant des Anglo-Saxons, le royaume de Dumnonia comprenant le Devon et le Cornwall était limitrophe du Sud-Galles. Au début du VIIIe siècle, Gerent

1. Pour ces formes et sources, v. Bédier, *Tristan*, I, p. 2, 3 ; II, p. 194.

2. Bédier, *Tristan*, II, p. 194, 195.

3. *Romania*, XXV, 16 ; XXVII, 608 ; cf. J. Loth, *Revue Celt.*, 1895, p. 86.

(Geruntius) était roi de Dumnonia et est salué comme tel par l'évêque Adhelm [1]. Le pays de Somerset ne semble pas avoir été occupé par les Saxons avant le VIIe siècle ; vers la fin de ce siècle, on y parlait les deux langues brittonique et saxonne [2].

Le nom d'Ermenie me parait beaucoup plus important que celui de Loonois [3], lequel est plus connu et prête à confusion à cause de sa ressemblance avec le Léon de Bretagne. Comme d'autres j'ai cherché l'Ermenie fort loin. Peut-être, et c'est plus conforme à la tradition telle que nous l'avons constatée plus haut, faut-il encore ici se rabattre sur le Cornwall et ses confins. Il y a en tout cas un nom qui le rappelle singulièrement, sur les confins de Devon et Cornwall, sur la rive droite de la grande rivière Tamar : c'est *Harmony* en Tamerton (sur la rive opposée, en Devon, il y aussi un Tamerton). La forme *Parmenie* de Gottfried ne peut guère s'expliquer que par une forme *Harmenie*. On est donc en présence de deux formes : *Hermenie* et *Ermenie*, [*H*]*ermonie*, *Ermonie*, ou même ARMONIE. Le Rév. Taylor, sans se laisser guider par d'autres considérations que l'ordre même de distribution des manoirs dans le Domesday Book et des arguments d'ordre topographique, est d'avis que le *manoir* dénommé *Ermenheu* dans l'*Exchequer Domesday*, et plus exactement *Hirmeneu* dans l'*Exon Domesday*, est représenté aujourd'hui par le village de *Harmony*.

Malheureusement les formes intermédiaires manquent. Ce qui rend cette identification fort séduisante, c'est que *Er-* ou *Her-meneu* serait sans doute en vieux cornique : *Hir-moniu*. Le *Mynyw* ou *Saint David's* des Gallois était au IXe-Xe siècle : *Moniu* : *Moniu* signifie *buisson* : *Hen-moniu* est traduit par *vetus Rubus*. Il est identique à l'irlandais *muine*. Ce nom d'*Er-* ou *Hir-moniu* a bien pu rester sous la forme *Harmony* (*Hermony*) dans la région nord-ouest où le cornique a disparu de très

1. *Patrol. Lat.*, LXXXIX, 87-82.

2. J. Loth, *Le brittonique en Somerset à la fin du VIIe et au commencement du VIIIe siècle* (*Revue Celt.*, XX, 340).

3. Il faut remarquer qu'on a non seulement *Carleon* et *Carlyon* mais aussi *Carloon*.

bonne heure. En pays resté de langue cornique, à l'époque moderne, la terminaison *-iw* non accentuée fût demeurée *-ow*[1] : on eût eu, dans la prononciation, mais non probablement dans l'écriture, « *Er* » ou *Her-menow*. La forme du roman en prose, la *Grant Hermenie*, confirme curieusement la forme *Her-meneu*, le *Long Buisson*, le *Long meniu*. L'évolution de *Hir* en *Her*, en composition, peut se comparer à celle de *Trig*, donnant *Treg*. *Tir*, terre, en premier terme, est écrit *Ter-* dans *Terradenec* (terre à fougère), à la fin du XIIIe siècle (*Catalogue of ancient Deeds*, I, A. 226). La situation de *Hermenie*[2] est tellement imprécise dans les versions où ce nom apparaît qu'il n'y a rien à en tirer contre mon identification[3].

Une hypothèse est encore possible, c'est que *Hermonie* soit une méprise pour *Hen-moniu*, lu *Her-moniu*, et qu'il s'agisse de la région de Saint-David's. Dans le roman de Béroul (éd. Muret, vers 2762), le roi Marc demande à Tristan déguisé en lépreux d'où il est, Tristan répond :

De Carloon filz d'un Galois.

Marie de France donne également le *Sud-Galles* (*Suthwales*), comme la patrie de Tristan. En somme, c'est le Sud-Galles qui paraît répondre le mieux aux exigences du roman.

Parmi les noms propres, il y en a un qui mérite l'attention : c'est le nom du fameux sénéchal de Marc, Dinas de Lidan. Je suis sur ce point de l'avis de F. Lot[4] : on a pris le Pirée pour un homme. Il est de toute impossibilité que Dinas seul soit un nom d'homme. C'est un des noms de lieux les plus répandus du Cornwall[5]. *Dinas* en cornique comme en gallois

1. Cf. *Kernow*, le Cornwall, pour *Kernew*, *Kerniw*.

2. Il me paraît sûr que la source de Gottfried devait avoir *Hermenie* ou *Harmonie*.

3. Cf. Bédier, *Le roman de Tristan*, I, pp. 255-256, note.

4. *Romania*, XXIV, 339.

5. Les *Dinas* et *Pen-dinas* (écrit aussi *Pendennis*) sont nombreux. Un mérite surtout l'attention. William de Worcester, dans son Itinéraire (1478); (*Compl. par. hist.*, IV, app. p. 94) à propos du *Castelan Dynas* en Saint-Columb Major, dit : *Castellum Dynas* super altum montem dirutum, fons in

signifie *forteresse*, *cité forte*. En pays brittonique, Galles, Cornwall, Bretagne armoricaine, quand on voulait indiquer la résidence de quelqu'un, on faisait suivre son nom du nom de lieu sans préposition. Ici, le nom du personnage me parait être Dinan. C'est le nom de la puissante famille dont la principale résidence était *Car-Dinan* (*Caer-Dinan*) aujourd'hui *Cardinham*, près Bodmin. Dinan est également donné comme une possession de Dinas de Lydan [1]. Si ce personnage était originaire de Dinas que la source distinguait en l'appelant *lidan*, large, ample, ou y résidait, on devait dire couramment *Dinan Dinas Lidan* [2] (cf. plus loin *Rivalen Kanelangres*). Le nom de Dinan est assez curieusement associé à celui de *Dinas-Ie* ou de *Pen-dinas* en Saint-Ives (dont le vrai nom est *Porth-Ie*, écrit *Proth-Ia*), dans une légende rapportée par Lelant : un *Dinan*, grand seigneur en Cornwall, aurait bâti une église à *Pen-Dinas* en Saint-Ives, à la requête de *Saint-Ia* ou *Iva*, qui, avec Elwine, avait abordé, venant d'Irlande, à *Pen-dinas* : c'est écrit, dit Lelant, dans la légende d'Iva [3].

Mais le *Dinas* qui mérite le plus d'attention, c'est Dinas en Saint-Anthony in Kerrier, au sud-est du Cornwall. Il y a là deux retranchements appelés *Great and Little Dinas* (écrit aussi *Dennis*). D'après Tonkin, le promontoire est appelé *Little* par suite de sa ressemblance avec *Pen-dinas* (Pendennis) en Budock-Falmouth [4]. *Dinas* (*Dennis*) était compris dans le manoir de *Porth Ia Prior* et dépendait donc, comme ce manoir, de Tywardreath dont j'ai relevé l'importance [5] à propos de Lancien. Il est regrettable que les termes corniques pour *grand* et *petit* ne nous aient pas été conservés. Pour *Little Dinas* nous

medio castri *ubi Tador* (*leg. Cador*) *dux Cornubiae, maritus matris Arturi fuit occisus*, juxta villam S^ti Columbae. Il y a un autre *castle an Dynas* en Ludgvan, etc.

1. Muret, *Le roman de Tristan*, vers 1085, 1133, 2851 (et *glossaire*, à *Dinan*).

2. Il y a dans une charte anglo-saxonne de 969 (de Gray-Birch, *Chartul. saxon.*, n° 1231) un *Caer Lydan*, en Cornwall, mais dont la situation n'est pas certaine ; peut-être *Car-lidden* en St-Austel.

3. *A compl. par. hist. of Cornwall*, II, p. 266.

4. *Complete par. hist. of Cornw.*, I, p. 63.

5. *Ibid.*, p. 35.

aurions eu sans doute *Dinas vyan* : et peut-être pour *Great Dinas*, *Dinas Lydan*. Il importe de remarquer qu'il n'existe pas de *Dinas* en Armorique. Bien plus : la graphie *Dynas*[1] du Roman en prose est vraisemblablement *cornique*. L'*ī* long s'écrit régulièrement en cornique *y*, comme en moyen-anglais. — Les Gallois qui, comme les Cornouaillais, ont emprunté *y* aux Anglo-Saxons, ne l'emploient que pour *ĭ* bref. Dans *Dinas*, *i* est long.

Le nom de Tristan a été porté par une famille qui paraît avoir été assez nombreuse et importante en Cornwall, les *Trestan* (écrit à l'anglaise *Trestane*), mais je ne sais à quelle date il apparaît pour la première fois, ni quelle est la forme primitive du nom.

L'étude des noms propres d'hommes dans le roman de Tristan ne fait que confirmer les données fournies par les noms de lieux : ils se retrouvent à peu près tous, français, anglais ou brittoniques, en Cornwall ou dans le voisinage.

Parmis les noms propres français, il n'y en a que deux qui soient rares : *Estult* l'orgueilleux, et *Peticru*, nom du chien de Tristan. Estult est vraisemblablement le même nom que *Esturt*, nom d'un vassal du comte de Mortain[2], en Somersetshire.

Peticru est un nom très répandu dans le sud-ouest de l'Angleterre, notamment en Cornwall. Joh. *Peticru* est l'objet des faveurs du prieur de Saint-Peter de Bath, en 1265[3]. En Cornwall, dans un acte de 1302, paraît un Thomas *Peticru* ; le même personnage est juré à Lostwithiel en 1303. Il y a eu un manoir de ce nom en Gerrans, sur la Manche, à l'est du Cornwall, connu sous la forme de *Pettigrew*[4]. C'est un nom encore répandu aujourd'hui sous cette forme en Angleterre.

1 Bédier, *Le Roman de Tristan*, II, appendice I, p. 371. A remarquer la tournure : a ung chastel qui est cy près, *qui est Dynas*, ce qui prête à une double interprétation.

2. Le comte de Mortain était aussi comte de Cornwall. *Esturt* est mentionné dans le Domesday Book pour Somerset (*Fac-simile en photo-zincogravure*, 1862, XIII).

3. Hunt, *Two chart. of the Priory of St. Peter at Bath*, 1893 : 2e Chart., p. 173.

4. *Complete par. hist. of Cornw.*, II, p. 76.

L'influence des Anglo-Saxons se manifeste surtout dans le nom du philtre d'amour chez Béroul : *Louevendris* et *Lovendrant* pour *Lovendrinc* et *Lovendranc* [1]. Ce terme avait été sans doute adopté par les Cornouaillais de langue brittonique eux-mêmes. Il y a déjà d'importants emprunts anglo-saxons dans le *Vocabularium cornicum* dont le manuscrit est du commencement du XIIIe siècle, mais qui est vraisemblablement une copie d'un manuscrit du XIIe siècle. Il est, en revanche, fort possible que le terme anglo-saxon ait supplanté un mot cornique du même sens. On connaissait en Cornwall, *l'herbe d'amour* : dans le *Voc. corn.*, c'est *les-serchoc* (herbe amoureuse, qui donne l'amour), glosant *lappa*. Actuellement encore, en Basse-Bretagne, on croit à la vertu en quelque sorte amoureuse de breuvages où entrent certaines herbes, et on en a même usé à ma connaissance, dans mon propre pays, vis-à-vis de jeunes filles, dans une intention des plus blâmables.

L'arc de Tristan, l'*Arc-qui-ne-faut*, dont parle Béroul, leur appartient, comme l'a fait remarquer M. Muret (*Le roman de Tristan*, Préface, IX). Une tradition recueillie par Geffrei Gaimar, dans son *Estoire des Engles* (écrite entre 1147 et 1151), attribuait l'assassinat du roi Eadmund (en 1016) à l'*Arc-qui-ne-faut*, dressé par le traître Eadric.

C'est par les Anglais, vraisemblablement, que les Français ont connu *Lantien* et *Tintagel* avec les prononciations *Lantsien*, et *Tintadjol* [2]. La graphie *Morreis* et *Morrois* leur paraît due également. C'est à eux qu'il faut restituer soit *Andret*, soit *Andred*. *Andret* ou *Andred* est un nom de lieu répandu en Angleterre, inconnu en Galles et en Armorique [3] : *Andredes-ceaster*, *Andredesleage* [4], *Andredes uuda* [5], en Kent ; *Andredes-ye* [6] (île)

1. Il y a un prieur de Landewednack au XIVe siècle du nom de Joh. *Lovedrem* qu'on serait tenté de lire *Lovedrenc* (*Grandisson Reg.* II, p. 556, dans *Episcop. Reg. of the dioc. of Exeter*).

2. *E* et *o* dans *Tintagel*, *Tintajol*, représentent un son intermédiaire entre *ö* et *o* : v. plus haut.

3. *Ethelweardi Chron.* I, apud Petrie, *Mon. hist. brit.*, p. 503.

4. *Chronique anglo-sax.*, année 476, ibid., p. 500.

5. *Ethelweardi chr.* III, ibid., p. 518.

6. Hunt, *Two Chart.* ; 2e *Chart.*, p. 358 (1273).

près Glastonbury. On trouve *Andred* seul [1]. Ce nom a été déjà confondu en anglo-saxon avec celui d'*Aldred* : c'est ainsi que dans la chronique d'Ethelwerd (composée entre 975 et 1011), au lieu d'*Andredes-lege*, on a *Aldredes-leage* [2]. Il est donc fort possible que la forme du nom du traître qui varie entre *Andred* et *Audret* ait été d'abord *Andret*. En tout cas, Audret, si la forme n'est pas évoluée d'*Andred*, représente le nom anglo-saxon très connu *Aldred*, avec la vocalisation *française* de *l*. Deux évêques de Saint-German's en Cornwall ont porté ce nom avant la conquête. Il apparaît fréquemment dans l'*Exon Domesday* (IV, 1, 6, 11, 12, 16, 18, 70, 398, 144 etc.). Audret, contrairement à l'opinion reçue, ne peut être breton. Ce nom n'a rien à faire avec le breton *Autret*, malgré les apparences. Suivant une loi bien connue, en breton *l* se vocalise dans l'unique cas où elle est suivie immédiatemment de *t* ou *d*, mais alors le résultat est *voyelle* + *t*, jamais *d*, même si *d* est étymologique : c'est ainsi que *caldāria*, chaudron, après avoir été *caltor*, devient et est aujourd'hui encore *caoter*, dialectalement *coter* : le *d* de *caldāria* est traité comme le *t* de *altāre* qui passant par *altor* est arrivé à *aoter*. Le nom breton *Autret* remonte au vieux-breton *Alt-rit*, *Alt-ret*. Quant à la vocalisation de *l* devant *t* ou *d* en breton, elle ne paraît pas antérieure à la fin du XIIe ou au commencement du XIIIe. Elle est inconnue en cornique et en gallois. La forme *Audret* pour *Aldred* est due aux Français. De même *Alter-non* (autel de Nonn, mère de saint Dewi, nom d'une paroisse du Cornwall), est encore aujourd'hui *Alternun*, mais, au moyen âge, à diverses reprises, ce nom apparaît sous la forme française *Autrenon* [3].

Gondoine est d'origine germanique et a pu venir du continent, mais il est fort possible que ce soit une forme altérée de *Godwin* : ce nom anglo-saxon se trouve sous la forme *Godewine* chez Geffrei Geimar, *Estoire des Engles*, vers 4801, 4814

1. *Chron. anglo-sax.*, année 755, 891.
2. Lib. I, ap. Petrie, *Mon.*, p. 503.
3. *Catalogue of anc. Deeds*, III, A. 6004 (34 année d'Edward Ier). — L'*Autret* breton a dû exister en Cornwall ; on le trouve, en effet, sous la forme *Otret* (de Saint Newlyn), en 1301-2 (*Assize Rolls*, 118).

(cf. Petrie, *Mon.*, p. 822, col. 1 et 2). En tout cas, *Gundewin* et *Gunduinus* existent dans l'Exon Domesday [1]. Un Ric. Gundewine paraît également dans une charte du XIIIe siècle, concernant le Glamorgan [2].

Enfin c'est sous une forme anglo-saxonne que le nom du Cornwall [3] est parvenu au français, avec une modification savante : *Cornwalia* est évolué de l'anglo-saxon *Corn-wealas*. Pour les rapports des Anglo-Saxons avec les *Brittons*, v. J. Loth, *Des nouvelles théories sur l'origine des romans arthuriens* (*Revue Celt.*, XIII, p. 485-188), cf. plus haut, *Contr.*, I, p. 13 ; III, p. 28.

Restent les noms celtiques ou plus exactement brittoniques.

Nous avons vu qu'*Eselt* est cornique, comme *Essyllt* est gallois. Il n'apparaît nulle part en Armorique [4] autrement que sous la forme Iseut, évidemment d'importation française.

Pour Tristan, j'ai été beaucoup trop affirmatif (*Contrib.* 111), en soutenant que le nom du héros, sous cette forme, *ne pouvait être qu'une forme écrite galloise*. En gallois du Xe et même du commencement du XIe siècle, c'est bien *Tristan* qui représente la prononciation *Trostan* avec *ŏ* bref. Mais en Cornwall, on eût eu, l'orthographe étant anglo-saxonne, dès le Xe siècle, *Trystan*, avec *y* anglo-saxon, si l'*o* de *Drostan*, *Trostan* se prononçait *ŏ* : or, il n'y a guère de doute à avoir à ce sujet. Si, en effet, *o* (*u* devient dès le Xe siècle *o* en cornique) a moins de tendance à s'affaiblir qu'en gallois, il y en a cependant des exemples, et, en tout cas, *o* (et *u*) suivi de *s* + *consonne*, s'affaiblissait sûrement. L'*ü* long brittonique lui-même est atteint dans cette situation ; dans les *Manumissions on the Bodmin Gospel* [5], document du X-XIe siècle, datant d'avant la conquête, le

1. Tome IV de l'éd. in-folio de 1816, p. 3, 8, 14, 415.

2. Clarke, *Cartae et alia munimenta quae ad dominium de Glamorgan pertinent*, 1885, tome IV, p. 439.

3. Le gallois *Cernyw*, cornique *Kernow* (plus anc. *Kernew*), breton *Kerneo*, représentent le vieux brittonique *Cornovia*.

4. Jean de Dol, en mourant (1162), confie sa fille *Iseut* à Raoul de Fougères.

5. Whitley Stokes, *Revue Celt.*, I, p. 332 et suiv.

nom *Custentin* = *Cō(n)stantīnus* est écrit *Custentin* et *Costentin*, ce qui indique une prononciation *Cōstentin*, qu'on retrouve au XIIIe siècle dans *Tre-gestentyn* (la demeure de *Costentin*) [1]. A plus forte raison, *o* bref dans le nom de *Trostan* devait arriver à un son que les écrivains du Cornwall devaient transcrire au X-XIe siècle par *y* anglo-saxon [2]. Les écrivains français ne connaissant pas la valeur de cette graphie lui ont donné la valeur d'un *i* et auront transcrit *Trystan* par *Tristan*. Une forme *Trystan* avec un *y* ne peut guère être galloise, avant le XI-XIIe siècle [3].

Parmi les autres noms brittoniques, il n'y en a qu'un qui paraisse nettement breton-armoricain, et encore uniquement par la raison qu'on ne le trouve ni en Galles, ni en Cornwall. C'est *Roald*, le Foitenant, nom du père nourricier de Tristan. Pour le Cornwall, son absence n'a rien de démonstratif. De bonne heure, sûrement dès l'époque de la conquête normande, les noms propres d'homme d'origine brittonique y sont rares; ils sont remplacés par des noms de lieux précédés d'un nom qui est généralement un nom de baptême. En Galles même où l'onomastique brittonique jusqu'à l'avènement des Tudors est copieuse, il n'est pas rare que certains noms d'origine ancienne, courants en Bretagne, ne soient pas représentés et réciproquement. H. Zimmer a soutenu que Rodalt était un emprunt germanique, et qu'il remontait à *Hruodwald*. Or, c'est à tout point de vue impossible. *Hruodwald* eût donné au IXe et au Xe siècle, en breton, *Rot-wald* ou *Rod-walt* ; pour *t* ou *d*, cf. *Rot-bert* [4], au XIIe siècle *Rot-berth* [5], devenu au moyen âge *Roperz* et *Roparz*. Pour le

1. Cf. Gilbert de *Costantin* in *Costantinestun*, en Glamorgan (Clark, *Cartae* IV, p. 107, année 1262).

2. Cf. dans les *Manum. Cyngelt* (pour *Congelt* probablement), *Myrmen* (*Mormīn*, *Mermin*), *Gydiccael* (bret. *Iudicael*), *Ongynedel* (*On-cenedl*); au Xe siècle *Caer Lydan*.

3. Le *Rennes Dindshenchas* (*Revue Celt.*, 1894, p. 427, 39), fait mention d'un *Trostan drai Cruithnech*, Trostan druide Picte (des Pictes d'Irlande).

4. Ce nom germanique n'apparaît que sur la fin du XIe siècle : la forme *Rothert* est encore fréquente à cette époque dans le cart. de Redon, à côté de Robert, forme plus française.

5. *Cart. de Quimperlé*, éd. Maître et Berthou, p. 218, 1107-1112.

sort du second terme *wald*, il eût été le même que celui de *wal* et *-walt* brittonique. Les noms brittoniques avec *-wal*, *-walt*, pour second terme, sont nombreux et conservent *-wal* et *-walt* intacts, après une consonne comme après une voyelle, jusqu'au XII-XIIIe siècle, en zone bretonnante. Au Xe on a assez fréquemment *-gual*[1] : exemples, au IXe siècle : *Clut-uual*, *Drid-uual*, *Et-uual*, *Iud-wal*, *Tut-wal*, *Uuoet-uual*, *Reth-uualt*, *Rit-uuald*, *Rituualt*, *Uuoet-uualt*[2]. Il en est de même en Galles et en Cornwall. Les noms en *-wallon*, *-walloc*, *-want*, *-was*, *-weith*, *-uuere*, *-wethen*, *-winn*, *-walatr* etc., etc., montrent le même traitement de *-w* après consonne ou voyelle.

Inutile d'insister. Je me bornerai à ajouter que *Rodalt*[3] ne figure pas dans les chartes en territoire roman où les signataires portent, en général, des noms germaniques. Je ne l'ai trouvé qu'une fois, en compagnie d'une majorité de ces noms. En zone bretonnante *Rodalt* (et *Rudalt*) évoluent régulièrement : *Rodalt* au IXe siècle (834, 878); au XIe (1046, etc.) — XII-XIIIe siècle, *Rodalt* (Rudalt) et *Rodaud* ; au XIVe, *Rozaud* et *Rouzaud*[4]. En zone française de Bretagne, par la chute du *d* intervocalique[5], on eut *Roald* dès 1112, *Roalt* en 1144[6], *Roaut* en 1144-1148[7]. Un nom vieux-breton *Ro-alt* était possible (cf. *Ro-hoiarn*, *Ro-mael*, *Ro-min*, *Ru-manton*); mais, comme on ne trouve pas *Roalt* avant le XIIe siècle, et que dans un cas *Roaut*[8] remonte sûrement à *Rodalt*, il est clair que *Roalt*, *Rualt* (ou *Roald*, *Ruald*), est une forme française de *Rodalt*,

1. *Tut-gual* en 924 (J. Loth, *Chrest. bret.*, p. 170).
2. *Ibid.*, p. 171, 172.
3. Voici les passages du Cart. de Redon où il paraît. J'ai vérifié les références de M. de Courson et rectifié quelques erreurs : *Rotalt*, *Rotdalt*, p. 255, 346, 293, 288 (le même personnage est *Rodalt* en 1108) : *Rotdalt* indique une tentative pour exprimer la spirante *d* — *Rudalt* p. 223, 225, 320, 316, 304, 283, 281, 234, 231, 315 390, 384 — *Roalt*, p. 348, 161.
4. J. Loth, *Chrest. bret.*, p. 161, 228. Dans le Cart. de Quimperlé on trouve Rodaud dès 1191 (Maître et Berthou, *Cart. Quimp.*, p. 141).
5. *Ibid.*, p. 228.
6. *Cart. de Redon*, p. 390.
7. J. Loth, *Chrest.*, p. 161.
8. *Cart. de Redon*, p. 287, 345. *Roaut* (p. 187, en 1144), est fils de Karadoc de Moya (Mouais, Loire-Inférieure) : or Karadoc était fils de *Rodaldus de Moya* (p. 304, an 1104).

Rodalt. La forme *Rudalt* avec *ŭ* bref (*ou* français) étant assurée, d'abord par l'échange avec *Rodalt*, en second lieu par des graphies du moyen âge comme *Rouzaud*, il n'y a pas lieu de douter de sa valeur ni de la séparer de Rodalt. Il est probable que Rodalt est plus ancien, Rudalt ne se montrant pas avant 913 [1]. Si la celticité de ce nom est assurée, son sens n'est pas certain [2]. *Rualdd* devenu, dans le Morbihan breton, *Ruaut*, avec *u* français est un nom tout différent [3].

Le nom de *Rualdd*, *Roald* est porté en Angleterre par des Bretons ou descendants de Bretons. Dans le *Domesday Book*, *Rualdus Adoubed* figure parmi les grands propriétaires du pays [4]. Parmi les signataires d'une charte de Wihenoc de Monemuda (Monmouth), concernant des dons de terres en Angleterre et en France à Saint-Florent de Saumur, donation confirmée par Guillaume le Conquérant en 1086, un des signataires s'appelle *Rudalt* [5]. En 1137-1146 dans une charte d'Alan le Noir, qui se qualifie *comes Angliae* et *indigena* en même temps que *comte de Cornwall*, *Roald* signe comme connétable du prince [6]. Un Will. filius Roaldi apparaît dans une charte faite à York, concernant des donations de terres de Conan, duc de Bretagne, qui paraît être Conan IV [7] (1146-1171). J'ajouterai qu'on ne trouve pas du tout *Rudalt* ni *Rodalt* dans les documents français où les noms germaniques sont les plus abondants, comme le polyptique d'Irminon.

1. *Cart. de Redon*, p. 121, 115.

2. Il semble devoir se décomposer en *rod-alt*, l'homme au don élevé, mais comme *Ro-derch* devient *Rozerch* au moyen âge, il est possible qu'il se compose de *ro-* particule intensive et *dalt*, cf. irl. *dalte dalta*, disciple. Le sort de *ro* dans *Roderch* montre que *ro* peut se conserver dans cette situation. Pour *Rud-alt* cf. *Ru-manton*, clairement pour *Ro-manton*.

3. *Rualt*, qu'on ne trouve que très tardivement, est pour *Ri-walt*, cf. *Ruallen* pour *Riwallon* (v. plus bas); s'il remontait à *Rŭd-alt*, le premier terme serait *ruz*, rouge.

4. *Fac-simile en photozincogravure*, Devon, 1865 : I, *Rualdus adobed*.

5. *Calendar of doc., France*, I, p. 406, 407-408.

6. *Ibid.*, p. 20.

7. Dugdale, *Mon. angl.*, p. 391. Une bulle d'Urbain III (1186) confirme à Saint-Florent de Saumur les donations de l'église de Saint-Roald en Glamorgan. C'est une forme altérée du gallois *Rodol*, Cart. de Llandav *Ridol* : c'est *Llan-rothal* aujourd'hui.

Les noms *Morgan*, *Rivalen*, *Donoalen*, *Hoel*, *Perinis*, *Cadio*, *Cariado*, *Mariadoc*, *Urgan*, sont aussi corniques que bretons. *Hoel*, sûrement *Rivalen*, et *Donoalen*, peut-être, ont subi dans leur transcription l'influence française. *Hoel* [1] est un nom porté au XIIe siècle, en Cornwall, par un propriétaire descendant des Bretons installés dans le pays par la conquête. C'est en vieux breton *Ho-wel*, nom commun sûrement à tous les Brittons. Il apparaît dès 1062, sous la forme *Hoel* dans le Cart. de Redon [2].

Morgan est resté à peu près intact : la forme du IX-Xe siècle est *Mor-cant*. Il appartient à toute la famille brittonique [3]. Il apparaît en Cornwall, au Xe siècle (*Manumissions on the Bod. Gosp.*) sous la forme ancienne Morcant.

Rivalen ou *Rivalin* ne peut en aucune façon remonter à *Rigo-belinos* (et non *Rigo-bilinos*) : cf. *Conobelinus*. Dès 868 [4], dans le Cartulaire de Redon, ce nom de *Rivelin* est présenté sous la forme *Rivilin*. Le breton a changé de bonne heure un *e* en *i* sous l'influence d'un *i* long ; c'est un fait qui lui est propre. Le cornique et le gallois ne pratiquent pas en général ce genre d'assimilation. Quant à la graphie *Rivalin* ou *Rivalen*, elle est française par le changement de *w* de *Riwallon* en *v*, et la forme de la terminaison. Aujourd'hui encore dans le Morbihan bretonnant, ce nom est écrit *Rivalan*, ce qui correspond à la prononciation vannetaise qui, sincère, serait *Rivalan* avec *a* nasal ; plus fréquemment *Rivalain* (prononcez en français *Rivalin*, qui se trouve d'ailleurs). *Rivalin* et *Rivalen* sont des graphies françaises [5] : en 1275, dans le cart. de Prières, on trouve

1. J'ai déjà signalé plus haut Hoel parmi les propriétaires du Cornwall. Hoel apparait aussi dans le Winton Domesday (éd. in-fol., 1810, IV, p. 547).

2. J. Loth, *Chrest.*, p. 140.

3. Il existe encore en Cornwall dans *Tre-vorgant* (*Tre-Morgant*) en Buryan. On sait que *Morgant* a donné son nom au *Glamorgan* (en gallois *Morgannuc* pour *Morcantuc*; *Glamorgan* pour *Gwlad Morgant*, mieux *Gwlad Morgant*).

4. J. Loth, *Chrest.*, p. 139, 110.

5. Les *Rivelen* du Cart. de Quimperlé remontent à *Ri-melon* d'après le Cart. lui-même.

Universitas BIBLIOTHECA

après *Riuallonus*, la mention : *gallice Riallen*[1]. Pour la terminaison *-en*, *-on*, dans *Rivalen* pour *Riwalon* (Eilhart : *Riwalin*), le seul des trois groupes brittoniques au XI-XIIe siècle, qui puisse la présenter régulièrement, est le cornique. L'accent cornique est un accent énergique, heurté (c'est ce que les Allemands ont caractérisé par *gestossen*) et très destructeur des voyelles posttoniques. Pour *-on* nous en avons un exemple clair dans *funten* de *fontāna* dans le Voc. cornique écrit au commencement du XIIIe siècle, mais sûrement copié d'un manuscrit antérieur. En Armorique, au XIe siècle, c'est encore *funton*[2]. On peut citer dans le *Domesday Book* pour le Cornwall, par conséquent dès la fin du XIe siècle[3] : *Tre -wallen* (pour *Tre -wallon*), *Cadwallen* (*Cad-wallon*), *Egles* pour *Eglos*, *Egloes*, église, dans *Egles-ros*; *Pen-fontenio* (*fontenio* pluriel de *funten*, *fönten*) ; *Modred* (*Modredes*) dans les *Manumissions on the Bodmin Gospel*, qui sont du X-XIe siècle, si on le compare au gallois *Medraud* et à l'armoricain *Modrot*, nom d'homme du Cart. de Redon, montre déjà cet affaiblissement de la terminaison, qui, même dès le XIe siècle, atteint les diphtongues posttoniques : par exemple *Tal-gollo* pour *Tal-golow* (cf. *Penfontenio*). *Rivalen* pour *Riwalen* serait donc une forme cornique régulière[3], si on fait abstraction du changement de *w* en *v*. L'affaiblissement de *-on* en *-en* est, en somme, tardif en armoricain; à part *Roallen* (p. 295, en 1080)[4] et *Graalend*, p. 750, en 1124-1125, je n'en vois guère d'exemple avant le XIVe siècle. Dans le Cart. de Redon, comme dans celui de Quimperlé, on a *Riuuallon*, *Donuuallon* ou *Riwallun*, *Donwallun*, *Dunwallun* (var. *Riguallon*, *Dunguallon*).

S'il devait rester le moindre doute sur *Rivalen*=*Riwallon*, la forme *Rouland* qui apparaît plusieurs fois dans sir Tristrem[5]

1. J. Loth, *Chrest.*, p. 228. Cf. *Cadoualain* en 1233, p. 195. La forme *Ruvalen* est sur le chemin qui la mènera à *Rualen* que l'on trouve en 1315 dans *Ker-rualen*.

2. J. Loth, *Chrest.*, p. 205 135. En gallois c'est *finnaun*.

3. En 1350 *Rosonwallen* ; 1403 *Ros-wallen* (*History of Trigg minor*, II, p. 130 : III, p. 84).

4. A cette date, *Roallen* pourrait bien être une faute de lecture pour *Roallon* : cf. p. 283 (1072) *Roallon*. Il n'est pas sûr.

5. Bédier, *Tristan*, I, p. 2, note 2.

le lèverait. *Rouland* remonte clairement à une forme *écrite insulaire Rualand* pour *Ruallan* : cf. *Cadoalant* dans le Domesday Book pour le Cornwall. Le groupe *Riw* est arrivé à *Ru* (*ü* français) et dans *Rualt* pour *Riwalt* et dans *Ruallon* pour *Riwallon*. La terminaison *-an* (et-*ant*) pour le vieux-breton, vieux-cornique et vieux-gallois *ōn* (gall. *-aun*) et vieux-celt. *āno-*, ne parait pas en Armorique avant le XVe siècle et n'est guère usitée qu'en vannetais ; elle est proprement insulaire. J'ai cité dans le Domesday Book, *Cadoalant*. Dans une charte de l'abbaye de Margam en Galles, c'est encore *Cadunallan* en 1129 [1]. Dans Layamon *Riwallon* est transcrit par *Riwaddlan*. De plus, *land* pour *lan* est également fréquent dans le Domesday Book : *Hen-land* pour *Hen-lan*, auj. *Hellan* en Probus ; *Porttalant*, auj. Portalla en *Talan* (écrit à tort *Taland*) ; *Treland*, auj. *Trelan* en St-Keverne. La forme qui explique *Rouland* se trouve dans une charte de 1133 : *Ruallan*, variantes *Ruwathlan*, *Rwatlan* [2] (*The Bruts*, à l'année 1062 : Ruallawn). Une forme *Rualand*, avec *l* simple et terminaison *d*, serait plutôt cornique, le cornique ne connaissant pas *l* sourd et ayant indifféremment une ou deux liquides en situation intervocalique, mais avec transcription anglo-saxonne. Eilhart aura lu le *u* de sa source écrite *ü* (*ou* français) au lieu de *ü* [3]. Il est possible que pour *Rouland* il y ait eu confusion avec un autre nom. Après avoir envoyé ce travail à l'impression, j'ai relevé, en Devon, le nom de *Rouland* dans le nom de *Rouland-es ton* (*Feudal Aids*, I, p. 314 : an 1284-1286).

Le nom de *Donoalen*, *Denoalen*, n'est pas exclusivement breton comme l'a avancé M. Bédier. On ne le trouve pas d'ailleurs sous ces formes ni dans le Cart. de Redon ni dans celui de Quimperlé. On ne trouve que les formes avec finale *-on*, *-un* ; aucun des noms cités par M. Bédier ne la montre. Je ne vois de forme armoricaine *-en* pour ce nom qu'en 1434 (Donguallen) [4].

1. De Gray-Birch, *History of Margam Abbey*, p. 9.

2. Clarke, *Cartae et alia monimenta quae ad dominium de Glamorgan pertinent*, 1885, p. 74, 92. La graphie *-thl* n'est pas rare ; c'est une tentative pour rendre *l* sourd gallois.

3. Ed. Rhÿs Evans, p. 268.

4. Cart. Redon, p. 74, 86, 129, 261, 243, 333. — Cart. de Quim-

Il n'est pas rare en gallois : x^e-xie siècle dans le Livre de Landav [1] *Diuunguallaun* (prononcé *Döv-gwallaun* [2] avec voyelle de résonance entre *v* et *n*) ; *Din-guallaun*, *Dun-guallaun* (pron. *Dön-gwallawn*, ou *Dön-wallawn*). En Cornwall *Duvn-wallon* devenait régulièrement *Dönwallon*, *Donwallen* (*e* = *ö* bref), *u* bref étant devenu *o* de très bonne heure, dès l'époque du vieux cornique.

Ce nom *paraît* un peu plus commun en Armorique, mais on ne peut rien en arguer, car pour des raisons données plus haut, l'onomastique cornique pour les noms propres d'hommes dès la fin du xie siècle est fort pauvre : on n'en trouve guère que dans quelques rares chartes anglo-saxonnes et les *Manumissions on the Bodmin Gospel*. A propos des formes de noms brittoniques apparaissant dans les lais et romans arthuriens, il me semble utile de dire un mot de *Graelent* qui a grandement servi et n'est pas encore hors d'usage pour étayer la thèse *armoricaine* de *Zimmer et Cie*. *Graelent* a donné son nom à un lai célèbre. La forme vieille-armoricaine (ce serait aussi la forme vieille-cornique) est *Gradlon*, gallois *Grat-laun*. En zone bretonnante, il a évolué en *Grazlon* et *Grallon*. En zone bretonne française, 1124-1175, c'est *Graelend* (terra *Graalendi* presbyteri) [3]. Actuellement la forme courante venue de la Bretagne française est *Gralan*, souvent écrit *Gralland*. On en a conclu que Graelent ne pouvait être que d'origine armoricaine. Or, c'est un nom très connu en Cornwall : on trouve en 1166 *Gralan*, en 1212 *Grealant* [4], à corriger en *Graelant* ; au xiiie siècle *Grazelen* [5]. Ce sont deux descendants de Bretons : le *Gralan* de 1166 est de la famille des *Blohiou* (mal écrit *Blohin* pour *Blohiu* dans le *Domesday Book*).

perlé, éd. Maître-Berthou (Donuuallonus, Donguallonus, Dunguallon, Dunguallonus, Dunguallun); cf. J. Loth, *Chrest.*, p. 127, 202.

1. The Book of Llandav, éd. Evans, 223, p. 200-251.

2. Cf. *Dibrguyr* (ibid., p. 129), *Duvurguyr* pour *Döwr-gwyr*, p. 128. Cf. la forme moyenne-galloise *Dyvyr-Dwy*, vieux-gallois *Dubr-Duiu*.

3. J. Loth, *Chrest.*, p. 13 *Grat* entre en composition dans d'autres noms : cf. en Cornwall, dans les *Manum. Gratcant*. Parmi les hommes de l'abbaye de Beaugency, figure à côté de *Herveus*, *Graalanz* dans un document de la fin du xie au début du xiie (Longnon, *Polyptique d'Irminon*, II, v. 98).

4. *Journal of the Roy. Inst. of Cornwall*, 1890-1891.

5. *History of Trigg minor*, I, p. 115, note 3.

Cadio, qui apparaît dans le Tristan en prose (cf. pour la terminaison, plus haut, *Penfentenio*, *Talgullo*) est le nom d'un propriétaire du Devon.

Pour *Perinis*, qui joue un rôle médiocre dans le roman, sa celticité est douteuse. Aussi ne l'ai-je pas mentionné dans ma Chrestomathie. Il est remarquable que *Perenes* (Perenesius) est un nom de moine, d'abbé, ou de personnage ecclésiastique dans le Cartulaire de Redon. Le plus souvent, il en est de même dans le Cartulaire de Quimperlé. Mais à côté de Perenesius, dans le Cart. de Redon, apparaissent des témoins, au IXe siècle, du nom de *Pirinis*, *Perinis* (p. 42, 104, 183); *Perinis* devient régulièrement *Perenes*, au XI-XIIe siècle; il désigne aussi des laïcs dans le Cart. de Quimperlé [1]. Le nom *Pirinis*, *Perinis*, puis *Perenes*, paraît devoir se décomposer en *Pir-(Per-)inis*, l'île de Pir (vieux-celt. *Porius* : cf. *Porius* dans les *Inscr. Br. Chr.*, vieux-gallois *Pir*) [2]. Je ne l'ai trouvé, en Angleterre, qu'en Galles, sous la forme analytique *Ynys Pyr*, nom ancien de Caldey Island rattaché à la paroisse de Penaly en Pembrokeshire : c'est l'équivalent de *Pir-inis* [3].

Gor-venal est probablement pour *Gor-wenwal*. Il peut appartenir aux trois groupes.

Il en est de même de *Goron* ou *Güron*. Néanmoins, si *Guirun* est la forme sincère [4], *Goron* est plus proprement cornique. C'est, en effet, la seule des langues brittoniques qui réduise une diphtongue sous l'accent à une seule voyelle [5].

Mériadoc est commun aux trois groupes. *Meriadoc* est un nom de district en Galles. On sait que Saint *Meriasek*, forme régulière de moyen cornique pour *Meriadoc*, a été le sujet d'un drame cornique. Ce saint est armoricain; on trouve en Galles, en 1139, le nom d'homme *Meriadoc* [6]. Branguain ou *Bren-*

1. Ed. Maître-Berthou, p. 245, 248, 155.

2. Cf. John Rhŷs, *Lecture on Welsh Philology*, p. 376; cf. Mainaur Pir (*Book of Llandav*, p. 124), en Pembrokeshire; moyen-gall. *Pyr* (breton *Per*).

3. Lewis, *A topogr. Dict. of Wales*, I, à *Caldey Island*, v. aussi II, *Manorbeer*.

4. Bédier, *Le roman de Tristan*, I, vers 835, 839.

5. Seul, en Galles, à l'époque moderne, le dialecte de Glamorgan, fait cette réduction.

6. De Gray-Birch, *History of Margam Abbey*, p. 96.

gain n'est pas connu en Armorique. C'est sûrement le vieux-gallois *Bran-wen*, nom de la sœur de Bran, dans le *mabinogi* qui porte son nom. *Brangvain* représente *Bran-gwen*, forme caractéristique du xe siècle et qu'on peut trouver même au xie.

Nous avons vu plus haut que *Dynas* était cornique. On peut en dire autant de *Cariado*, de *Caerdin* et probablement de *Kanelangres*.

Cariado semble un dérivé de *cariad*, qui signifie, en gallois, *amant* ou *amante*, *objet aimé*, mais ce peut être, ce qui est plus probable, une forme cornique signifiant *aimable* (*Thomas*, vers 956 : del *bian* Cariados se dote). La forme courante en cornique moyen est *caradow*, aimable. Ces mots en-*adow* sont propres au cornique et conformes à sa phonétique ; en gallois, c'est *caraduwy* ; en breton, au xiie siècle, c'eût été *caradoue* [1]. En Cornwall, au contraire, cette réduction se montre dès le xe siècle : *wy* se réduit même à *o* : *Morhaytho*, *Morhaeþþo*, *Mor-haedo* [2] ; dans le Cart. de Redon : *Iarn-haithoui* [3].

Kaherdin est composé de *Caer* et de *din* citadelle (vieux-celt. *dūnos*). *Din* est fréquent comme second terme en Cornwall : *Pendin* écrit auj. *Pen-deen* en Saint-Just en Penwith. Il y a même en Crowan un *Kerthen* que Lelant donne sous la forme *Cairdine* [4]. *Din* n'apparaît en breton que dans le diminutif ou dérivé *Dinan*. Le nom propre *Kaherdin*, *Caerdin* est donc sûrement cornique.

Canoel, résidence du père de Tristan, a été rapproché de Canuel près Guérande, qui paraît dans une charte du ixe siècle du Cartulaire de Redon [5]. M. Quilgars, qui a composé un *Dictionnaire toponomastique* de la Loire-Inférieure et est guérandois, l'identifie avec le nom actuel, *Canvel*, en Piriac. Je

1. *Dialectalement*, plus tard, on a le nom propre de femme *Caradou*.
2. *Man. on the Bodmin Gospel* (*Revue Celt.*, I, p. 432).
3. On a, il est vrai, à côté de *Iarn-haithoui*, *Iarn-haitou*, mais il semble qu'on ait confondu deux terminaisons différentes ; *haithoui* et *haithoew*. Il n'y a aucun exemple d'affaiblissement de *-oui -oue*, en Bretagne, avant le xiiie-xive siècle.
4. *Compl. Par. Hist. of Cornwall*, I, p. 268.
5. *Cart. Redon*, p. 21.

ne sais sur quoi il se fonde, car la charte le donne comme situé en Guérande (*Wenran*). S'il a raison, *Cannel* doit être lu *Camel*. Cela n'a guère d'importance, d'ailleurs; *Canoel* était incontestablement situé en Angleterre. Quoi qu'il en soit, Rivalen tirait son surnon de *Kanelangres* de son manoir de *Canoel*. Or la seule langue brittonique qui puisse réduire *Canoel* en *Canol* ou *Canel* au XIe siècle est le cornique (cf. plus haut *Egles* pour *Eglos* = *Egloes*, *Eglois*; cf. Voc. corn. *bros*, aculeus, pour *brot* = *bruit*).

Canol est connu dans la toponomastique cornique: *Canal-Idy* en 1287-88, en 1302, *Canalesy* [1], aujourd'hui *Canel-igey* ou *Canal-igey* : c'est un nom de lieu en Saint-Issey, anciennement Ste-Ide de *Eglos-cruc*. Il est possible qu'il faille couper *Kanelangres* en *Kanelan gres* : *Canelan* serait un dérivé de *Canoel* et *gres* pour *cres* indiquerait la situation de la résidence de Rivalen. Bon nombre de propriétés aujourd'hui encore, en Cornwall, sont dénommées suivant leur situation : la partie du haut sera caractérisée par *wartha* (la plus haute), gallois *warthàv* ; la plus basse par *woles* (*golas* pour *goelet*, breton *gouelet*, gallois *gwaelod*) et celle du milieu par *cres*, breton *creiz* : *cres* dans ce cas est toujours changé en *gres* : en 1283-84 [2], *Porthilly-gres* ou *Porthilly du milieu*, à côté de *Porthilly Egles* ou *Porthilly de l'Eglise* (du quartier de l'église). De même *goles* et *gwartha* (gallois *gwarthav*) deviennent *woles* et *wartha* : en 1283-84 *Trewynt woyles* et *Trewynt wartha*.

Canoel a pu prendre la forme *Canoelan* et, régulièrement, en cornique, *Canolan* et *Canelan* [3] : le dérivé (parfois diminutif) *-an* se trouve pour des noms de propriétés : la *villa* de *Uueten-uuoion*, c'est-à-dire vraisemblablement d'un *Uuoion*, s'appelle dans le Cartulaire de Redon : Ran(*villa*, *part*) *Uuoion-an* (p. 9, année 833, 834)[2]. Il est fort possible aussi que *Kana-*

1. Maclean, *History of Trigg Minor*, II, p. 26, 29.
2. *Assize Roll*, III (12 Edward I, 20 novembre).
3. Le nom de lieu *Canola*, notamment *Cortes Canola*, apparaît plusieurs fois dans l'*Exon Domesday* (éd. in-fol., tome III, p. 320). *Canola* peut être anglo-saxon pour *Canolan* : cf. *Caedwalla* pour *Cadwallon*. Malheureusement l'origine et le sens de *Canola* sont douteux.

langrès soit composé de *Canel* pour *Canoel* et d'un nom d'homme *Angrès*. M. Bédier a signalé *Angrès* dans *Cliglès*. Il apparaît aussi dans un document anglais du temps d'Edward III : le sheriff des îles Anglo-normandes (Jersey, Guernesey, Sierk, Aurigny) est invité à donner une indemnité à John *Angrees* dont le fils a été tué dans ces îles, en combattant contre les Français [1].

Le nom du chien *Hudent*, variantes *Hodain*. *Huden*, paraît bien composé de *hu-*, bon, bien (vieux-celtique *su-*) et de *dent*, pluriel de *dant*, dent : *qui a de bonnes dents*. La forme galloise correspondante eût été *Hu-deint* qui eût été, au XIe siècle, écrite *Hi-deint* ou *Hy-deint*. *Hudent* peut être aussi bien cornique qu'armoricain. La graphie *Husdent* me paraît une tentative maladroite pour exprimer le son du *d* intervocalique qui est spirant.

En somme, les noms propres d'homme du roman (même ceux des deux chiens), qu'ils soient français, anglais, breton-armoricains, se trouvent presque tous en Cornwall ou dans les régions voisines ; plusieurs apparaissent avec une forme plutôt cornique ou tout au moins celtique-insulaire.

On le voit, l'étude de ces noms ne fait que corroborer les résultats acquis par celle des noms de lieux.

La légende de Tristan et Iseut était certainement courante chez tous les peuples de langue brittonique de l'Ile de Bretagne, du nord au sud. Elle se montre dans les traditions de ceux qui, à l'époque de sa diffusion chez les Français, parlaient encore la langue de leurs ancêtres. Pour le pays de Galles, la preuve n'en est plus à faire [2], mais la version dont se sont surtout inspirés nos poètes est sûrement celle qui a été localisée et élaborée en Cornwall. Elle était fixée dans ses traits essentiels avant la conquête de Guillaume ; on en a des témoins, et les plus impartiaux de tous, dans les noms de lieux : *Lancien* (sans parler de *Tintagel*), *Morreis* (*Morroise*, *Morresc*),

1. *Calendars of Close Rolls*, Edw. III, p. 204.

2. V. *Contributions à l'étude des romans de la Table Ronde*, VI. Cf. J. Loth, *Mabinogion*, I, p. 92, note 1, 311 ; II, p. 205, note 8, 231, 238, 247, 248, 260, 267.

qui figurent dans le *Domesday Book*, le gué d'*Eselt* (967), l'église *Saint-Samson*, *Costentin* avec *Trecoit* (*Domesday Book*). Le philtre d'amour qui symbolise tout le drame *moral* ou *immoral* de la légende et en atteste l'existence, porte, chez Béroul, un nom anglo-saxon : *Louevendris*, pour *Lovendrinc*, ou *Lovendrant* pour *Lovendranc*. Cette légende de fond celtique (brittonique), courante chez les Anglo-Celtes du Cornwall et sans doute du Devon, les Français y ont aussi collaboré ; les noms de *Saut Tristan*, *Mal Pas*, *Blanche Lande* sont significatifs, quoiqu'ils soient vraisemblablement traduits de noms corniques. La civilisation française a sans doute aussi influé sur les mœurs et la physionomie du roman, plus ou moins, suivant les époques et le tempérament des poètes : Thomas, en ce sens, a plus innové que Béroul. Les Français ont puisé à deux sources : une source écrite, et une source orale : la prononciation que trahissent Lancien (*Lantien*), *Tintajol* (*Tintagel*), *Morrois*, *Morreis* (*Morroisc*, *Morreš*) est anglo-saxonne et ne répond pas à la forme celtique écrite. *Dinas de Lidan*, pour *Dinas Lidan*, indique également une source orale mal interprétée ; une source écrite eût donné *Dinas Lidan* ; au contraire, *Rivalen Kanelangrès* pour *Rivalen de Kanelangrès* est parfaitement correct et cornique. *Tristan* (*Trystan*) suppose une forme écrite.

Resterait à établir, sommairement, la part des Bretons-Armoricains. Elle serait à peu près nulle, s'il s'agissait des Bretons vivant en Armorique. On ne peut guère signaler à leur actif que saint *Tresmor de Carahès* et encore *Tresmor* est-il une forme purement littéraire. La forme sincère est *Trechmor* qui figure dans la vie de saint Gildas de Rhuys. Mais il y avait, nous l'avons vu, des Bretons de marque établis en Devon et Cornwall, grands propriétaires entourés sans doute de soldats et de serviteurs de leur pays, à la suite de la conquête française. S'il n'y avait à leur attribuer que les noms de *Roald* et peut-être de *Perinis*, leur rôle serait bien effacé. Il est cependant, *a priori*, invraisemblable que ces Bretons parlant la même langue que les Cornouaillais, ayant les mêmes goûts pour la poésie, les récits romanesques, ne se soient pas intéressés à une légende aussi captivante, et ne l'aient pas plus ou moins modifiée, au

profit de celle que leurs ancêtres insulaires leur avaient léguée et qu'ils apportaient aussi d'Armorique. L'Ile Trestan (insula *Trestanni*) aujourd'hui Ile Tristan dans la baie de Douarnenez, ne peut avoir une origine savante : on eût eu *Tristan*. C'est en vain qu'on ferait remarquer que le nom le plus anciennement connu est l'île de *Saint-Tutuarn*. Il arrive fréquemment (il y en a notamment en Cornwall de nombreux exemples) qu'un lieu ait deux noms : un nom religieux et un nom laïque. *Tutuarn* était le nom du prieuré; *Trestan*, sans doute, le nom de l'île entière. Nulle part la légende de *March* aux oreilles de *march* (cheval) n'est aussi répandue que dans notre Finistère [1], et particulièrement dans le voisinage de l'*Ile Trestan*. Cambry [2] l'avait déjà recueillie en 1794, près de Douarnenez, au fond de la baie : « Vous serez étonné de rencontrer ici une fable à peu près pareille à celle du roi Midas; *elle existe dans toutes les têtes*, dans les plus anciennes chansons. Le roi de *Porzmarc'h* [3] faisait mourir tous ses barbiers, de peur qu'ils racontassent au public qu'il avait des oreilles de cheval. L'intime ami du roi venait de le raser; il avait juré de ne pas dire ce qu'il savait, mais ne pouvant résister à la rage de raconter ce fait, par le conseil d'un sage, il fut le dire aux sables du rivage. Trois roseaux naissent dans le lieu; les *bardes* en firent des anches de hautbois qui répétaient : *Portzmarc'h, le roi Portzmarc'h a des oreilles de cheval.* » M. Luzel m'a affirmé avoir recueilli la même légende au même endroit. Plusieurs autres versions ont été recueillies : une à *Lostmarc'h*, en Crozon [4], une seconde à *Prat-an-Rons*, en Penhars, près Quimper, une troisième à Portsall par Sébillot.

Elle existait aussi à Pont-l'Abbé. M. de la Borderie [5] signale dans l'île Chevalier, dans la rivière de Pont-l'Abbé, un *Castel roe Marc'h* (château du roi Marc'h). Le nom exact de ce château qui appartenait aux barons de Pont-l'Abbé, est en

1. Il y a dans le Morbihan des *Poulmarch*, mais il n'y a rien à conclure de pareils noms, quand la légende n'y est pas jointe.

2. *Voyage de Cambry dans le Finistère* en 1794, éd. Souvestre, 1836, p. 179.

3. Auj. *Plomarc'h*, en Ploaré.

4. *Bulletin de la Soc. arch. du Finistère*, XIX, XXV, XXVI.

5. *Géographie féodale de la Bretagne*, p. 134.

1425[1] le château du *roi Guimarc'h*. C'est également le nom que porte le roi March dans la légende de Prat-an-Rous en Penhars, racontée par son confrère, M. Allain, à Paul Sébillot[2], d'*après le récit breton* de son père. Cette version a un caractère visiblement populaire, à part la réflexion concernant le roi d'Yvetot. Comme elle est moins connue, je la donne *in-extenso* : « Autrefois, il y avait à Prat-an-Rous, un roi appelé *Gwivarc'h*[3], qui avait des *oreilles de cheval*, et, pour les cacher, il était toujours coiffé d'un bonnet qui les recouvrait exactement. Il n'y avait que son barbier qui fût dans le secret, parce qu'il était obligé de se découvrir pour se faire tondre et raser. Or, il lui avait fait jurer, sous peine de mort, de ne jamais livrer son secret à âme qui vive. Comme tout secret pèse, il alla un jour faire sa confidence à une touffe de sureau qui croissait au coin d'un talus. L'été suivant, il y avait aire neuve dans un village voisin, et l'on devait y mener grande danse. Le joueur de biniou, passant près du buisson de sureau, en coupa une branche pour refaire l'anche de son instrument. Quand la danse fut en train, dès qu'il se mit à souffler, le biniou, au lieu de donner ses sons et ses airs habituels, disait et répétait :

ar roué Gwivarc'h[4]
En deuz diou scouarn marc'h.

au grand ébahissement des danseurs.

Le roi Gwivarc'h vint lui-même de Prat-an-Rous pour assister aux ébats, et ne fut pas peu surpris d'entendre le biniou faire à tout le monde cette révélation indiscrète. Plein de colère, il apostropha vivement le sonneur ; mais celui-ci lui dit qu'il n'en pouvait mais, et que, malgré toute sa bonne

1. *Inventaire des Archives de la Loire-Inférieure*, série B 2028. Ce document m'a été signalé par M. Bourde de la Rogerie, archiviste d'Ille-et-Vilaine.

2. *Revue des trad. populaires*, VII (1897), p. 356 et suiv.

3. Ce nom très intéressant remonte à un vieux-celtique, * *Visu-marco-s* (*visu*, gall. *gwiw*, irl. *fiu*, digue) : vieux-breton, *wiu- Gwiu-march*, est différent de *Win-ho-march* qui a donné *Gwyonvarc'h*.

4. Le roi Gwivarc'h a des oreilles de *marc'h* (cheval).

volonté, il ne pouvait pas faire [dire] autre chose à son instrument. « Voyez plutôt vous-même », dit-il, en passant le biniou à Gwivarc'h. Celui-ci, tout aussi peu fier que le roi d'Yvetot, se mit à souffler dans le sac à biniou, qui se remit à sonner et à répéter :

ar roué Gwivarc'h
En deuz diou scouarn marc'h.

« — Eh bien, dit le roi, puisque ce biniou endiablé vous a dit mon secret, jugez-en par vous-même » ; et il retira son bonnet, et tous les assistants purent contempler ses oreilles de cheval. » M. Allain, dans la séance du 28 avril (de la *Soc. Arch.* du Fin.), a ajouté à cette légende un détail intéressant : « un de ses barbiers, pour son indiscrétion, fut mis à mort, et *sur sa tombe, il poussa un sureau*. Le sonneur en cassa une branche pour réparer son instrument [1]. »

C'est, à mon avis, de la juxtaposition en *Cornwall* des deux légendes, cornique et armoricaine, et d'un compromis entre les deux, que vient la création des deux Iseut [2]. Il est remarquable que la géographie de l'Armorique, quand elle devient la scène du roman, y est des plus vagues. On y sent que ce sont des souvenirs déjà confus : c'est le fait de Bretons nés en Cornwall. Le roman en prose, auquel je n'attache pas grande importance au point de vue du roman primitif, même

1. La légende recueillie par Sébillot ne donne d'autre nom au roi que celui de *Karn*, nom d'une île près Portsall. Il est clair qu'il manque un nom : du seigneur de Karn, on aurait fait le seigneur Karn (cf. Dinas de Lidan). Il devait s'appeler *Marc'h Karn*, Marc'h de Karn. Peut-être l'île s'est-elle appelée *Karn-march*. Sur une tête sculptée de March ou prétendue telle v. *Revue des Tr. pop.*, VII, p. 357-358.

2. J'avais envoyé ce travail à l'impression, quand j'ai pu prendre connaissance du très intéressant compte rendu qu'a consacré, récemment, M. E. Muret à l'ouvrage de Golther (*Tristan und Isolde in den Dichtungen des Mittelalters und der neuen zeit* ; Leipzig, 1907), dans la *Zeitschrift für franz. Spr. und Letter.* (Sonderabdrück). L'auteur me l'avait adressé, il y a déjà quelque temps. Je suis heureux de me rencontrer avec lui sur la question d'origine des deux Iseut, comme sur d'autres points. Il renvoie, à ce propos, à un ouvrage que je n'ai pas lu : Deutschbein, *Studien zur Sagengeschichte Englands* (Gotha, 1906).

dans ses parties dites anciennes, a été remanié évidemment sur certains points par des Armoricains ou sous leur influence. Je n'en veux pour preuves que les scènes à Nantes, Gaudri le fèvre, le comte Urvoy (mal écrit *Urnoy*), le port de Penmarck [1]. Le remanieur paraît, en revanche, fort mal connaître le Cornwall : Tintagel même, sous sa plume, devient *Tinthanel*.

Outre les apports armoricains, il est clair que la version cornique conserve comme l'écho de traditions quelque peu différentes, venues peut-être de Galles ou même de Cumbrie (Strat-Clud). La géographie même, par exemple pour le pays de Tristan, pour ses voyages, en est un indice [2]. Mais dans l'ensemble, c'est bien cette version qu'ont popularisée nos poètes, surtout Béroul, et leurs imitateurs. Il y a eu sûrement des rédactions intermédiaires entre eux et une version plus ancienne et plus sincère, circulant en Cornwall avec d'importantes variations qu'explique facilement la source en grande partie orale d'abord des récits. Dans cette version primitive ou plus ancienne, on retrouve aussi sûrement la collaboration des Brittons du Cornwall auxquels est due sûrement aussi la trame du roman et des épisodes capitaux, celle des Anglo-Saxons, mêlés aux habitants du pays, en partie Cornouaillais saxonisés, puis des Franco-Armoricains établis dans le pays. Ce sont ces derniers venus qui y ont mis la dernière main. C'est même peut-être chez *Wihumar*[*ch*] ou un de ses descendants, sous les ombrages de Trecoit, que le roman a pris sa dernière forme, franco-armoricaine.

Le terrain de la discussion se trouve ainsi sensiblement déblayé, quoique tout ne soit pas éclairci. Il faut renoncer à Tristan Picte, à Iseut, fille de Viking, etc. Pour la première fois le lieu d'origine d'un roman de la Table Ronde et du plus important de tous, est fixé avec précision. C'est la ruine de

1. Il y a un *Penmark* en Cornwall, en Wendron et un autre en Galles (Glamorgan).

2. On a, je crois, vainement cherché le *Hjatland* où, d'après la saga, aborde Roald le Foitenant lancé à la poursuite des ravisseurs de Tristan ; c'est sans aucun doute les *Shetlands* : c'est, en effet, la forme normale du nom de cette île (Jespersen, *A modern English Grammar*, p. 53, nº 2, 742).

la théorie *non-celtique*, je serais presque tenté de dire *anti-celtique*, de l'origine de la matière de Bretagne. Jointe à mon travail sur Morgan Tut, cette étude sur Tristan la rendra désormais, pour tout esprit de bonne foi, insoutenable. Ainsi se trouve confirmée, dans sa donnée essentielle, la théorie soutenue à diverses reprises, avec quelques variations et fluctuations, par Gaston Paris ; il a approché de la vérité en faisant remonter le Tristan français à un original anglais, et en désignant comme intermédiaires entre les Celtes de l'Ile et le continent, les Français ou Anglo-Normands de l'Angleterre. Cette théorie, avec d'importantes modifications, a été soutenue en France, avec autant de science que de talent, surtout par F. Lot. L'auteur de ces lignes s'est jeté aussi de temps en temps dans la mêlée ; il est heureux d'achever la déroute d'adversaires redoutables et tenaces, mais auxquels manquait l'arme essentielle dans cette lutte : la connaissance approfondie de l'histoire des peuples et des langues brittoniques.

J. Loth.

N. B. — La carte ci-jointe est une carte moderne assez défectueuse. Elle m'a paru encore préférable à la carte de Bartholomew, réduction des cartes de l'Ordnance Survey (Collection des *Quarter-inch to mile maps*). Les noms qui intéressent directement ou indirectement le roman de Tristan sont en caractères saillants ; les autres servent de points de repère. Quelques lieux comme *Ryt-Eselt*, qui a disparu, et *Harmony*, que ne donnent pas les *County maps*, n'ont pu être situés avec précision.

VII

FRAGMENT D'UN POÈME SUR TRISTAN DANS LE LIVRE NOIR DE CARMARTHEN

Il y a une dizaine d'années, j'avais signalé à Gaston Paris l'existence de ce poème. Je lui avais exposé les raisons qui permettaient de le rapporter au roman de Tristan. Le sens de ce poème, évidemment fragmenté, avait totalement échappé aux critiques. Il m'avait engagé à l'étudier à fond et à en donner une traduction. D'autres travaux m'en détournèrent. Si la valeur de ce fragment

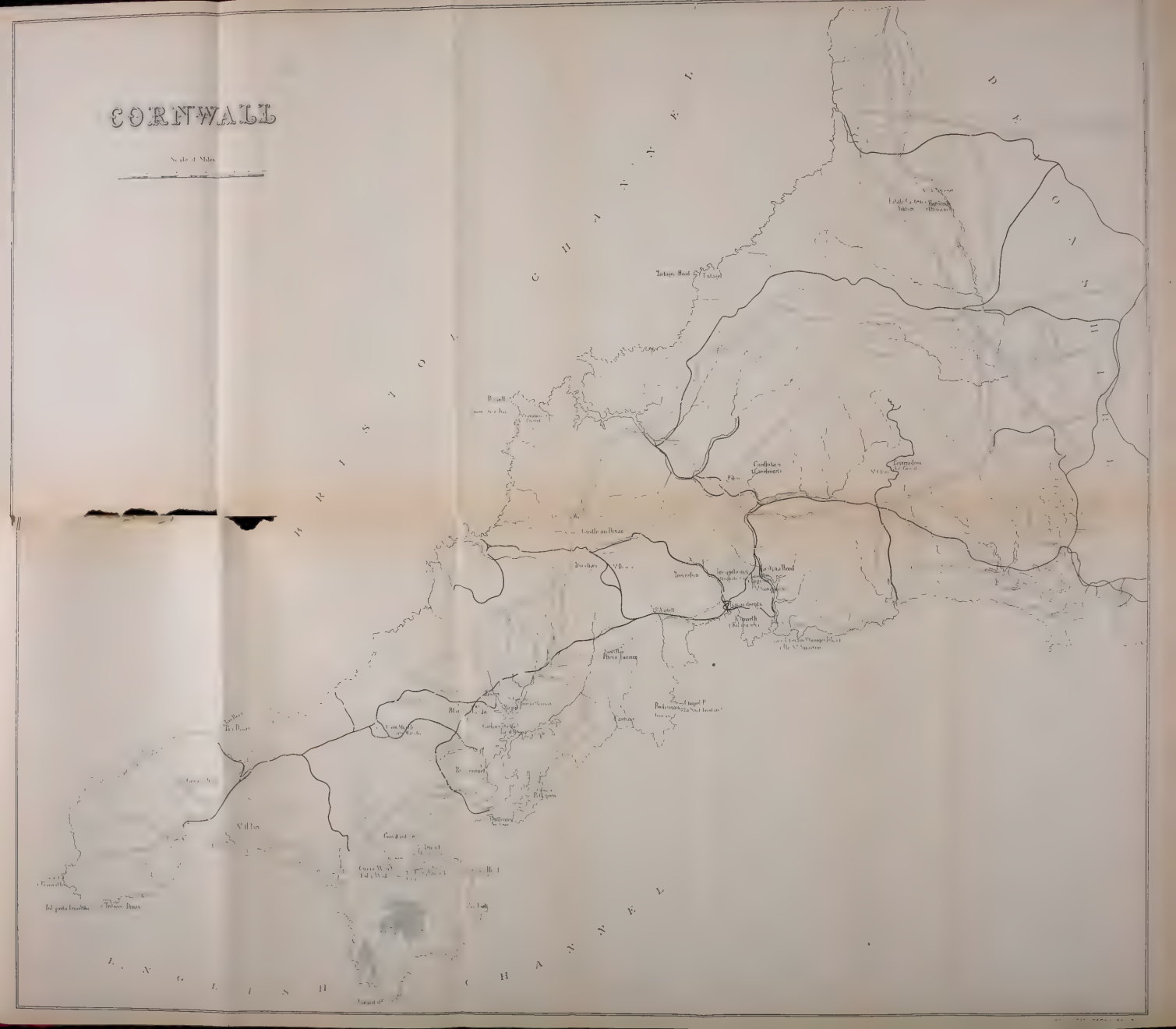
CORNWALL
Scale of Miles
BRISTOL CHANNEL
ENGLISH CHANNEL

de 22 vers [1] a été méconnue, cela tient à sa réelle obscurité et aussi à ce que le nom de Tristan y apparait sous une forme difficilement reconnaissable, *Diristan*. La quantité indique *Dristan*, forme excellente de ce nom : *i* = *y* moyen-gallois (*ö* bref) : *i* a encore souvent cette valeur au XIIe siècle. Quant à l'apparition d'une voyelle irrationnelle entre *d* et *r* dans *dr* initiale, ce n'est pas rare dans les textes du XII-XIIIe siècle, en particulier dans le plus ancien des manuscrits des Lois de Gwynedd.

Skene n'y a rien compris. Dans la note au poème de la page 352 (tome II), il déclare que c'est le plus confus du tous les poèmes du Livre Noir et qu'il est pour lui inintelligible. Sa traduction (tome I, p. 325) en fait foi. Silvan Evans (même note) écrit qu'il s'agit de *Mechyd*, fils de Llywarch Hen : Il transforme *fechid* (qui est un verbe) en *mechyd*.

Dans son édition du *Black Book*, p. 138, note à la page 100 v. 6, Gwenogfryn Evans à propos de *Fechid Dristan*, dit : « Le prof. J. M. J. (*Jones Morris Jones*) pense que nous avons ici vraisemblablement affaire à un nom composé : *Fechid Diristan*. Mais p. 160 (*Additional notes*), l'auteur s'est ravisé : *fechid* serait un verbe 3me pers. sing. prés. ind. ; le sens suggère *nu nyth ervyll*, ce qui n'explique pas, dit-il, la bévue *im djod*. Puis viennent ces lignes qui auraient gagné à être plus explicites : *The third line contrasts favorably the reception given to the subject of the poem by the bard with that by Tristan.*

Le manuscrit du *Livre Noir* est de la fin du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe siècle ; à part les vers de la fin des *Englynion y bedeu* (*Fac-simile*, p. 35 recto depuis y *bedeu* jusqu'au bas de la page), manifestement plus récents, le manuscrit peut être considéré comme de la même main ou tout au moins de la même époque d'après de bons juges [2].

D'après la métrique, pour des raisons que j'ai indiquées dans

1. Skene, *Four anc. Books of Wales*, II 55-56. Gwenogfryn Evans *The Black book of Carmarthen*, Pwllheli 1906, p. 100-101. — Du même : *Facsimile of the Black book of C.* 50 *verso* 51 *r°*.

2. C'est l'opinion de M. Omont ; les différences tiennent à des différences de *calame*, et à une plus ou moins grande rapidité dans l'écriture.

ma *Métrique galloise* (tome I. 1re partie, p. 350), le poème est au plus tard de la première moitié du XIIe siècle [1].

Le poème est composé de deux fragments d'un mètre et d'une structure différents. Le premier se compose de trois strophes, deux de six vers ayant la même rime [2], une troisième de quatre vers : il me paraît fort probable que deux vers manquent.

Le deuxième fragment se compose de six vers formant deux tercets. Les vers du premier fragment sont de 9 syllabes, ceux du second de 7. Le dernier vers en compterait 9, mais elles peuvent être réduites à 7.

Les deux fragments se rapportent aux mêmes personnages, mais ils ont trait à des époques différentes de la légende. Il est évident que ces morceaux poétiques devaient être accompagnés chez les conteurs gallois de récits ou commentaires en prose, comme chez les Irlandais. Ces récits, malheureusement, ne nous sont point parvenus. Aussi l'interprétation de ce genre de poèmes est-elle laborieuse; les dialogues lyriques des poèmes XXXIII, XXXV, XXXI, le poème XXII, si importants pour les traditions galloises, seraient d'un intérêt capital s'ils étaient accompagnés d'un simple récit explicatif en prose.

Les deux fragments ont été évidement juxtaposés : il manque un chaînon intermédiaire. Le premier est clairement incomplet; aussi, est-ce un essai de traduction et d'interprétation que je propose.

Je donne le texte d'après le *fac-similé*, en séparant les strophes, avec une ponctuation qui est de moi. La traduction suit avec un commentaire lexicographique sommaire. Puis vient une tentative d'interprétation au point de vue de la légende de Tristan.

Kyd karwiv (e) morva, cassaav [3] (e) mor.
Pyr toei wanec carrec camhur

1. Je songeais, au moment ou j'ai publié ma *Métrique*, à étudier de plus près ce poème dont j'avais déjà découvert le sens général.

2. On serait tenté de supposer dans le 1er vers de la 1re strophe une assonance entre *mor* et le mot final du 2me vers camh*ur*, mais c'est improbable et inutile (v. J. Loth, *Métrique galloise*, II, 1re partie, p. 161-162.

3. Skene avait donne *cassau* : le fac-simile donne *cassaav* qui se trouve d'ailleurs au 1er vers de la strophe 2.

Glev, diwal, hygar, hael, huyscur,
Yscinvaen beirt bit, butic clydur.
Goruc clot heilin benffic awirtul :
Hid braut parahaud y ertiwul [1]

Kyd karhuiw (e) morva casaav (e) ton :
Digones ton treis oer cleis y ron ;
Ew kuynhiw (i)ny wuiw in hervit hon ;
Gweith heinyw golchiw ar winvy wron ;
Kid y lleinu keudaud nis beirv calon,
Ac yn lluru kyheic kimod yron ;

Yssim edivar oe negesseu ;
Ban wrissuis pebrur pell y agheu
Glev diwal kyweithit (yd)vuam in dev
Menic it arwet duwir dalenneu

Deuxième fragment.

Fechid Diristan othiwod [2],
Nu nyth ervill *im ch..od* [3];
O'm parth guertheiss(e) March irod.
Dial Kyheic am oet blis
Am y kywreu y melis :
Och, corr, dy sorr(de) (ymi) bu ewnis,

Premier fragment.

«Quoique j'aime le rivage, je hais la mer, depuis que j'ai vu la vague couvrir le rocher du champion, lui le vaillant, actif, aimable, généreux, prêt à l'attaque ; lui, le *perron* des bardes du

1. *awirtul* : *i* est irrationnel. J'ai traité ailleurs de ce mot, son sens et sa composition.

2. Pour *o'th dyvod* (*Métrique galloise*, 1re partie, p. 91).

3. Après *im* on peut hésiter, mais il me semble certain qu'il y a *ch* ; pour *ch*, cf. au vers précédent, le *ch* de *fechid*.

monde et leur profitable abri. Il a fait, l'échanson de la gloire, un emprunt bien triste : jusqu'au jour du jugement durera *sa folie*.

« Quoique j'aime le rivage de la mer, je hais la vague : elle a usé de violence, la vague, froide est sa meurtrissure. Je me lamenterai, tant que je serai près d'elle. Je laverai (cette tache) avec allégresse sur mon sein. Si l'estomac est rempli, le cœur n'y est pour rien. Kyheic, faisons un accord.

« J'ai du regret à la suite de ses messages, depuis que le beau guerrier s'est hâté au loin vers la mort. Nous avons été tous les deux de vaillants collaborateurs là où l'eau entraîne les feuilles. »

Deuxième fragment

« Drystan gronde de fureur à la pensée de ta venue ; il ne te recevra pas dans.... Pour moi, de mon côté, j'ai vendu March pour toi ; je voulais me venger de Kyheic à cause de ses paroles si douces. Hélas, nain, que ta colère m'a été funeste. »

Strophe 1, vers 2 : *pyr toei* : *pyr* signifie : *depuis que*, et aussi *parce que*, et *toei* semble indiquer une action répétée : sur *pyr*, sa construction et son sens, voir J. Loth : *Questions de grammaire et de linguistique brittonique*, 1, p. 107.

Vers 3 : D'après l'orthographe du Livre Noir, *diwal* doit representer le *dyfal* actuel (cf. L. Noir, 34, 15 et plus bas, strophe 3, vers 3.). Il y a un autre mot, actuellement *dywal*, qui a le sens de *cruel* (Myv. Arch. 163.).

huyscur au sens propre, paraît signifier *au trait* (javelot, pique) *hardi* : pour *ysgwr*, cf. (L. Rouge, *F. a B.*, II, 219, 18.) :

Neu'm gwant *ysgwrr o* gwrr dy got.

Mais il a pris un sens métaphorique (Myv. Arch. 231-2 ; 146, 2 ; 150, 1 ; il est dit d'un aigle : *eryr huyscur*.)

Vers 4 : *yscinvaen*, mot à mot, *montoir de pierre* (pierre pour monter). Le mot est employé métaphoriquement (cf. Myv. Arch. 13) :

Nyth orseif esgar *esgynvaen* mawr vro.

« Il ne peut t'arrêter, l'ennemi, toi le grand *perron* du pays. »

Beirt bit, les bardes du monde : *bit* est souvent ajouté ainsi pour donner une idée d'ampleur. *Clydur*, abri confortable, au sens métaphorique, est resté en usage. Dafydd ab Gwilym dit d'Ifor Hael : (17).

Harddenaid beirdd a'u *clydwr*
« âme aimable des bardes et leur abri ».

Vers 5 : *awirtul* = *afrddwl* actuel. J'ai identifié ce mot avec l'irlandais *abardall* et donné son étymologie (*Archiv f. Celt. Lexic.* I, p. 357-359).

Vers. 6 : *ertiwul* ne se trouve nulle part ailleurs ; ce serait, je crois, actuellement *erddyfwl*. J'ai supposé *folie, passion folle*, en pensant à l'irlandais actuel *buile* folie, désespoir (Dinneen, *Ir. Engl. Dict.*) ; c'est une hypothèse bien séduisante. Faut-il lire *erwitul* (*er-fydwl* ?). Le mot ne se trouve pas.

Strophe 2, vers 2 : *treis* a bien un sens de violence, mais surtout exprime un acte *d'enlèvement, de rapt fait avec violence*. Ce sens est précisé dans les *Ancient Laws* I, 254 ; cf. 424 ; II, 232 ; cf. Iolo Goch, *id*, p. 161).

— : *y ron* : *ron* paraît employé ici métaphoriquement ; il a le sens propre de *lance* (Myv. Arch. 278. 2 : Gruffyd rud *ron*) ; de même *gwayw* plus employé dans ce sens.

Yron du vers 6 à un sens tout différent. *Ron*, dans l'expression *pei ron* a le sens de *quand même, même s'il était possible* (*Selections from Heng. mss. St Greal*, p. 26, p. 5.) *Ron* a peut-être ici ce sens, ou un sens approchant.

Vers 3 : Pour *ew*, v. J. Loth, *Remarques et Add. à l'Introduction de Strachan*, p. 62.

Pour le sens de *buiw*, on peut hésiter et traduire : je me lamenterai, tant que j'existerai, à cause d'elle (la vague).

C. Myv. Arch. 243. 1 :

Tra y *bwyf*, y bo dy ganmawl
Bard fyddaf y Dduw, tra *fwyf ddyn*.

Herwid a le plus souvent, en prose, le sens de *suivant, selon,* mais le sens que je lui donne ou un sens approchant

n'est pas rare. *Herwydd Duw* traduit *apud Deum* dans Dafydd Hiraddug. (*Myv. Arch.* 369. 1); *yn herwyt calan*, en ce qui concerne les étrennes (*Myv. Arch.* 211. 1). En cornique, *herwyth* a le sens de *au pouvoir de*, *en compagnie de*. On pourrait d'ailleurs, dans notre passage, traduire : *à cause d'elle*. C'est la vague qui est visée, car *treis* et *cleis* sont masculins.

Vers 4 : *heinyf* est traduit par *vif*, *allègre*, et aussi dans les dictionnaires modernes, comme celui de Walter, par *luxuriant*, en parlant de la terre (Walters, *Engl. Welsh Dict.* : *vegete*).

On ne voit pas bien à quoi se rapporte exactement *golchiw*. Dans un passage de Cynddelw (*Myv. Arch.* 161. 1), *golchi* a le sens du français *laver un outrage dans le sang* :

Golchynt eu deurut dewr weissyon :

« Ils lavaient leurs joues, ces vaillants jeunes gens en sortant du combat. »

Le visage (les deux joues aussi) est synonyme d'honneur.

Vers 5 : *Keudawd* a le sens primitif *d'estomac* (il vient du latin *cavitatem*) et de pensée : c'est le sens qu'il a en breton. Il semble qu'il s'agisse ici d'un acte lucratif, avantageux, mais que le cœur n'a pas inspiré. *Berwi*, bouillir, est souvent employé métaphoriquement, par exemple en parlant de la trahison : Myv. Arch. 249. *ny verwynt vrad* (id. L. Rouge, 258. 5.,6 : *berwyt bryt brat*).

Vers 6 : *llwrw* (irl. *lorg*) signifie proprement *trace*, *sentier*, mais il est plus souvent employé au sens métaphorique : *llwrw*, *en ce que*, *du moment que*, *en ce qui concerne*, *en fait de*. Il apparaît aussi dans des idiotismes comme *yn llwrw y benn*, la tête la première. Son sens primitif est encore très net dans certains passages : *sur la trace*, *sur le sentier*, *la poursuite de* (L. Aneurin, 104. 1 ; Myv. Arch. 159. 2, *ar llwrw camawn* : « sur la piste (le sentier) de guerre ».) Il est possible que dans notre passage, il faille traduire : *à la poursuite de*.

Kybeic, d'après le vers du deuxième fragment est manifestement un nom propre.

-yron : il y a des exemples de suffixes de la première personne du pronom avec préposition en *-n* (J. Loth, *Remarques et additions*, p. 66).

STROPHE 3, vers 1 : *yssim edivar* . mot à mot, *est repentir à moi*.

Peut-être y a-t-il un vers disparu entre le premier et le second. *Ban* pour *pan* a le sens propre de *quand* ; je l'ai traduit à cause du sens, par *depuis que* : *o'r pan* est employé dans ce sens. Ce vers paraît expliquer *edivar*.

Vers 2 : *pell y agheu* pourrait signifier : *celui dont la mort est connue au loin*, ou encore, *qui répand la mort au loin*. Ces deux sens seraient faciles à justifier par des exemples ; mais le verbe *vrysswys* a évidemment un objet qui ne peut être que *agheu*. *Pebrur* se trouve sous la forme décomposée *pebir gur* (p. 54, vers 15).

Vers 3 : *vuam* ne compte que pour une syllabe ; de même pour *buost* (L. Noir, p. 48, vers 34).

Vers 4 : *menic*. On aurait pu songer à corriger en *mynych*[1], mais *menic* existe ; c'est un dérivé de *men* : *men*, *myn*, vannetais *men*, où : Gwalchmai, *Myv. Arch.* 149. 1 :

Dyfryded vonhed *fennic yd wyt* (là où tu es) ;

cf. *the Book of Llandav*, p. 120 : *y pop mynnic yd voy*, partout où ce pourra ê re ; ibid. *y pop mynnic ar tir Teliau*.

Dalenneu : *dalen* peut indiquer un *feuillet de livre*, *une feuille d'or* (*dalen eur*). Silvans Evans lui donne même, non sans raison, le sens général de *lamina*.

Deuxième partie.

Vers 1 : *Fechid* est très clairement la 3e pers. du sg. ind. prés. d'nn mot rare dont le sens est précisé par le passage suivant des *Selections from Heng. ms.* II, p. 125 : il s'agit d'un sanglier :

Ac ygyt ac y gwyl, *trwynffychein*, ac agori y safyn etc. « et dès qu'il l'aperçut, il se mit à gronder (par les naseaux), et à ouvrirsa gueule ». Cf. *Myv. Arch.* 228. 1 : Ef keif kerenhyd oe fyt *fechyn* « il obtiendra pardon pour sa foi ardente ». *Trwynffychein* signifierait donc, *gronder en jetant une haleine enflammée par les naseaux*.

1. Dans ce cas, le sens serait : *souvent l'onde emporte les feuilles*. Le sens, même en lui donnant une allure de proverbe, ne serait guère satisfaisant.

Diristan, d'après la mesure, doit être corrigé en *Dristan* : sur l'apparition d'une voyelle de résonnance entre *d* initial et *r*, v. J. Loth, *Remarques et add.*, p. 17.

Vers. 2 : Le sens paraît exiger *nu*.

Vers 4 : *Kywreu* : pour le sens de *paroles*, cf. *L. noir*, 8. 17; 13, 12; *L. Tal.* 121. 11; 151. 25, 109. 227. Il a aussi le sens de *chant* (John Rhŷs, *Revue Celt.* II, 120, a rapproché *cyfreu* du v. gall. *cobrouol*, gl. verbialia.) Il y a un autre *cyfreu*, d'origine différente, signifiant joyau, ornement, et qui se retrouve dans le terme juridique *ar-gyvrau*, breton *argourou*, vannetais *argouvreu*.

Vers 6 : *ewnis* (moderne *efnys*); le sens de *hostile*, *ennemi*, est assuré par bon nombre de passages (*L. noir*, 32. 20; *L. Tal.* 214. 6; *Myv. Arch.* 164.1 : *Rys ruthyr efnys*; 184. 1 *vrwydyr efnys* : 200. 26, chwant Eva, *efnys hawl.*) Il a le plus souvent le sens d'un adjectif, mais dans le passage suivant d'un poème du xve siècle (Gorchestion beirdd Gymru; Huan ab H. S. Swrdwal), il a le sens d'*ennemi* : ni *th*roed ei gefyn *ar efnys* « il ne tourna jamais le dos à l'ennemi ». Il a pris le sens d'un substantif pluriel qu'il ne semble pas avoir eu d'abord (*Y Cymmrodor*, IX, p. 232; *Old words glossed* : *efnys* = *gelynyon*).

Dans l'état du texte, tel que je viens de le donner et d'en faire un commentaire lexicographique, toute interprétation d'ensemble ne peut être que des plus hasardeuses.

Le personnage principal que l'on trouve dans les deux fragments est *Kyheic*. Au vers 6 de la strophe 2 du premier fragment, la personne qui parle propose un accord qui le vise. Dans le deuxième fragment, cet accord a eu des résultats funestes : *Dristan*[1], c'est-à-dire *Tristan* gronde de fureur à la pensée de l'arrivée du partenaire de la personne qui parle, une femme certainement dans ce fragment. Son partenaire est un *nain*; il est appelé ainsi au dernier vers. Cette femme s'accuse, de son côté, d'avoir trahi (vendu) Marc (*March*),

1. Prononcez *Drŏstan*, avec *o* bref ayant la valeur de *e* muet français, par exemple, dans *petit*, dans l'article *le*. Au xiie siècle, ainsi qu'en vieux gallois, au lieu de *y* qui représente déjà ce son à la fin du xie siècle, on a encore *i* ou *e*.

pourle nain. Elle s'écrie en finissant que la colère du nain lui a été funeste. Le motif de la trahison, de l'accord avec le nain, elle nous le donne expressément au vers 4 du 2me fragment, *elle avait un ardent désir de se venger de Kyheic à cause de ses paroles si douces* (*douces comme le miel*). Ce *Kyheic* me paraît être en substance le *Kehenis* d'Eilhart d'Oberg. *Kyheic* a deux syllabes. Le nom a pu être écrit *Keheic*, *Keheuc*[1] : à cette époque *eu*, dans cette situation, se prononce comme *ei*; le cribe aura lu *Kehenic*. Il est fort possible que le scribe ait cru voir un signe d'abréviation sur *e* : *Kehēic*. Ce nom propre paraît dans le *Book of Llandav* sous deux formes *Coheic* et *Ceheic* (p. 207, 212, 227) : *Coheic* est plus ancien. Le *Kehenis* d'Eilhart qui répond à peu près au *Kaherdin* de Thomas, est le frère, dans les romans français, d'Iseut l'Armoricaine. Passé en Cornwall avec Tristan, il obtient les faveurs de Brangvein[2], la célèbre suivante et compagne d'Iseut : Brangwein se donne à lui. Trompée ensuite par de faux rapports, elle croît qu'elle a sacrifié son honneur à un lâche; elle en est tellement irritée qu'elle songe même à dénoncer Iseut et Tristan à Marc. Kehenis revenu en Armorique devient l'amant de la femme d'un seigneur qui est un *nain*. Le nain le surprend dans son château en compagnie de Tristan. Kehenis est tué, et Tristan mortellement blessé[3].

Les versions que nous possédons sont sûrement loin de la légende originale. Le motif du ressentiment de Brangvein contre Kehenis a dû être plus sérieux qu'un faux rapport sur la fuite du héros. Dans notre poème, la femme qui paraît être Brangvein, a été trompée par les douces paroles de Kyheic. Elle aura appris les amours de Kyheic avec la femme du nain, ce qui explique à la fois la colère du nain et son propre désir de vengeance. Elle aura aidé le nain dans ses projets, et peut-être amené ainsi la mort de Kyheic, ce qui explique

1. Prononcez *Koheïc* (*Kô-heyc*) avec ô bref : voir page précédente la note à Dristan.

2. C. Bédier, le *Roman de Tristan*, II, p. 271 et suiv.

3. Il semble l'avoir trompée plutôt qu'il n'en a été amoureux. Dans Thomas, *Kaerdin* qui est le même personnage est amoureux de Brangvein (*Bringvain*, *Brangien*).

aussi la haine de Tristan. Ces scènes, suivant toute vraisemblance, se passaient non *en Armorique mais en Cornwall*. Le nain est connu de Tristan et de Marc. Il semble vouloir revenir à la cour.

La personne qui parle dans le premier fragment, une femme, est-elle la même que l'amoureuse de Kyheic, et s'adresse-t-elle aussi (strophe 3) au nain? La collaboration qu'elle a eue avec son interlocuteur *là où l'eau entraîne les feuilles*, est une claire allusion au fameux épisode où Tristan jette des branches ou copeaux dans un ruisseau qui les emporte à travers la chambre d'Iseut, l'avertissant ainsi de sa présence. L'expression galloise, *in deu*, nous deux, où *deu* est masculin, au lieu de *in duy* (*duy* féminin), semble prouver qu'un des deux partenaires au moins est un homme. Mais le *nain* dans les poèmes français et leurs imitateurs, dans cet épisode, est le traître. Aurait-il, au moins pendant cette période, favorisé les amours de Tristan et d'Iseut, dans la légende galloise? D'un autre côté, l'éloge du début paraît bien viser Tristan. *L'emprunt funeste*, dont le effets se prolongeront *jusqu'au jour du jugement*, semble être le *philtre d'amour*, qui ne lui était pas destiné[1]. Il est difficile aussi de dire à quoi il est fait allusion à propos du flot qui couvre le *rocher du champion* ou *guerrier* (*le Saut Tristan* ?). La personne qui parle a quelque chose à se reprocher vis-à-vis de son interlocuteur et lui propose un accord visant Kyheic. En quoi consiste le différend ? Nous ne le savons pas davantage. L'éloge de Tristan, les regrets de son départ seraient mieux dans la bouche d'Iseut ; elle avait eu de grands torts vis-à-vis de Brangvein et devait désirer une reconciliation. Néanmoins, il semble bien que ce soit le même personnage qui parle dans les deux fragments et que le personnage auquel elle s'adresse soit bien le nain. L'objet principal de leurs préoccupations, dans les deux fragments, est aussi Kyheic. On peut donc conclure que le rôle du nain y a été tout autre que celui du nain de nos poèmes français. Il

1. L'expression *échanson de la gloire* dans le vers même où il est question de *l'emprunt funeste*, quand on connaît les procédés de la rhétotique bardique, n'est pas sans signification. Si mon interprétation était sûre, la perpétuité des effets du philtre aurait une grande importance.

est fort possible qu'après avoir été l'allié de Tristan et Iseut, le complice de Brangvein, il ait fait volte-face après avoir appris les amours de sa femme avec Kyheic, amours favorisées par Tristan, et qu'après une brouille passagère, il ait fait accord avec l'amante irritée.

On ne peut que déplorer qu'un poème dont l'intérêt serait capital, nous soit parvenu dans un pareil état de mutilation. La métrique, la structure des strophes, la rime et l'allitération présentent des caractères tels, que je n'hésite pas à affirmer que ce poème ne peut être postérieur au milieu du XIIe siècle. Intact, il aurait pu nous donner une version sincère de la légende de Tristan en gallois.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page 3, ligne 5 : au lieu de *Summer*, lire *Summer*.
— 15, l. 18 : au lieu de *Brauwen*, lire *Branwen* ;
ibid., note 5 : au lieu de *Windish*, lire *Windisch*.
— 16, l. 30 : au lieu de *est*, lire *eût*.
— 17, l. 5 : au lieu de *le Cirusius*, lire *lu* Cirusius.
— 20, l. 6 : au lieu de *Des*, lire *Les*;
ibid., note 3, l. 2 : au lieu de v, lire vi, page 95.
— 21, l. 24 : après siècle, *virgule* au lieu de *point*.
— 27, l. 12 : mettre un astérisque devant *ex-caras* ;
ibid., l. 16 : au lieu de *au*, lire *en*.
— 29, l. 13 : au lieu de *e* bref, lire *i* bref;
ibid., note 3 : au lieu *Rryt*, lire *hryt*.
— 30, l. 12 : après *sont*, ajouter *les* ;
ibid., l. 13 : au lieu de *des*, lire *du*.
— 87, l. 13 : après *Livre Rouge*, ajouter une *virgule*.
— 40, l. 1 : au lieu de *dan*, lire *dans*;
ibid., l. 3 : supprimez la virgule après *la version*.
— 41, l. 25 : après *fréquente*, au lieu d'une *virgule*, il faut un *point et virgule*.
— 42, l. 15 : il faut un *s* à *serviteur*.
— 62, note 2, l. 12 : au lieu de *Érin*, lire *Ériu*.
— 63, l. 29, on prononce *Dimeliock*, dans le peuple, *Dimelzòk* (Dimelzack); avec *ò* très bref; pour un phénomène analogue, cf. *Tregiffion* en Saint-Just-in-Penwith, qui se prononce *Tregifsòn* (*ó* ou mieux *ə*). Il y a un autre Dimeliock.
— 65, l. 4, à propos du Carlyon de Kea, M. Henry Jenner me cite une hypothèse curieuse de Henry Mac Lauchlan dans un travail publié par *The Royal Institution of Cornwall en 1847*, et intitulé *Notes on the castles and Earth-works in Cornwall*. Il émet l'hypothèse que ce Carlyon a été la résidence de Sir Tristram et cite, à ce sujet, deux strophes du *Sir Tristram* de Walter Scott. Le port de Falmouth qui est dans le voisinage serait le port d'où Sir Tristram serait parti pour faire ses voyages.
— 70, l. 15, lire *clergé* au lieu *Clergé*.

Page 72, ligne 25. Dans un voyage à *Lantyan*, j'ai pu constater que la prononciation anglaise l'a emporté : on prononce *Lantai-on* ; l'accent est sur *y*, c'est-à-dire à sa place régulière en cornique.

— 73-74 : *Lancien*. Dans un récent voyage, j'ai pu constater que Golant est le nom d'un village sur le bord de la rivière de Fowey. L'église paroissiale de Saint-Sampson en est à un kilomètre environ, dans une situation abrupte, dominant la rivière. Lancien (Lantyan) n'est plus qu'une ferme à deux ou trois kil. de l'église. J'ai tenu à me rendre compte de sa situation. Lancien est au fond d'un vallon étroit, resserré entre deux collines. Un ruisseau descendant de la hauteur, serpente entre les collines et passe à travers la ferme et des dépendances. J'ai pensé tout de suite au ruisseau qui passait à travers les chambres royales et où Tristan jetait des copeaux pour avertir Iseut de sa présence. Des hauteurs avoisinantes, en se rapprochant de Saint-Sampson's, on aperçoit la mer dans la direction de Tyrwardreath.

— 76. C'est au Rév. Taylor que je dois l'indication de *Love Island*.

— 76-77. Il y a aussi un *Tristram's Jump* ou *saut Tristan* à Tintagel, mais c'est une invention de littérateurs.

ibid., au lieu de : *à Chapel Point*, il serait plus exact de dire : *tout près de Chapel Point*.

— 79. Il y a un autre *Malpas* prononcé et écrit *Mopes* près de St Michael's Mount, entre les rochers et la côte : sur les cartes il apparaît sous le nom de *Mount-mopes*.

— 78-81. Dans le roman de Béroul (vers 4010-4011), il est dit que Tristan et Gouvernal qui sont sur la rive droite, c'est-à-dire sur la rive opposée à Mal Pas :

Par .I. vert pré, entre .ii. vaus,
Sordent sus en la Blanche Lande.

Nunsavallen (Blanche Lande) est, en effet, à peu près au sommet d'une colline assez élevée qu'on aperçoit d'auprès du Mal Pas, à une faible distance de la rivière. En y allant, en partant d'une *crique* formée par la rivière, presque en face de Malpas, on passe entre deux *vaus*.

Quant au nom de *Blanche Lande*, il paraît dû à l'aspect même des terres du *manor*. M. Henry Jenner me fait part d'une communication du Rév. D. G. Whitley, vicar de Baldhu, paroisse ecclésiastique formée d'une partie de Kea et de Kenwyn. Il en résulte que le manor de Blanchland s'étendait dans sa paroisse et que la partie non cultivée est pour une bonne part parsemée de pierres de quartz blanc. Le Rév. Whitley pense qu'une grande partie de la zone actuellement cultivée a été enclose à une époque assez récente et qu'une bonne partie du *manor* était littéralement une *White-land*.

Me fondant sur l'analogie de *Ty Gwynn* en Carmarthenshire devenu *Alba Domus*, *Alba Landa* et *Whiteland*, j'avais supposé que *Blanche Lande* devait être une traduction du cornique. Ce qui n'était qu'une supposition devient une réalité. La veille d'un *pèlerinage* que j'ai eu le plaisir de faire au Mal Pas et à Blanche Lande, le 25 juillet dernier, en compagnie de

M. et Mme Jenner, et du Rév. Taylor, j'avais fait part à mes amis de mon hypothèse. Le Rév. Taylor se rappela qu'il connaissait une famille de *Chygwinne* (*maison Blanche*) habitant Kea, c'est-à-dire, la paroisse où se trouve la Blanche Lande. M. Henry Jenner, étudiant la topographie de la paroisse, au point de vue de notre voyage, le lendemain matin, découvrait, en effet, un lieu-dit *Chy-gwynne*, à peu de distance de *Nansavallan*. Le Rév. Taylor a fait depuis des recherches pour savoir si *Chygwinne*, appelé aussi *Chy-wine*, faisait partie du *manor* de Blanche Lande. Ses recherches n'ont abouti qu'à un résultat, c'est qu'à l'époque où le propriétaire actuel a acheté *Chywine* et une autre propriété appelée aussi *Cheween*, ces terres étaient indépendantes de tout *manor*. La graphie *Cheween*, *Chywine* me paraît inexacte. M. Henry Jenner en consultant les *County maps* (carte de *6 pouces* à un *Statute mile* de 1908) a constaté l'existence de deux maisons en Kea : CHEGWYNE et CHIRGWIN. Je suis pleinement de son avis : *Chir-gwin* est pour *Tir-gwynn*, terre blanche, et *Chegwynne* signifie *maison Blanche*. Un trait du cornique, c'est de transformer un *t* initial suivi d'une palatale, dans certains termes, en *tš* : *ty* est devenu *Chy* (*tši*).

Il est très possible qu'à une époque ancienne, la demeure de *Ty-gwynn* ou de *Tir-gwynn* ait été transportée à *Nansavallan*. *Tir-gwynn* est naturellement devenu *White-land* pour les Anglais et *Blanche-lande* pour les Français. *Ty-gwynn* devait désigner la demeure, et *Tir-gwynn*, tout le *manor*.

— 83, l. 17. Il existe, en Irlande, au moins un lieu du nom de *muirresc*. Il est dans le comté de Sligo et mentionné dans les *Annales of Ulster* (603, 707, 735, 758) : bellum *im Muiruisc* (tome I, 603).

— 86, dernière ligne. Aujourd'hui encore on n'appelle guère le Mont Saint-Michel que le *Mont* (*The mount*).

— 90, l. 97, 20. Il est important de remarquer que sous le nom de *Wealas*, les Anglo-Saxons comprenaient les habitants du Cornwall aussi bien que ceux de Galles. *Suth-wealas* a très bien pu désigner le Cornwall. Il a pu y avoir, de ce fait, confusion, chez les auteurs français, entre le pays de Galles et le Cornwall.

— 95, ligne troisième avant la fin, au lieu de *ü* long brittonique, lire *ü* long *vieux-cornique*.

— 98, l. 1 : au lieu de *Rodalt*, lire *Rudalt*.

— 99, l. 15 : au lieu de *Conobelinus*, lire *Cunobelinus* ;
ibid., l. 19 : *dialectalement*, d'après le *Voc. cornique*, l'assimilation de *e* en *i* sous l'influence d'un *i* suivant, paraît avoir eu lieu.

— 106, note 2 : au lieu de VI, lire VII.

— 112, N. B. La carte est celle de Kelly.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

I. Le drame moral de Tristan et Iseut est-il d'origine celtique 1

II. Le bouclier de Tristan 14

III. Les noms de Tristan et Iseut 16

IV. Remarques diverses aux Mabinogion.

i. Le nom de Mabinogi et Mabinogion 30

ii. Bledri (Berri). — Blegobred 33

iii. La date de la composition de Kulhwch et Olwen, sa place et son importance parmi les Mabinogion et les romans arthuriens 37

V. Morgan Tut 51

VI. Le Cornwall et le roman de Tristan 60

VII. Fragment d'un poème sur Tristan dans le Livre Noir de Carmarthen 112

Additions et corrections 124

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

3772 4
715

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date due

MAR 04 1973

I5 02 74 nat/Bm

02 03 74

OCT 18 1996

OCT 10 1996

a39003 003322210b